

# L'ASIE FRANÇAISE

BULLETIN MENSUEL

DU

COMITÉ DE L'ASIE FRANÇAISE

Publié sous la direction de M. Henri Froidevaux

Administration et rédaction de l'ASIE FRANÇAISE : PARIS 6<sup>e</sup>, 21, RUE CASSETTE.

Téléph. LITTRÉ 97.39. — Chèques postaux : PARIS, N° 1900.

## SOMMAIRE

|  |     |
|--|-----|
| A nos adhérents .....  | 337 |
| Le Comité. — Nos morts : le professeur Calmette ; M. Gabriel Bonvalot. — M. Louis Finot, membre de l'Institut .....  | 338 |
| L'Irak et la question assyrienne .....   | 338 |
| Le problème birman, par P. M.....  | 349 |
| Deux rapports sur le Commerce extérieur de la Chine, par A. M.....   | 350 |
| Variétés. — Souvenir d'Asie : en baie d'Along, par P.-Louis RIVIÈRE .....  | 353 |
| Généralités. — La marine marchande britannique à la fin de 1933. — Les Américains en Asie en 1931..  | 356 |
| Indochine. — L'arrivée du premier évêque annamite. — Le typhon de Qui-nhon. — Le Conseil des intérêts économiques et financiers au Cambodge. — Réduction de l'impôt personnel indigène au Tonkin. — L'aménagement hydraulique du delta. — La colonisation intérieure. — La situation financière. — La culture du maïs .....  | 356 |
| Levant. — La situation économique. — La foire de Bari. — La question libanaise. — Echanges commerciaux avec l'U. R. S. S. — Relations syro-égyptiennes pour 1932. — Une émeute à Tel-Aviv. — Une entente économique entre Transjordanie et Irak. — Le pacte turco-yougoslave et ses suites. — Le ministre ture des affaires étrangères à Sofia. — L'amitié turco-grecque. — Le dixième anniversaire de la République. — L'unification du calendrier et la question du repos hebdomadaire ..... | 360 |
| Extrême-Orient. — Chine. — Les inondations. — Les Finances chinoises et la démission de M. Soong. — Le nouveau Conseil national économique. — Le Plus Grand Changhaï. — Statistique des Ecoles catholiques. — Succès scolaires des élèves des missions étrangères au Sé-tchoan. — Les Chinois à Tahiti..   | 364 |
| Japon. — L'accroissement de la population. — Les Finances et la Défense nationale. — Une base aérienne japonaise aux îles Bonin. — Contre une colonisation japonaise en Australie .....  | 366 |
| Asie anglaise. — Le parti du Congrès national et Gandhi. — Les affaires d'Alwar .....  | 368 |
| Bibliographie .....  | 370 |
| Table des Matières publiées dans l'Asie française en 1933 .....  | 371 |

## A NOS ADHÉRENTS

Est-il besoin d'adresser, une fois encore, à nos amis, un chaleureux appel en faveur du Comité de l'Asie française ? Tous savent que l'heure est difficile pour des groupements tels que le nôtre, que la crise persiste et ne semble pas encore près de son terme, que rares sont les symptômes d'amélioration, ou plutôt de légère atténuation des difficultés de toutes natures au milieu desquelles se débat le monde entier. Tous savent aussi, d'autre part, que les problèmes politiques, économiques et sociaux vont chaque jour se multipliant, se posant avec une acuité nouvelle et nécessitent par conséquent une étude plus attentive, visant à en éclairer les origines, à en mettre en pleine lumière l'importance et les multiples aspects et enfin à en découvrir, si possible, la solution.

C'est la tâche de revues telles que l'*Asie française* de s'attaquer à ces problèmes, en tant du moins qu'ils sont de son domaine, et de les examiner sur toutes leurs faces. Nos amis savent comment nous nous efforçons de remplir ce programme et de les renseigner sur les événements qui se produisent par toute l'étendue de l'immense continent asiatique, dans le Levant aussi bien que dans le Centre-Asie et en Extrême-Orient, comme aussi de suivre partout dans le monde, et non pas seulement par toute l'étendue de l'Océan Pacifique, l'action des Asiatiques. Nous ferons de notre mieux pour remplir notre tâche dans l'avenir comme nous nous y sommes efforcés dans le passé.

Nous leur demandons, en échange, de venir en aide de tous les manières au Comité de l'Asie française. En lui conservant leur confiance d'abord, et en lui demeurant fidèles personnellement ; puis en parlant de lui, et aussi de sa revue (trop de gens capables de s'y intéresser en ignorent l'existence), en faisant connaître son œuvre, en répandant la revue autour d'eux, en préparant notre recrutement futur. Ainsi nous rendront-ils service et nous aideront-ils à franchir les heures laborieuses au lendemain desquelles il nous era possible, espérons-le, de donner enfin à notre publication l'essor que nous ne saurions lui procurer maintenant.

\*\*

Les ressources du Comité proviennent (nos adhérents le savent, mais il est bon de le rappeler ici) de dons et de souscriptions.

Tout Français souscripteur d'une somme annuelle d'au moins cinquante francs devient membre adhérent du Comité de l'Asie française et reçoit pendant l'année le *Bulletin* publié par ses soins.

Le chiffre minimum de la cotisation est réduit à quarante-cinq francs pour les souscriptions personnelles des fonctionnaires coloniaux, diplomatiques et consulaires, de l'armée, de la marine et des membres de l'enseignement. Tout versement inférieur sera considéré comme un simple don et ne donnera aucun droit au service du *Bulletin*; celui-ci est réservé aux seuls adhérents payant une souscription minimum de quarante-cinq francs.

Adresser les souscriptions à M. le Trésorier du Comité, 21, rue Cassette, Paris VI<sup>e</sup>, ou les verser au compte de chèques postaux Paris 1900.

Pour les libraires et commissionnaires, comme aussi pour toutes les collectivités (cerceles, bibliothèques, services, établissements et groupements divers, civils et militaires), l'abonnement au bulletin du Comité est fixé à soixante francs.

Par suite de l'abandon de l'étalon-or par l'Angleterre et par nombre d'autres pays, force nous est de fixer, à cause de l'élévation des frais de poste, l'abonnement pour l'étranger, de façon uniforme, à cent vingt-cinq francs français.

---

## NOS MORTS

---

### Le professeur Calmette

Bien que le professeur Calmette ne fût pas un des membres du Comité directeur de l'Asie française, sa mort ne saurait nous laisser indifférents. Non pas seulement parce que les travaux et les découvertes de ce grand savant intéressaient les pays tropicaux, mais aussi parce que lui-même s'intéressait personnellement à notre œuvre, parce qu'il tenait à nous verser régulièrement sa cotisation, parce qu'il était pour nous un ami. Aussi tenons-nous à rendre ici un dernier hommage à cet homme qui faisait honneur à la science et à l'homme, et à qui rien de ce qui touchait la France ne demeurait indifférent.

### M. Gabriel Bonvalot

Ce que nous venons d'écrire du professeur Calmette, nous pourrions le répéter à peu près complètement au sujet de Gabriel Bonvalot. Pourquoi le fondateur du Comité Dupleix, qui avait débuté par exécuter dans l'Asie centrale de très beaux voyages (dont le plus considérable le mena, en 1889-1890, de la Russie au Tonkin, à travers la Mongolie et le Tibet), n'a-t-il jamais fait partie du Comité de l'Asie française, alors que sa place y était marquée ? nous l'ignorons ; mais nous savons bien, dans tous les cas, avec quelle chaleur Bonvalot a naguère parlé de l'Indochine, avec soin, jusqu'à son dernier jour, à l'âge de 80 ans, il a suivi toutes les questions politiques capables d'intéresser directement la France, et combien les affaires d'Asie, en particulier, retenaient son attention. Nous ne saurions oublier non plus quel programme colonial contenait en 1913, son livre intitulé *Une lourde tâche*. « Nous avons, y disait Bonvalot, un immense empire colonial à gouverner et à administrer », et il indiquait comment, dans son idée, devait être menée à bien cette œuvre difficile. Les souvenirs de voyage

qu'il avait commencé d'évoquer dans les derniers temps de sa vie, et qui devaient compléter à beaucoup d'égards les attachantes relations écrites par lui au lendemain même de ses principales expéditions, seront-ils publiés un jour ? Il faut le souhaiter. Ainsi, en effet, se fixera davantage dans la mémoire de nos contemporains la mémoire d'un des principaux voyageurs français en Asie, durant les temps « héroïques » de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle.

---

### M. Louis Finot, membre de l'Institut

Le 8 décembre, l'Académie des Inscriptions et Belles Lettres a élu membre non résidant, un des membres de notre Comité directeur, M. Louis Finot. C'est une joie pour nous de féliciter notre confrère de cet honneur, justifié par de nombreuses et savantes publications comme aussi par l'œuvre accomplie par lui en Indochine, à la tête de l'École française d'Extrême-Orient. Cette institution n'a cessé de prospérer, en effet, sous sa direction pendant plusieurs années et de développer son activité dans tous les sens ; le Musée archéologique et le *Bulletin* de l'École française d'Extrême-Orient en portent témoignage, comme aussi le *Bulletin de la Commission archéologique de l'Indochine*. Autant donc que son œuvre scientifique personnelle, et surtout que son ouvrage sur le *Bouddhisme, son origine et son évolution*, son œuvre administrative et éducatrice fait grand honneur à M. Finot. Aussi notre regretté président Emile Senart eût-il, comme nous et avec nous, applaudi des deux mains à l'entrée de son élève à l'Institut.

---

## L'Irak et la question Assyrienne

---

Les malheurs des Assyriens réfugiés en Irak ont fait naître depuis quelques semaines une émotion dans les milieux européens qui ont de l'attention pour les choses orientales. Après avoir été campés dans des régions chaudes et malsaines, du moins pour eux, de la plaine mésopotamienne, les montagnards de rite chrétien nestorien et de langue syriaque, déracinés pendant la guerre de leurs foyers des montagnes du Hakkari, au sud-est du lac de Van, et réfugiés en Irak, ont eu avec les forces irakiennes des conflits dont il est difficile de démêler l'origine, mais qui semblent bien avoir, dans une région, tourné au massacre systématique.

\*  
\*\*

Pour préciser les faits nous attendrons d'avoir des informations de source impartiale qu'on ne saurait d'ailleurs être assuré de pouvoir se procurer : jusqu'ici nous n'avons guère que les plaintes des Assyriens et les versions du gouvernement de Bagdad. C'est le cas de s'inspirer de l'humour de l'officier anglais qui disait : « En Orient, je ne crois rien de ce que j'entends dire et seulement la moitié de ce que je vois ». Le

résumé des faits paraît pouvoir en gros s'établir de la manière suivante :

Depuis un certain temps, les Assyriens étaient agités par la déception que leur causait l'impossibilité de se faire donner des terres et de s'assurer en Irak un établissement convenable. Leur inquiétude était d'autant plus grande que disparaissait la garantie que leur avait assurée le Mandat britannique. La manière dont le gouvernement irakien voulait les installer, pour donner suite aux recommandations de la Société des Nations, ne leur plaisait pas : ils devaient être disséminés au milieu de populations différentes et ne leur inspirant pas confiance. De petits mouvements, assez vite réprimés, se produisirent. Au printemps dernier, le gouvernement irakien convoqua à Bagdad Mar Chimoun, le Patriarche des Assyriens et le chef temporel de leur « Nation » au sens que ce mot avait dans l'ancien Empire Ottoman, et l'invita à signer une déclaration de loyalisme et à prêter son autorité au plan d'installation arrêté par l'administration irakienne, avec l'aide d'un Anglais, le major Thomson. Mar Chimoun s'y refusa et fut retenu à Bagdad en résidence forcée.

Sur ce, une bande d'Assyriens traversa le Tigre pour s'établir dans le pays de Mandat français : elle campa sur le territoire qui devait être remis quelques jours après par l'Irak à la Syrie, en exécution de la décision de la Commission, nommée par la Société des Nations, qui a récemment fixé la frontière. L'autorité française les désarma, mais rendit leurs fusils à quelques centaines d'Assyriens qui se déclaraient décidés à repasser le Tigre et à remettre leurs armes aux autorités irakiennes. A peine de l'autre côté du fleuve, ces Assyriens entrèrent en collision avec un détachement irakien, sans qu'il soit possible de déterminer de quel côté fut prise l'initiative d'ouvrir le feu. Il est toutefois à remarquer que l'on entendit tout de suite un tir régulier d'armes automatiques qui montra que le détachement irakien était, tout au moins, prêt au combat.

Cet incident, qui se produisit dans les premiers jours d'août, fut presque immédiatement la cause ou le prétexte d'attaques contre des groupes assyriens qui n'avaient pris aucune part à la bataille. Le *Times*, dont la sympathie pour le gouvernement irakien s'est, à plusieurs reprises, affirmée d'une manière non douteuse, donnait quelques jours après des informations d'après lesquelles un certain nombre de hameaux habités par les Assyriens avaient été brûlés un peu au nord de Dohouk, c'est-à-dire assez loin de la rive du Tigre. Cinq cents hommes auraient été tués, dont beaucoup après avoir remis leurs fusils à la police irakienne, et 1.500 femmes et enfants molestés et laissés dans une situation misérable. Ces exploits auraient été commis en grande partie par ce que l'on appelle assez singulièrement, dans certaines informations, la « police irrégulière », composée pour une large part de Kurdes. Il est impossible de considérer ces nou-

velles sans se rappeler les méthodes adoptées naguère par les Turcs pour résoudre la question arménienne en faisant massacrer cette minorité par les Kurdes que le Gouvernement d'Angora s'applique maintenant à asservir et à décimer à leur tour.

Ces événements causèrent une impression pénible en Angleterre où les journaux publièrent beaucoup de lettres de protestations ou d'observations. Le *Times*, bien qu'il ait pris dans l'ensemble le parti du gouvernement irakien, écrivait le 18 août :

L'obstination intransigeante de Mar Chimoun, le jeune patriarche des Assyriens, et la stupide violence du commandant irakien ont eu de déplorables conséquences. La trahison d'un groupe de déserteurs assyriens, qui ont repassé le Tigre, rentrant de la Syrie française sous prétexte de rendre leurs armes et qui sont tombés à l'improviste sur les avant-postes irakiens, a eu sa répercussion sur beaucoup de leurs compatriotes qui n'avaient eu aucune part à la rébellion... Le commandant n'a pris aucune précaution pour assurer la protection des Assyriens loyaux et l'observation de quelque discipline civilisée. Il semble avoir lui-même donné le pire exemple aux Kurdes en ordonnant l'exécution de prisonniers sans aucune forme de procès. Il n'est pas étonnant que, dans de telles conditions, une opération de police ait dégénéré en attaques sur tous les groupes du voisinage, sans distinction, attaques au cours desquelles plusieurs centaines d'entre eux ont été tués et beaucoup de villages ont été brûlés.

Et le *Times* exprimait sa confiance dans le roi Faysal pour faire faire une enquête sur ces actes et dans sa volonté de restaurer la paix et la discipline.

Au même moment, le Premier Ministre de l'Irak recevait le correspondant du *Times* à Bagdad et déplorait ces tristes événements. Mais le journaliste anglais devait constater que les journaux locaux parlaient des « braves et victorieuses troupes irakiennes qui s'étaient conduites comme l'exigeaient le devoir et l'honneur ». Le 25 août, cette armée entra en triomphe à Bagdad ; pour la récompenser de ses exploits, les chefs des corporations de la ville avaient lancé un appel aux cafetiers et aux barbiers pour obtenir que, pendant trois jours, les soldats fussent abreuvés de café et rasés gratis. Le 27 août, le correspondant du *Times* constata que tous les officiers irakiens qui avaient pris part aux « opérations » contre les Assyriens avaient été gratifiés d'une année d'ancienneté et que l'on annonçait que leur chef, le colonel Békir Sidky Bey, allait être promu général. La station de radiodiffusion de Bagdad lançait, à l'usage des pays voisins de langue arabe, des discours en l'honneur de l'armée irakienne et à la honte des sauvages montagnards assyriens. Et les journaux irakiens déclaraient, à l'annonce de l'arrivée de Sir Francis Humphrys, ex-haut commissaire et ambassadeur britannique en Irak, envoyé pour s'occuper de l'affaire assyrienne avec le gouvernement de Bagdad, que l'Angleterre n'avait pas à se mêler des affaires intérieures du Royaume irakien.

Cette fin préalable de non-recevoir était mal-

heureusement fondée, du moins juridiquement, puisque l'Angleterre a tenu à bien montrer, par le libellé de son traité d'alliance avec l'Irak signé en 1930 et par ses commentaires, qu'elle rejetait toute responsabilité en ce qui concerne le gouvernement de ce pays. Malgré l'émotion soulevée dans un grand nombre de milieux britanniques par les malheurs des Assyriens, ce désintéressement de ce qui se passe dans l'Irak, dont ils ont affirmé la maturité, la tolérance, et assuré l'admission dans la Société des Nations, reste le système de beaucoup d'Anglais et, semble-t-il, de la politique britannique : au lendemain de la mort de Faysal et alors que l'on se demandait ce que pourrait être le gouvernement du roi Ghazi, *l'Evening Standard* résumait sans ambages cette manière de voir dans les termes suivants : « L'Irak est maintenant un pays indépendant, responsable de ses propres affaires. Nous avons déjà dépensé assez de sang et d'argent en mettant ce pays en état de pouvoir assumer cette responsabilité. Nous ne devons pas en dépenser davantage, et nous devons nous en tenir fermement à l'esprit et à la lettre du traité. Ce qui nous regarde, c'est de protéger les communications de l'Empire, et tout ce qui se passera dans l'Irak, sans affecter ces communications, ne nous regarde pas. »

\*  
\*\*

Cette thèse, qui paraît continuer à inspirer la politique anglaise, a été repoussée par un assez grand nombre d'Anglais qui ont conscience des responsabilités encourues par leur pays du fait de la manière dont il a imposé à la Société des Nations l'émancipation de l'Irak, des déclarations faites au nom du Gouvernement britannique devant la Commission des Mandats, de la situation particulière des Assyriens en Irak et des obligations que les Alliés doivent se reconnaître entre eux.

Les Assyriens ne sont pas, comme les autres groupes émancipés de la Turquie à la suite de la Grande Guerre, une population passive qui doit tout aux sacrifices des Alliés et n'a presque rien fait pour les aider. Comme le rappelait l'évêque de Gloucester, dans une lettre adressée le 19 août au *Times*, les Assyriens ont pris les armes contre les Turcs à l'instigation des Russes, en 1916, et, isolés peu après par l'effondrement du front russe, ils se sont frayé passage à travers le territoire persan pour rejoindre les forces britanniques, perdant, au cours de cette marche, les deux tiers de leur effectif. L'Angleterre s'est servie d'eux et, depuis 1921, ils ont fourni la plupart des « levies » qui ont appuyé, parfois dans des combats, la politique britannique en Irak. Encore à l'heure actuelle, ces « levies » assyriennes « gardent l'aérodrome anglais en Irak pour la bonne raison que la Royal Air Force sait parfaitement que l'on ne peut se fier pour cette garde à l'armée arabe » (1). Le *Times* lui-même

(1) Lettre adressée au *Times*, le 16 août, par M. A. T. Wilson.

constatait que ces services rendus à l'Angleterre peuvent expliquer en partie le peu de sympathie de la population arabe pour les Assyriens.

Et cependant, comme le disait l'évêque de Gloucester, « dans beaucoup de cas, ils n'ont pas reçu de terres à cultiver..., il ne leur a rien été donné de l'autonomie qui leur avait été promise. »

Ils se plaignent (2), comme l'ont confirmé des Anglais qui les ont visités après la guerre, d'avoir été trébuchés pendant quatorze années, période pendant laquelle les seuls foyers qui leur aient été offerts étaient dans des lieux où ils ne pouvaient pas vivre et où la mortalité infantile était de près de cent pour cent des naissances. Tout emplacement valable proposé pour eux par les officiers anglais chargés de les établir se trouvait invariablement réclamé par les Kurdes, dont les revendications étaient d'ordinaire soutenues par les fonctionnaires irakiens. Quant au « gouvernement bienveillant » qui leur avait été promis (lorsque l'on renonça à exclure du territoire turc leurs montagnes natales), les intentions du roi Fayçal et de son premier ministre purent être aussi excellentes que celle du Haut Commissaire britannique, mais, en pratique, les fonctionnaires locaux ont été tout autre chose que bienveillants. La demande des Assyriens d'être placés dans des conditions telles qu'ils seraient soustraits au contrôle de ces fonctionnaires a été écartée.

Le traitement fait aux Assyriens a vivement inquiété la Commission des Mandats et, devant les événements de l'été dernier, certains de ses membres ont rappelé la déclaration qui leur avait été faite pour les rassurer par Sir Francis Humphrys, le dernier haut-commissaire chargé de soutenir le rapport spécial présenté en 1931 à la Commission pour résumer les progrès de l'Irak et justifier la proposition de mettre fin au Mandat.

Il suffit de la lecture, très édifiante, des procès-verbaux de la Commission des Mandats, pour voir combien l'affirmation de la maturité de l'Irak l'a laissée sceptique. Pour résumer son attitude, on peut dire qu'elle n'a donné à l'émancipation de l'Irak qu'un assentiment plein de réserves, fondé non sur sa conviction, mais sur les affirmations de la Puissance Mandataire dont elle n'avait aucun moyen de vérifier le bien-fondé. Sans sa prudence et sa déférence envers le Conseil, dont elle a simplement pour mission d'éclairer les décisions, il est à croire qu'elle aurait manifesté beaucoup plus clairement l'opinion péjorative qui transpire dans tous ses débats. Impressionnée par les inquiétudes exprimées par des minorités vivant dans le royaume irakien, elle a été particulièrement sceptique en ce qui concerne les garanties qu'elles pourraient trouver après avoir perdu celle que leur donnait le Mandat britannique. Cette question des minorités avait eu tous les soins de la Commission pendant qu'elle établissait, sur la demande du Conseil, la liste des conditions qui devraient être imposées à tout pays sous Mandat devant être émancipé. Pour la rassurer, Sir Francis Humphrys lui avait laissé entendre, dans une formule

(2) Lettre adressée au *Times*, le 9 août, par M. W. A. Wigram.

n'entraînant d'ailleurs aucun engagement précis, que la responsabilité de l'Angleterre ne serait pas complètement en même temps que le Mandat. C'est cette déclaration que rappelèrent, dans des lettres adressées par eux au *Times* au mois d'août, Lord Lugard et M. Pierre Orts, membres anglais et belge de la Commission des Mandats. Nous croyons utile d'en donner la traduction, car elles résument en grande partie la situation et expriment le sentiment avec lequel la Commission des Mandats, soucieuse du sort des minorités, a vu s'imposer, pour des raisons qui n'avaient que des rapports lointains avec les réalités locales, l'émancipation de l'Irak.

Voici d'abord la lettre de Lord Lugard :

« Les nouvelles que vous publiez aujourd'hui, qu'« il y a des raisons de croire que 500 Assyriens ont été tués », et d'après lesquelles 1.500 de leurs femmes et des enfants sont dans une condition pitoyable, m'obligent à rappeler les mots prononcés par le Haut Commissaire pour l'Irak à Genève :

« Le Gouvernement de Sa Majesté se rend pleinement compte de la responsabilité qu'il assume en recommandant l'admission de l'Irak dans la Société des Nations... Si l'Irak se montrait indigne de la confiance qui lui serait accordée, la responsabilité morale en incomberait au Gouvernement de Sa Majesté (1). »

Le membre de la Commission auquel il répondait se déclara « complètement satisfait de cette déclaration du Représentant accrédité, peut-être la plus importante de toutes celles qui avaient été faites ».

La portée de cette déclaration était, comme on doit le penser, comprise par le Gouvernement Britannique, au nom de qui elle était faite. Il convient que le Gouvernement irakien se rende compte du point auquel il lui doit son statut actuel.

Il y a intérêt à rappeler ce qui s'est produit ensuite. L'Irak a été admis en octobre 1932 comme membre de la Société des Nations. La Commission des Mandats, pendant sa session de novembre-décembre 1932, a été appelée à examiner plusieurs pétitions assyriennes, qui ont donné lieu à de nouvelles inquiétudes, en dépit des assurances préalablement reçues du Haut Commissaire. La Commission chargea son rapporteur d'assister à la réunion suivante du Conseil pour exposer ses vues. Le Conseil nomma une Commission, et son Président, Benès, se déclara convaincu que la résolution qu'il adoptait « provoquerait une solution conforme à l'opinion de la Commission des Mandats, c'est-à-dire que la communauté assyrienne serait établie de manière à obvier à ce qu'elle soit dispersée parmi des populations d'autre race ».

Cette résolution fut acceptée par Noury Pacha Saïd, représentant l'Irak, qui déclara que son gouvernement avait une profonde sympathie pour les Assyriens.

Quelques jours après Lord Lugard, M. Pierre Orts écrivait à son tour au Directeur du *Times* :

J'ai lu dans le *Times* du 14 août la lettre qui vous a été adressée au nom des Assyriens de l'Irak par Lord Lugard, mon Collègue dans la Commission des Mandats de la Société des Nations.

Comme rapporteur de cette Commission pour toutes les pétitions reçues des Assyriens par la Société des Nations de 1930 à la fin de 1932, j'ai eu l'occasion d'étudier directement des documents volumineux émanant non seulement des pétitionnaires, mais aussi de la puissance mandataire

pour l'Irak. J'avais en même temps devant moi des documents apportés par le Mar Chimoun dans sa visite à Genève. En dernier lieu, au mois de décembre 1932, j'ai siégé dans le Comité nommé par le Conseil de la Société des Nations pour examiner, devant les représentants de l'ex-puissance mandataire et le Ministre des Affaires étrangères de l'Irak, le rapport de la Commission des Mandats sur une série de pétitions assyriennes. C'était le dernier appel d'une ancienne communauté qui, au moment où se terminait le Mandat britannique sur l'Irak, allait être confiée à la discrétion d'un gouvernement dominé par l'influence d'éléments qui lui avaient été irrémédiablement hostiles. Je crois que ces circonstances me permettent de me faire une opinion très motivée sur la position des Assyriens, à qui les autorités britanniques ont donné asile en Irak lorsque, pendant la grande guerre, leur pays d'origine, dans la région de Hakkari, a été occupé par les Turcs.

C'est pourquoi je me permets de confirmer personnellement l'opinion exprimée dans la lettre de mon collègue, et de lui donner mon appui.

Je me garderai d'exprimer une opinion relative aux déplorable événements qui se sont produits sur la frontière de l'Irak et de la Syrie, événements sur lesquels je ne possède aucune autre information que celles publiées par la presse depuis juillet 1927. Je veux néanmoins faire ressortir qu'ils ne doivent pas influencer un jugement porté sur les conditions faites à la communauté assyrienne en Irak, et qu'ils ne doivent pas servir à déplacer la responsabilité de la situation qui est à l'origine de ces incidents.

L'insécurité dans laquelle les Assyriens ont vécu pendant plusieurs années, les violences infligées aux individus, les crimes commis contre les personnes et les biens, dont ils ont trop souvent été victimes, n'ont été rendus possibles que par la dispersion de leur communauté au milieu d'autres races. La Commission des Mandats était arrivée à la conclusion que le seul remède à cet état de choses était de réunir les Assyriens en un groupe homogène dans quelque région répondant à leurs besoins. (Rapport à la Commission du Conseil à la fin de sa 22<sup>e</sup> session.)

En présence de l'opposition de l'Irak, cette recommandation de la Commission des Mandats n'a pas été admise, et une solution mitigée a été adoptée, laquelle ne pouvait pas répondre au besoin qu'avaient les Assyriens d'être en sécurité. Depuis lors, quiconque connaissait ce peuple énergique pouvait facilement prévoir que son désespoir le porterait bientôt aux plus extrêmes mesures.

Lorsque l'on consulta la Commission des Mandats pour savoir si elle jugeait recommandable l'admission de l'Irak dans la Société des Nations, elle prit soin de manifester dans son rapport au Conseil qu'elle n'aurait pas recommandé l'octroi de l'indépendance à ce pays si elle n'avait pas été assurée que le Gouvernement britannique répondait du sort des minorités religieuses et nationales en Irak. En fait, l'expérience de la Commission ne lui permettait pas de considérer avec confiance l'avenir de ces minorités à partir du moment où elles dépendraient complètement du Gouvernement assyrien.

Par suite de l'émancipation de l'Irak, le contrôle des affaires de ce pays a été retiré à la Société des Nations, et l'examen des événements récents a cessé de faire partie du domaine de l'activité de la Commission des Mandats. Contre les abus auxquels ils sont exposés de la part de la majorité musulmane, les Assyriens n'ont donc désormais d'autre recours qu'un appel au Gouvernement britannique. C'est, pour la même raison, le cas des autres minorités de l'Irak, toutes menacées des mêmes périls. Je ne veux pas douter que la protection sur laquelle les espérances de toutes les minorités se concentrent maintenant ne manquera pas.

Pierre Orts.

(1) Déclaration faite au cours de la vingtième session de la Commission des mandats (juin-juillet 1931).

Dans son « rapport spécial au Conseil sur la proposition du gouvernement britannique tendant à l'émancipation de l'Irak », rédigé à l'issue de sa 21<sup>e</sup> session (octobre-novembre 1931), la Commission avait pris acte de la déclaration faite par Sir Francis Humphrys au cours de sa vingtième session et ajouté :

A défaut de cette déclaration, la Commission se fût trouvée dans l'impossibilité d'envisager, pour ce qui la concerne, la fin d'un régime qui, il y a quelques années, avait paru s'imposer dans l'intérêt même de tous les éléments de la population.

Rappelant au Conseil que, invitée à formuler les conditions à imposer à un Etat émancipé du Mandat, elle-même avait suggéré que cet Etat contractât vis-à-vis de la Société des Nations des engagements qui garantissent : « la protection effective des minorités de race, de langue et de religion », la Commission concluait :

a) Dans le cas de l'Irak, la Commission est d'avis qu'il importe d'assurer la protection des minorités de race, de langue et de religion par un ensemble de dispositions à insérer dans une déclaration du Gouvernement de l'Irak au Conseil de la Société des Nations et par l'acceptation des règles de procédure établies par le Conseil en matière de pétitions concernant les minorités, d'après lesquelles, notamment, les minorités elles-mêmes, ainsi que toute personne, association ou Etat s'y intéressant, ont le droit d'adresser des pétitions à la Société des Nations;

b) La déclaration de l'Irak, dont les termes seraient établis de concert avec le Conseil, contiendrait les dispositions générales relatives à la protection desdites minorités auxquelles ont souscrit plusieurs Etats européens.

En outre, l'Irak adhérerait à toute disposition spéciale que le Conseil de la Société des Nations, d'accord avec le Gouvernement irakien, pourrait éventuellement juger nécessaire d'établir, à titre temporaire ou permanent, pour assurer la protection effective des minorités de race, de langue et de religion en Irak.

Diverses suggestions concernant les moyens pratiques de réaliser cette protection ont été formulées au sein de la Commission :

ii) L'Irak accepterait que, dans la mesure où elles affecteraient des personnes appartenant à des minorités de race, de religion ou de langue, ces dispositions constitueraient des obligations d'intérêt international, et seraient placées sous la garantie de la Société des Nations. Elles ne pourraient être modifiées sans l'assentiment de la majorité du Conseil de la Société des Nations.

L'Irak accepterait également que tout Membre du Conseil de la Société des Nations ait le droit de signaler à l'attention du Conseil toute infraction ou danger d'infraction à l'une quelconque de ces obligations, et que le Conseil puisse procéder de telle façon, prendre telle mesure ou donner telles instructions qui paraîtraient appropriées et efficaces dans la circonstance.

L'Irak consentirait enfin à ce qu'en cas de divergence d'opinions sur des questions de droit ou de fait concernant ces dispositions, entre l'Irak et un Membre du Conseil de la Société des Nations, cette divergence soit considérée comme un différend ayant un caractère international selon les termes de l'article 14 du Pacte de la Société des Nations. Tout différend de ce genre serait, si l'autre partie le demande, déféré à la Cour permanente de Justice internationale. La décision de la Cour serait sans appel et aurait la même forme et valeur qu'une décision rendue en vertu de l'article 13 du Pacte.

Le 28 janvier 1932 le Conseil de la Société des

Nations adopta cette suggestion et nomma un Comité chargé d'arrêter les termes de la déclaration à demander à l'Irak et composé de ses rapporteurs pour les Minorités, les Mandats, le droit international et le Représentant de la Grande-Bretagne. MM. Pierre Orts et Noury Saïd Pacha prirent part à titre consultatif à ses délibérations comme représentants de la Commission des Mandats et du Gouvernement irakien. Au cours de la délibération, Lord Cecil, représentant du Gouvernement britannique, avait cru devoir affirmer, une fois de plus que la tolérance régnait en Irak, et indiquer, sur un ton assez autoritaire, au Comité qui venait d'être nommé, qu'il n'y avait pas à demander à ce pays des garanties exceptionnelles. Voici dans quels termes le procès-verbal résume son intervention :

Lord Cecil désire présenter une observation au sujet d'un passage du rapport de la Commission qui a trait aux garanties à accorder aux minorités. Lord Cecil ne discute pas ce que dit ce rapport, mais il tient à souligner, au nom des Irakiens, qui n'ont pas le moyen de s'exprimer eux-mêmes ici, que l'histoire de ce pays a toujours été celle de la tolérance religieuse; les musulmans, les juifs, les chrétiens ont vécu ensemble en bons termes, dans les mêmes villages, pendant des siècles, et il n'y a aucune raison de croire, maintenant que l'Irak assume la pleine responsabilité du gouvernement, que cette situation doive se modifier et devenir mauvaise. Il est tout à fait nécessaire que l'on exige des garanties convenables, mais Lord Cecil espère que cet aspect de la question sera examiné par le Comité spécial. Il ne s'agit pas d'une question nouvelle; il existe déjà des précédents nombreux capables de guider le Comité et Lord Cecil est persuadé que celui-ci se conformera à ces précédents.

Le Comité elabora un texte qui fut adopté par le Gouvernement irakien. Celui-ci le communiqua, le 30 mai 1932, à la Société des Nations, dans une « déclaration à l'occasion de l'extinction du régime mandataire, contenant les garanties fournies par le Gouvernement de l'Irak ».

Nous croyons intéressant de reproduire ci-après la partie de ce document relative aux droits des Minorités.

#### ARTICLE PREMIER

##### *Protection des minorités.*

Les stipulations contenues dans le présent chapitre seront reconnues comme lois fondamentales en Irak. Aucune loi, aucun règlement ni aucune action officielle ne seront en contradiction ou en opposition avec ces stipulations, et aucune loi, aucun règlement, ni aucune action officielle ne prévaudront contre elles, ni maintenant ni à l'avenir.

#### ARTICLE 2

1<sup>o</sup> Il sera accordé à tous les habitants de l'Irak pleine et entière protection de leur vie et de leur liberté, sans distinction de naissance, de nationalité, de langage, de race ou de religion.

2<sup>o</sup> Tous les habitants de l'Irak auront droit au libre exercice, tant public que privé, de toute foi, religion ou croyance dont la pratique ne sera pas incompatible avec l'ordre public et les bonnes mœurs.

#### ARTICLE 3

Les ressortissants ottomans établis sur le territoire de l'Irak à la date du 6 août 1924 seront considérés comme

ayant acquis, à cette date, la nationalité irakienne, à l'exclusion de la nationalité ottomane, sur la base de l'article 30 du Traité de paix de Lausanne, et dans les conditions prévues dans la loi irakienne du 9 octobre 1924 sur la nationalité.

## ARTICLE 4

1° Tous les ressortissants irakiens seront égaux devant la loi, et jouiront des mêmes droits civils et politiques, sans distinction de race, de langue ou de religion.

2° Le système électoral assurera une représentation équitable aux minorités de race, de religion ou de langue en Irak.

3° La différence de race, de langue ou de religion ne devra nuire à aucun ressortissant irakien en ce qui concerne la jouissance des droits civils et politiques, notamment pour l'admission aux emplois publics, fonctions et honneurs, et pour l'exercice des différentes professions et industries.

4° Il ne sera édicté aucune restriction au libre usage, par tous les ressortissants irakiens, d'une langue quelconque, soit dans les relations privées ou de commerce, soit en matière de religion, de presse ou de publications de toute nature, soit dans les réunions publiques.

5° Nonobstant l'établissement par le Gouvernement irakien de la langue arabe comme langue officielle, et nonobstant les dispositions spéciales que le Gouvernement irakien prendra en ce qui concerne l'emploi des langues kurde et turque, dispositions prévues à l'article 9 de la précédente déclaration, des facilités appropriées seront données à tous les ressortissants irakiens de langue autre que la langue officielle, pour l'usage de leur langue, soit oralement, soit par écrit, devant les tribunaux.

## ARTICLE 5

Les ressortissants irakiens appartenant à des minorités de race, de religion ou de langue jouiront du même traitement et des mêmes garanties en droit et en fait que les autres ressortissants irakiens. Ils auront notamment un droit égal à maintenir, diriger et contrôler à leurs frais, ou à créer à l'avenir des institutions charitables, religieuses ou sociales, des écoles et autres établissements d'éducation, avec le droit d'y faire librement usage de leur propre langue et d'y exercer librement leur religion.

## ARTICLE 6

Le Gouvernement irakien s'engage à prendre à l'égard des minorités non musulmanes, en ce qui concerne leur statut familial et personnel, toutes dispositions permettant de régler ces questions selon le droit coutumier des communautés auxquelles ces minorités appartiennent.

Le Gouvernement irakien enverra au Conseil de la Société des Nations des renseignements sur la façon dont auront été exécutées ces dispositions.

## ARTICLE 7

1° Le Gouvernement irakien s'engage à accorder toutes protections, facilités et autorisations aux églises, synagogues, cimetières, autres établissements religieux, œuvres charitables et fondations pieuses des communautés religieuses des minorités existant en Irak.

2° Toutes ces communautés auront le droit de constituer, dans les divisions administratives importantes, des conseils qui auront qualité pour percevoir les revenus produits par ces biens, pour les utiliser conformément aux vœux du donateur ou à l'usage établi dans la communauté. Ces communautés devront également veiller sur les biens des orphelins, conformément à la loi. Les conseils susmentionnés seront placés sous le contrôle du Gouvernement.

3° Le Gouvernement irakien ne refusera, pour la création de nouveaux établissements religieux ou charitables, aucune des facilités nécessaires qui seront garanties aux établissements de cette nature déjà existants.

## ARTICLE 8

1° En matière d'enseignement public, le Gouvernement irakien accordera, dans les villes et districts où réside une proportion considérable de ressortissants irakiens de langue autre que la langue officielle, des facilités appropriées pour assurer que l'instruction dans les écoles primaires sera donnée, dans leur propre langue, aux enfants de ces ressortissants irakiens. Cette stipulation n'empêchera pas le Gouvernement irakien de rendre obligatoire l'enseignement de la langue arabe dans les dites écoles.

2° Dans les villes et districts où réside une proportion considérable de ressortissants irakiens appartenant à des minorités de race, de religion ou de langue, ces minorités se verront assurer une part équitable dans le bénéfice et l'affectation des sommes qui pourraient être attribuées sur les fonds publics par le budget de l'Etat, les budgets municipaux ou autres dans un but d'éducation, de religion ou de charité.

## ARTICLE 9

1° L'Irak s'engage, en ce qui concerne les liwas de Mossoul, Arbil, Kirkuk et Soulaïmanié, à ce que la langue officielle, à côté de l'arabe, soit le kurde dans les qadhas où la population prédominante est de race kurde.

Toutefois, dans les qadhas du liwa de Kifri, où une partie considérable de la population est de race turcomane, la langue officielle sera, à côté de l'arabe, soit le kurde, soit le turc.

2° L'Irak prend l'engagement que, dans lesdits qadhas, les fonctionnaires devront, sauf exception justifiée, posséder la langue kurde ou, le cas échéant, la langue turque.

3° Bien que, dans lesdits qadhas, le critère pour le choix des fonctionnaires soit, comme dans le reste de l'Irak, la capacité et la connaissance de la langue plutôt que la race, l'Irak s'engage à ce que les fonctionnaires soient choisis, comme jusqu'à présent, autant que possible, parmi les ressortissants irakiens originaires de ces qadhas.

## ARTICLE 10

Dans la mesure où les stipulations des articles précédents de la présente Déclaration affectent des personnes appartenant à des minorités de race, de religion ou de langue, ces stipulations constituent des obligations d'intérêt national et seront placées sous la garantie de la Société des Nations. Elles ne pourront être modifiées sans l'assentiment de la majorité du Conseil de la Société des Nations.

Tout membre de la Société représenté au Conseil aura le droit de signaler à l'attention du Conseil toute infraction ou danger d'infraction à l'une quelconque de ces obligations, et le Conseil pourra prendre telles mesures et donner telles instructions qui paraîtront appropriées et efficaces dans la circonstance.

En cas de divergences d'opinions, sur des questions de droit ou de fait concernant ces articles, entre l'Irak et l'un quelconque des Membres de la Société représentés au Conseil, cette divergence sera considérée comme un différend ayant un caractère international selon les termes de l'article 14 du Pacte de la Société des Nations. Tout différend de ce genre sera, si l'autre partie le demande, déféré à la Cour permanente de Justice internationale. La décision de la Cour permanente sera sans appel et aura la même force et valeur qu'une décision rendue en vertu de l'article 13 du Pacte.

Telles sont les garanties que les Assyriens ont reçues, en commun avec les autres minorités de l'Irak. Il est à remarquer qu'elles sont bien inférieures à celles que la Commission des Mandats, après une étude consciencieuse de la question, aurait voulu voir donner aux Assyriens. La politique du Gouvernement britannique a, au

contraire, constamment tendu à les réduire. La Commission est d'ailleurs revenue à la charge et, usant de l'occasion que lui donnait l'examen d'ultimes pétitions assyriennes qu'elle eut à faire dans une session postérieure à la fin du Mandat, elle renouvela, non au Gouvernement Mandataire qui n'existait plus, mais au Conseil de la Société des Nations, son vœu de voir établir les Assyriens en un groupe homogène.

Dans sa 22<sup>e</sup> session (novembre-décembre 1932), elle adopta, en effet, un rapport de M. Pierre Orts sur les ultimes pétitions assyriennes et ses conclusions.

La Commission permanente des Mandats, disait-elle, ayant examiné les pétitions qui émanent de la Communauté assyrienne de l'Irak; ayant pris connaissance des observations du Gouvernement du Royaume Uni sur ces pétitions et entendu les renseignements complémentaires qui lui ont été fournis verbalement par le représentant de ce Gouvernement; fait siennes les conclusions ci-jointes de son rapporteur, attire de façon toute spéciale l'attention du Conseil sur le haut intérêt qu'il y a, aussi bien pour les Assyriens eux-mêmes que pour l'Irak, à ce que soit assuré aux Assyriens un établissement en un groupement homogène qui convienne à leurs traditions et qui satisfasse à leurs besoins économiques.

Il convient de citer les passages suivants du rapporteur :

...Parmi les Assyriens de l'Irak, le plus grand nombre, venus de Turquie d'Asie, ont trouvé asile dans ce pays au cours des dernières années. Ils y sont campés le plus souvent dans des conditions précaires et misérables...

Il a fallu les fixer sur la terre. En fait, ces montagnards ont été installés dans des régions de plaines marécageuses et malsaines, ou dispersés, par petits groupes, ou par familles, au milieu de la population kurde ou arabe, au gré des possibilités qu'offrait l'occupation du sol.

Dans les pétitions dont la Commission a eu à connaître au cours de ses précédentes sessions, on trouve l'expression du sentiment d'insécurité qu'inspirent aux Assyriens, non seulement le climat avec les vides qu'il provoque dans leurs rangs, la stérilité des terrains qui leur ont été assignés, la précarité de leurs droits à la jouissance du sol, mais surtout l'éparpillement de leur communauté parmi des populations d'autres races.

C'est cette dernière circonstance qui explique ces violences individuelles, ces attentats contre les personnes et les biens dont se sont constamment plaints les Assyriens et dont ils craignent — depuis qu'est apparue comme prochaine la cessation du contrôle britannique — qu'ils ne se multiplient au point de rendre décidément intolérables les conditions d'existence de leur communauté.

La cause profonde de l'état de malaise que révèlent les pétitions qui nous occupent réside dans le fait que les Assyriens d'Irak n'ont pu, jusqu'ici, être réunis en un groupement homogène, dans une région convenant à leurs besoins.

Et votre rapporteur n'est pas éloigné de penser qu'aussi longtemps qu'il n'en aura pas été fait ainsi, persisteront, comme une épine au flanc de l'Irak, le mécontentement et la dissidence morale de cette partie de sa population. Cette opinion semble concorder avec celle du Gouvernement du Royaume Uni, lorsqu'il déclare que « le retour des Assyriens dans leurs montagnes du Hakkiari resterait assurément la meilleure solution ».

La preuve n'a pas été faite à la satisfaction de l'observateur impartial que des terres réunissant les conditions

voulues pour un établissement en un groupe homogène des Assyriens n'existent point en Irak, ni que la perspective du rétablissement des Assyriens dans leur pays d'origine doit être définitivement écartée. Il serait à souhaiter que le Conseil de la Société des Nations usât de son influence pour que l'une ou l'autre de ces solutions soit loyalement recherchée. » (Procès-verbal de la 22<sup>e</sup> session, page 375.)

Moins d'un an après l'émancipation de l'Irak, les événements sont venus justifier les inquiétudes et les recommandations de la Commission, et montrer ce que valaient les « garanties de papier » qui, pour reprendre l'expression d'un Anglais ému de leur sort, avaient été données par l'Irak, en ce qui les concerne, à la Société des Nations. Une fois de plus, en Orient, un texte n'avait été que de la poudre aux yeux, une phraseologie sans relations avec la réalité : la déclaration du Gouvernement irakien qui devait assurer aux Assyriens des droits variés n'avait même pas eu pour effet de leur garantir la vie.

\*\*

Mais il y a quelque chose de plus : on peut se demander si les droits même que la déclaration irakienne reconnaissait aux minorités en général couvraient tous ceux que les Assyriens étaient en droit de revendiquer et les Alliés dans le devoir moral de leur assurer. Il est bon, pour se faire une opinion sur ce point, de lire une lettre publiée par le *Times* (1) et dont nous traduisons ci-dessous les passages essentiels :

Les Assyriens, quoique juridiquement sujets de l'Irak, ne le sont que d'une manière tout à fait arbitraire et artificielle. Par la religion, non plus que par la race, la langue, les coutumes, le consentement et l'industrie, les Assyriens n'ont pas de relations avec la plaine mésopotamienne, sa capitale ni ses habitants. Il en est de même des Kurdes, sauf en ce qui concerne la religion. On ne saurait déclarer trop nettement que l'inclusion des Assyriens et des Kurdes dans le nouveau royaume de l'Irak n'a qu'une base purement artificielle et de création toute récente... Cette inclusion n'est pas conforme au Pacte de la Société des Nations qui déclare expressément que les différentes communautés ayant appartenu à l'Empire Turc ont droit à être reconnues comme nations indépendantes et, par conséquent, à ne pas être greffées de force sur des races ou communautés qui leur soient étrangères. Il convient de noter ici que le douzième des quatorze points posés par le Président Wilson était ainsi conçu :

« Une souveraineté indiscutée doit être assurée à la partie turque du présent empire ottoman, mais les autres nationalités qui sont actuellement sous la domination turque doivent être complètement assurées de leur vie et de la possibilité indiscutée d'un développement autonome. »

Les Assyriens (et aussi les Kurdes) sont des nationalités distinctes des Arabes mésopotamiens et, que le Pacte de la Société des Nations ait été inspiré ou non des déclarations du Président Wilson, il semble clair que son intention était que les nationalités distinctes fussent traitées comme telles.

La conclusion du correspondant du *Times* était que les Assyriens devraient être replacés, comme une nationalité autonome, dans leur pays d'origine. Il n'est pas à espérer que les Puissances im-

(1) Lettre publiée le 28 août par le *Times*, sous la signature de M. W. H. Stoker.



posent rien de tel à la Turquie, dont le territoire comprend les montagnes du Hakkiari. Mais du moins le gouvernement britannique, voyant que la décision prise en 1925 par la Société des Nations ne les avait pas comprises dans le territoire irakien, aurait-il dû appliquer toute son énergie à l'installation des Assyriens en Irak sous la forme du groupement homogène que recommandait la Commission des Mandats, dont les suggestions n'ont pas été retenues par le Conseil, qui n'est pas un organe technique, mais un corps politique, c'est-à-dire beaucoup plus sensible à la volonté d'une grande puissance qu'aux réalités locales les moins contestables.

L'installation en un groupement homogène a cependant été recommandée par tous ceux qui ont eu à s'occuper du problème assyrien en lui-même et non sous l'inspiration de soucis étrangers à la réalité. La Commission constituée en application de la décision prise le 30 septembre 1924 par le Conseil de la Société des Nations pour régler la question de la frontière entre la Turquie et l'Irak, et qui, pour des raisons de procédure diplomatique et non de fond, avait conclu à un tracé laissant le Hakkiari à la Turquie, disait à la fin de son rapport, daté du 16 juillet 1925 :

Ce territoire contesté (le Vilayet de Mossoul) devant de toute façon se trouver sous la souveraineté d'un Etat musulman, il est nécessaire, pour répondre aux vœux des minorités, particulièrement chrétiennes, que des mesures soient prises en vue de leur protection.

Il n'est pas dans notre compétence d'énumérer toutes les conditions qu'il serait nécessaire d'imposer à l'Etat souverain au sujet de la protection de ces minorités; nous pensons toutefois devoir signaler qu'il faudrait que l'on assurât aux Assyriens le rétablissement des anciens privilèges qu'en fait — sinon de façon officielle — ils possédaient avant la guerre. Quel que soit l'Etat souverain, il devra assurer aux Assyriens une certaine autonomie locale, leur reconnaissant le droit de nommer leurs propres fonctionnaires et se contentant de leur faire payer un tribut par l'intermédiaire de leur patriarche.

La Commission paraissait avoir peu de confiance dans la capacité du Gouvernement irakien d'assurer les droits des minorités : elle disait :

Nous pensons que les dispositions édictées en faveur des minorités pourraient n'être qu'illusoire si un contrôle efficace n'est pas exercé sur place. Le délégué de la Société des Nations sur les lieux pourrait être chargé de veiller à l'application des garanties.

La Commission concluait d'ailleurs que l'état de l'Irak était encore tel que ce pays devrait « se trouver sous le mandat de la Société des Nations pendant une durée de vingt-cinq ans environ », faute de quoi il aurait encore mieux valu que le vilayet de Mossoul fût attribué à la Turquie qu'à l'Irak.

Le Conseil, sur la proposition de la Commission, adopta, le 16 décembre 1925, une résolution ainsi conçue :

Le Gouvernement britannique est invité à soumettre au Conseil un nouveau traité avec l'Irak qui assurera la con-

tinuation pendant vingt-cinq ans du régime de mandat défini par le traité d'alliance entre l'Angleterre et l'Irak et approuvé par le Conseil en date du 27 septembre 1924, sous réserve de l'admission, avant l'expiration de cette période, de l'Irak dans la Société des Nations, conformément à l'article premier du Pacte.

Aussitôt que, dans un délai de six mois à compter de ce jour, l'exécution de cette stipulation aura été portée à la connaissance du Consul, celui-ci constatera que la présente décision est devenue définitive et avisera aux mesures propres à assurer la délimitation sur le terrain de la ligne frontière.

Le Gouvernement britannique, en tant que Puissance mandataire, est invité à soumettre au Conseil les mesures administratives qui seront arrêtées pour accorder aux populations kurdes, visées par le rapport de la Commission d'enquête, les garanties d'administration locale recommandées par cette Commission dans ses conclusions fiscales.

Le Gouvernement britannique qui, en tant que Puissance Mandataire, est invité à s'inspirer aussi fidèlement que possible des autres suggestions de la Commission d'enquête, en ce qui concerne les mesures propres à assurer l'apaisement, à protéger également tous les éléments de la population...

On doit constater que sauf, dans une certaine mesure, en ce qui concerne les Kurdes dont le cas devra faire l'objet d'une étude particulière, aucune de ces conditions et recommandations n'a été observée dans la manière dont l'Irak a été émancipé.

Un traité anglo-irakien, prolongeant pour vingt-cinq années, à dater du 16 décembre 1925, la durée de validité du traité d'alliance du 10 octobre 1922 et des accords subsidiaires, c'est-à-dire le Mandat, fut sans doute signé le 13 janvier 1926 et communiqué le 2 mars au Conseil de la Société des Nations qui l'approuva le 11 mars 1926. Mais il prévoyait un examen périodique de la question de la recommandation de l'Irak pour son admission dans la Société des Nations qui devait faire cesser le Mandat même avant l'expiration de la période de vingt-cinq années.

En réalité l'acceptation de cette prolongation du Mandat n'avait été demandée par l'Angleterre à l'Irak que pour lui assurer la possession du vilayet de Mossoul. Une fois ce but atteint, on pourrait éluder, par la présentation et l'admission de l'Irak à la Société des Nations, la prolongation du Mandat. C'est ce qui a été fait : le traité de 1926 n'a été qu'un moyen temporaire, mis de côté aussitôt que possible après qu'il eût rempli son objet territorial.

Quant aux suggestions relatives « aux mesures propres à assurer l'apaisement et à protéger également tous les éléments de la population », suggestions que la résolution du Conseil invitait la Commission des Mandats « à prendre en considération lors de l'examen des rapports annuels relatifs à l'Irak », on sait le sort qui leur a été fait, notamment en ce qui concerne les Assyriens. Jamais la recommandation de donner à ce peuple une autonomie locale sous son Patriarche n'a eu la moindre suite. C'est cependant ce que les Assyriens ont toujours demandé, ce que Mar Chimoun a réclamé : voilà pourquoi il a été traité en factieux par le gouvernement ira-

kien, interné pendant quelque temps à Bagdad et obligé depuis à se réfugier à Chypre.

C'est sur ce point qu'il y a eu un malentendu constant, une équivoque même dans la manière dont la situation a été conçue et présentée par les deux parties. Quand Mar Chimoun s'est adressé à la Société des Nations en août dernier pour dénoncer une politique qui privait systématiquement les Assyriens d'établissement homogène et pour demander l'envoi en Irak d'une Commission internationale d'enquête, il visait le maintien de son peuple dans son individualité. On l'a accusé pour cela d'ambitions personnelles : c'est ce qu'a dit notamment M. H. Dobbs, ancien haut-commissaire britannique en Irak, dans une lettre adressée le 25 août au *Times*. D'après lui, si Mar Chimoun demandait l'établissement des Assyriens en un groupe compact, c'était par crainte que, s'ils étaient disséminés, « sa domination ecclésiastique disparaîtrait et que les Assyriens, qui sont de la Confession Nestorienne, se fondraient dans les nombreux chrétiens chaldéens de la province de Mossoul et finiraient par transférer à Rome leur allégeance spirituelle ». Il est fort possible que l'ambition s'associe à la sollicitude pour sa nation dans l'attitude du Patriarche, mais on peut en dire autant de presque tous les pasteurs d'hommes. Et la conduite du gouvernement irakien a été pour lui inspirer à la fois des inquiétudes pour le maintien d'une nationalité linguistique et traditionnelle assyrienne et pour sa propre autorité.

Bagdad n'a cessé en effet de tendre à émietter les Assyriens pour leur faire perdre leur individualité nationale. Non seulement il n'a pas jugé bon qu'ils constituassent dans l'Irak un « Millet », mais encore il n'a fait aucun effort pour les établir en bloc. La manière dont il les a désunis, ballottés, a certainement contribué à causer des désordres auxquels des hommes guerriers, habitués à l'indépendance devaient être beaucoup plus naturellement portés que les milles minorités chrétiennes anciennement établies en Irak.

Le travail de dissociation systématique des Assyriens par le Gouvernement de Bagdad n'est pas contestable. Il s'est appliqué non seulement à les disséminer, de manière à les fondre dans les masses ambiantes, mais encore à les diviser. C'est ainsi que l'autorité irakienne s'est appliquée à saper l'autorité du Patriarche Nestorien, chef traditionnel du Millet. D'après une lettre de Bagdad publiée le 25 août par le *Manchester Guardian*, les Irakiens auraient systématiquement donné des postes aux ennemis du Patriarche, favorisé les Assyriens convertis au Presbytérianisme, cherché des opposants au Patriarche parmi les évêques. Les partisans de celui-ci étaient molestés et les chefs de village poussés à trahir Mar Chimoun.

Les ministres irakiens, Noury Saïd Pacha et Djafar Pacha el Askri, ont transporté cette politique sur le terrain européen en écrivant aux journaux anglais des lettres où Mar Chimoun

était accusé de fomenter la révolte, contre les vœux mêmes des Assyriens dont « l'écrasante majorité » ne veut pas de son autorité et sont loyaux au gouvernement irakien. On est même arrivé à dire que nombre d'entre eux avaient félicité le Gouvernement des mesures de répression qu'il avait prises. Il serait intéressant de savoir si ces Assyriens sur-loyalistes ont été inventés de toutes pièces et, sinon, comment on les a recrutés. Cette histoire, trop corsée, rappelle que, en Orient, la vérité est tout ce que l'on peut espérer faire croire.

L'œuvre systématique de dissociation s'ajouta à la politique d'établissement par groupes disséminés pour exaspérer les Assyriens et les pousser aux mouvements séditionnels. Ce ne sont assurément pas des hommes commodes, ce qui, du reste, tend à les rendre plus sympathiques que tels ou tels autres minoritaires sans épine dorsale. Mais Noury Saïd Pacha et Djafar Pacha sont allés un peu loin en les dépeignant, dans des lettres au *Times*, comme des gens d'une férocité exceptionnelle, ayant mutilé les morts et les blessés, brûlé le corps des officiers irakiens, massacré femmes et enfants. Nous ne garantirions pas qu'ils n'ont commis aucune de ces gentilles, mais il est probable que, ce faisant, ils ont agi exactement comme leurs adversaires. Les ministres irakiens savent certainement à quoi s'en tenir et quelle est la réalité de la face asiatique de leur politique tandis qu'ils tournent vers l'occident sa face européenne qui nous montre un Gouvernement bien intentionné, dont la générosité a été méconnue et qui souffre d'avoir été obligé d'user de rigueur contre un troupeau égaré.

Si l'on écrivait l'histoire des Assyriens en Irak, on devrait sans doute montrer en eux un élément que l'on a cherché à annihiler le plus possible — il ne reste plus que 20.000 Assyriens dans le pays — pour en assimiler plus facilement les débris. La presse irakienne n'a cessé d'exciter contre eux l'opinion de l'élément arabe. Le Gouvernement s'est efforcé d'en faire une poussière d'hommes, éparpillée parmi des groupes malveillants, privée de son homogénéité et de ses cadres, c'est-à-dire réduite à l'état de matière première, bonne à faire, réserve faite de la conservation aléatoire de sa religion, des Irakiens arabes.

Rien cependant n'obligeait envers l'Irak les Alliés, et particulièrement l'Angleterre, à admettre cette politique de destruction d'une nationalité minoritaire, et la conduite des Assyriens pendant la guerre leur commandait même moralement toute autre chose. L'Irak est une création de la victoire des Alliés. Son territoire s'étend au nord et au nord-est sur des régions de nationalités diverses et où l'élément arabe est beaucoup moins nombreux que l'ensemble des Chrétiens, des Yézidis, etc., sans parler même des Kurdes qui peuplent presque toute la montagne, au nombre de 500.000. Les Gouvernements alliés, créateurs de l'Irak et, en particulier, celui de Lon-

dres étaient en droit de lui imposer leurs conditions, c'est-à-dire le respect de ces nationalités incorporées au nouvel Etat. Il n'y avait aucune nécessité pour que celui-ci fût nationalisant et unitaire et on peut penser que lorsque la Commission des Mandats s'est, au nom de l'unité de l'Irak, prononcée, à la suite de l'examen d'une pétition des Assyriens, contre l'organisation de cette nationalité en « Millet », tout en recommandant son établissement en groupe homogène, elle a cédé beaucoup plus à son souci de discrétion qu'à son sentiment intime de la réalité des choses.

La protection des groupes minoritaires est partout affaire délicate ; en Orient elle n'est vraiment assurée que par leur organisation dans un certain cadre autonome qu'il convient de leur donner partout où ils sont établis ou peuvent l'être d'une manière assez compacte pour rendre possible la constitution d'une telle autonomie territoriale.

Nous croyons intéressant à cet égard de reproduire les paroles prononcées le 18 mai 1932 par M. Paul Boncour devant le Conseil de la Société des Nations, qui examinait le projet de déclaration demandée au Gouvernement irakien comme condition de la levée du Mandat.

... Etant donné qu'il s'agit du Proche-Orient, où l'autonomie répond à des notions traditionnelles, le représentant de la France demande s'il n'eût point été possible d'instituer, dans les cas où les conditions d'habitat des populations le permettent, le régime minoritaire dans la forme d'une autonomie administrative ; un tel régime qui, mieux qu'aucun autre, pourrait assurer en fait l'exercice des droits des minorités dans ces pays, n'eût d'ailleurs pas été sans précédent dans les traités de minorités eux-mêmes. En formulant cette observation, M. Paul Boncour pense aussi bien aux recommandations très précises qu'avait exprimées la Commission de Mossoul qu'aux bons rapports de voisinage entre populations minoritaires et majoritaires, et aussi à la tâche délicate de contrôle qui doit échoir au Conseil de la Société des Nations et que l'institution de ce régime eût facilitée.

Rien qui approche d'une autonomie administrative n'a été accordé aux Assyriens livrés à la politique de dénationalisation d'un Gouvernement qui représente sans doute la majorité de la population du territoire irakien, mais pas celle des régions du nord où existent des nationalités auxquelles on n'avait, en créant un Etat irakien, aucune raison de permettre aux gens de la plaine d'attenter.

\*  
\*\*

Le fait a montré d'ailleurs que la bonne volonté affectée par le Gouvernement de l'Irak et les « garanties » résultant de sa déclaration n'assuraient même pas aux Assyriens, en fait de droits, celui de se croire en sécurité. Les conflits et massacres de l'été dernier ont conduit à cette situation, peut-être visée par le Gouvernement de Bagdad, que les Assyriens ne veulent pas plus de l'Irak que l'Irak ne veut des Assyriens. Le sentiment de ceux-ci à l'égard de l'Irak s'est révélé par d'autres faits sanglants encore, après le

massacre de la région de Dohouk. Les journaux turcs des derniers jours d'août ont annoncé que deux bandes assyriennes, l'une de 200 hommes et l'autre de 100, avaient essayé de forcer la frontière turque : l'une et l'autre fut repoussée par le feu des mitrailleuses turques, laissant trente et vingt morts sur le terrain. Ces tentatives désespérées pour regagner la patrie perdue du Hakkari en disent long sur la situation des Assyriens et leur désespoir. Il ne s'agit plus maintenant pour ce peuple d'établissement, homogène ou non, en Irak, mais d'exode.

La Société des Nations a été saisie de la question, le 31 août 1932 ; le Comité des Minorités a décidé de saisir le Conseil de la situation en Irak, dénoncée dans des télégrammes du Patriarche. Dans une réunion tenue par le Conseil, le 14 octobre, Yassine Pacha el Hachimi, représentant du Gouvernement irakien, après avoir fait le procès des Assyriens, a demandé leur établissement hors de l'Irak. Le rapporteur, M. de Madariaga, a proposé de nommer un Comité de cinq membres pour étudier cette question, et qui serait composé des représentants du Royaume-Uni, de la France, de l'Italie, du Danemark et du Mexique, plus le rapporteur. Cette proposition a été adoptée et le Comité est encore en fonctions à l'heure où nous écrivons. Il a transpiré qu'il s'occupe d'un projet d'établissement des Assyriens dans le sud du Brésil.

Nous ne savons pas si la déportation des Assyriens, ou tout au moins de la majorité d'entre eux, dans le Nouveau Monde, est maintenant nécessaire, mais il paraît bien qu'elle ne le serait pas devenue si on avait plutôt pris en mains la question et imposé au gouvernement de Bagdad de traiter cette population comme on était en droit de lui demander de le faire alors qu'il était créé grâce aux sacrifices des Alliés et étendu, par la décision de la Société des Nations, au Vilayet de Mossoul, mosaïque de nationalités. Sans doute l'établissement des Assyriens en groupe homogène se heurtait à des difficultés, mais il est permis de se demander si celles-ci n'étaient pas, au moins pour une part, dans l'esprit du Gouvernement irakien, voué à une politique de dissociation des minorités. Le groupe Assyrien ne compte plus que 20.000 individus, ce qui ne demande pas de vastes concessions. Cette histoire de la faillite de la recherche de terres convenables pour les Assyriens en Irak est, pour une part appréciable, celle des responsabilités de l'Angleterre.

On peut se demander d'autre part jusqu'à quel point la France n'aurait pas pu ouvrir plus largement à ce peuple, qui ne pouvait trouver un foyer, le territoire pour lequel elle est mandataire. Une telle hospitalité aurait été dans ses traditions. Son territoire de Mandat couvre aussi dans le Nord une région très mêlée, où sans doute il n'y a pas de montagnes rappelant le pays d'origine des Assyriens, mais où on trouve de vastes terres irrigables, grâce aux eaux des rivières qui forment le Khabour. Dans cette région

les habitants sont rares et son peuplement dépasse les capacités des populations syriennes proprement dites, peu nombreuses pour l'étendue du pays, et qui auront à fournir une main-d'œuvre importante pour utiliser les terres qui doivent être irriguées dans l'ouest de la Syrie et dont les exigences en travail et le rendement seront décuplés par l'aménagement des eaux.

Il s'est réfugié en Syrie et l'on a installé à Hassetché, sur le Khabour, de 500 à 600 hommes assyriens, qui seront sans doute rejoints par leurs familles. Mais peut-être aurait-on pu concevoir avec moins de prudence la politique du Gouvernement français telle que l'a exprimée M. Paul Boncour devant le Conseil de la S.D.N., le 4 octobre 1933, dans la déclaration suivante :

... La France a été appelée à recueillir provisoirement sur le territoire syrien quelques centaines d'Assyro-Chaldéens. Elle est prête à poursuivre, dans le cadre du règlement général qui interviendra sous les auspices de la Société des Nations, les conversations qui ont été engagées par le gouvernement irakien en vue du transport en Syrie des familles de ces réfugiés et du règlement financier qu'implique cet établissement. Mais, pour ne pas ouvrir des espérances trop vastes qui ne pourraient être satisfaites, M. Paul Boncour tient à dire que les possibilités d'absorption de la Syrie se trouvent commandées par des conditions à la fois géographiques, financières et politiques, dont le gouvernement français est obligé de tenir compte, étant donné sa responsabilité envers les territoires sous Mandat.

C'est pourquoi M. Paul Boncour est heureux de relever, dans le rapport de M. de Madariaga, l'idée que le Comité du Conseil qui aura à étudier les possibilités d'établissement des Assyro-Chaldéens, ne devra pas nécessairement limiter ses recherches aux contrées situées à proximité de l'Irak.

Les capacités d'absorption d'un pays, surtout s'il est aussi peu peuplé que le nord-est des territoires sous Mandat français, où il y a quelques nomades à fixer et où s'infiltrèrent les Kurdes, peuvent beaucoup varier selon ce que l'on désire qu'elles soient : il en est de cela comme de l'impossibilité déclarée par le Gouvernement irakien d'établir les Assyriens en un groupe homogène. Une tâche est difficile non seulement en proportion des obstacles qu'elle rencontre, mais encore et plus peut-être en proportion de l'énergie du désir que l'on a de l'accomplir ; notre réputation de peuple généreux et les steppes du nord-est du territoire sous Mandat qui ont grand besoin d'agriculteurs auraient trouvé leur compte à l'adoption d'une politique moins réservée.

Nous espérons du moins que les quelques centaines d'Assyriens qui sont déjà venus demander asile au territoire de Mandat français, et doivent être rejoints par leurs familles, et ceux qui viendront se grouper avec eux plutôt que d'aller sous « des cieux ignorés », trouveront un foyer dans le nord-est de la Syrie.

\*  
\*\*

Nous laisserons le soin d'exprimer la moralité de toute cette histoire à M. H. Dobbs, dans sa lettre déjà citée au *Times* et à la conclusion de l'article du *Manchester Guardian* que nous avons également cité.

Après avoir dit qu'il avait en vain essayé de faire accepter les Assyriens au Canada, à l'Australie et à la Nouvelle-Zélande ou à l'Argentine, M. H. Dobbs, qui n'avait sans doute pas encore entendu parler du projet brésilien, écrivait le 25 août :

Il semble qu'il ne reste rien à faire que de maintenir ces Assyriens en Irak et de faire de notre mieux pour leur établissement et pour obtenir de l'Irak des garanties réellement solides et positives pour leur sécurité avant que cesse le contrôle britannique de la politique irakienne. Il est clair maintenant que nous aurions dû insister sur un établissement satisfaisant des Assyriens et sur la nomination pour un certain nombre d'années, comme condition préalable à l'abandon de notre contrôle, d'un inspecteur de la Société des Nations pour les minorités qui aurait dû être officiellement reconnu. Nous ne l'avons pas fait.

Que doit-on faire maintenant ? Les journaux arabes protestent que le Gouvernement britannique n'a, pas plus qu'aucun autre, droit d'enquête et d'intervention dans les affaires intérieures de l'Irak. Ceci semble exact juridiquement et si le gouvernement irakien prend cette position, nous devons nous replier sur la Société des Nations. La Société des Nations a attribué à l'Irak plutôt qu'à la Turquie la province de Mossoul à la condition expresse que le contrôle britannique serait maintenu pendant vingt-cinq années (condition qui n'a pas été remplie). Elle a accepté la frontière turco-irakienne proposée par l'Angleterre principalement sur la foi de son Commissaire, le général Laidoner, qui confirmait la dénonciation par les Anglais de massacres de chrétiens par les Turcs sur la frontière irakienne. Ainsi la raison principale de l'attribution de Mossoul à l'Irak a été la confiance que tous les chrétiens seraient en sûreté sous le gouvernement irakien. S'il y a lieu de croire que cette condition et les engagements relatifs aux minorités pris par l'Irak envers la Société avant la fin du Mandat britannique ont été violés, la Société a le droit d'intervenir et, si l'Irak ne veut pas d'enquête britannique, la Société a le droit d'en faire une et ensuite d'insister sur des garanties effectives pour la sécurité des minorités dans la province de Mossoul. A l'Irak de décider : une enquête britannique, ou une enquête de la Société est inévitable.

Quant à la lettre adressée de Bagdad au *Manchester Guardian*, pour exposer la politique de l'Irak à l'égard des Assyriens, elle concluait :

Les Assyriens ont été forcés à se décider à quitter l'Irak en désespoir de cause. Ceux qui sont partis ne rentreront jamais en Irak. Si on les y oblige, ils combattront, tenteront d'aller en Turquie, ou se débarrasseront dans les montagnes. Si la France les accepte, tous les autres suivront peu à peu. Les Assyriens savent maintenant que le gouvernement de l'Irak ne veut pas d'eux et que la masse du public les hait. Au mois de décembre dernier, ils étaient prêts à se rendre en Perse, mais ils ont préféré se livrer à la France, que l'on tient toujours en Orient pour la protectrice des opprimés. En Syrie, ils apprendront qu'ils ne peuvent demander aucun privilège, aucun traitement particulier, et qu'ils doivent abandonner leurs armes. Mais ils sont prêts à se soumettre à ces conditions, afin de pouvoir paisiblement cultiver leurs terres et faire paître leurs troupeaux. Toutefois, il y a là une erreur dans la politique britannique en Orient et le jugement de l'histoire sera sévère.

En attendant ce jugement, on peut dire que l'affaire des Assyriens s'ajoute à d'autres pour montrer que le monde de l'après-guerre est surtout pavé de velléités et de vagues bonnes intentions.

## Le problème birman

Est-il besoin de dire ici que, comme il existe un très grave problème indien, il existe un problème birman ? et que la séparation éventuelle de la Birmanie d'avec l'Empire de l'Inde est une question qui se pose aux hommes d'Etat britanniques ? Depuis longtemps déjà, nos lecteurs ont été tenus au courant de ce problème ; ils en connaissent les différents aspects. L'article qu'ils trouveront ci-dessous leur en montrera les derniers avatars, en attendant que nous leur fassions connaître, dans un tout prochain numéro, la façon dont a été accueilli par la Commission interparlementaire chargée de l'étudier, le projet de réforme constitutionnelle de l'Inde dont nous leur avons récemment exposé les grandes lignes (*Rédaction.*)

La Birmanie se séparera-t-elle de l'Inde ? Tel est le problème qui se greffe sur l'organisation de la Fédération pan-indienne. Dès la discussion de la constitution de 1919, la Commission interparlementaire déclara que l'union des deux pays était un « accident » historique, une simple question de convenance administrative ; le rapport de la Commission Simon établit que cette union n'était fondée ni sur des raisons géographiques, ni sur l'affinité des races, ni sur l'identité des intérêts. La sous-commission birmane, à la première session de la Conférence de la Table Ronde, se prononça pour la séparation, à l'unanimité des délégués birmans ; à la Conférence birmane de la Table Ronde, la Birmanie reçut l'assurance que, si elle se séparait, elle aurait une constitution aussi libérale que celle de l'Inde. Pour des raisons que nous avons jadis exposées (cf. *Asie Française*, janvier 1933, pp. 46-47), les élections de novembre 1932, qui devaient trancher la question, donnèrent la majorité aux anti-séparationnistes ; mais, à la suite de nombreux incidents, le Conseil Législatif vota une motion repoussant à la fois la séparation sur la base de la Constitution indiquée par le premier ministre britannique et la fédération permanente et sans conditions ; il proposait de faire entrer la Birmanie dans la Fédération pan-indienne, mais avec le droit d'en sortir quand bon lui semblerait ; or le Gouvernement britannique avait nettement déclaré, à plusieurs reprises, qu'il n'accepterait pas cette solution, qui avait des airs de chantage, et qu'il fallait choisir.

Les choses en restèrent là pendant plusieurs mois. Le 7 août, le secrétaire d'Etat fit paraître, sous forme de Livre Blanc, un projet de constitution pour la Birmanie, préparé pour être soumis à la Commission interparlementaire. Il est bien spécifié que ce n'est là qu'une « première esquisse », qui n'engage point le Gouvernement, pour le cas où la Birmanie se déciderait à se séparer ; en voici les dispositions essentielles :

Le gouverneur, représentant la Couronne, serait assisté d'un Conseil de ministres responsables devant un Parlement composé de deux Chambres : un Sénat de 36 membres, dont la moitié élue par la Chambre des Représentants,

l'autre moitié désignée par le gouverneur, et une Chambre d'au moins 130 représentants.

Comme dans l'Inde, certaines questions seraient « réservées » : la défense du pays, les relations extérieures, les affaires ecclésiastiques, l'administration des « territoires exclus », la politique monétaire.

Le gouverneur serait responsable devant le gouvernement et le parlement britanniques. Il ferait fonction de commandant en chef des troupes.

Dans un mémorandum adressé aux membres de la Commission interparlementaire en même temps que ce projet de constitution, sir Samuel Hoare dit :

La Commission se rappellera que, suivant la déclaration faite par le premier ministre à la fin de la Conférence birmane, le 12 janvier 1932, le choix entre la séparation et la fédération était laissé au Conseil législatif birman, après des élections qui devaient trancher la question... Bien qu'il ait manifesté une opposition très nette à entrer dans la Fédération aux mêmes conditions que les autres provinces — et le Gouvernement britannique ne pouvait pas en offrir d'autres, — le Conseil législatif birman a refusé la séparation sur la base de la constitution tracée par le premier ministre, constitution qui offrait aux Birmans le contrôle de presque toutes les questions que le Livre Blanc propose de transférer au contrôle populaire dans le gouvernement fédéral indien et dans celui des provinces. La Commission devra donc, selon toute apparence, présenter ses propositions pour ou contre la séparation de la Birmanie sans que le Conseil Législatif birman ait exprimé clairement son opinion ; mais j'espère que, lorsque la Commission reprendra ses travaux, après les vacances, l'occasion sera donnée aux délégués indiens de faire connaître leur point de vue, et aussi que l'on invitera un certain nombre de représentants de la Birmanie à venir à Londres pour que la Commission puisse les consulter.

Le Livre Blanc birman indique sur quels points la constitution de la Birmanie différerait de celle de l'Inde :

Les droits actuels d'appel devant Sa Majesté en Conseil seraient maintenus ; de plus, l'appel serait possible de la Haute Cour devant le Conseil privé pour toute question impliquant une interprétation de la loi constitutionnelle ;

Toutes les lois du Parlement britannique qui s'appliquent actuellement à la Birmanie comme faisant partie de l'Inde resteraient en vigueur jusqu'à leur abrogation par une autorité compétente ; de même les lois des Chambres indiennes qui s'appliquent à la Birmanie, et les lois votées par la Chambre birmane actuelle, avec les règlements et instructions qui en découlent ;

Tous les droits et les obligations résultant de traités, conventions et accords internationaux liant actuellement la Birmanie conserveraient leur validité ;

Il serait procédé à une distribution équitable, entre l'Inde et la Birmanie, des dettes et obligations existantes au moment de l'entrée en vigueur de la nouvelle constitution, et cette détermination aurait force légale.

Devant le Conseil Législatif birman, le 8 août, le gouverneur insista sur ce point que le mémorandum ne constituait nullement un exposé définitif des intentions du Gouvernement britannique ; une délégation birmane, de dix membres au plus, serait entendue par la Commission interparlementaire ; si les affaires ecclésiastiques étaient « réservées », cela concernerait uniquement les fonctionnaires chrétiens et nullement la religion bouddhiste.

La discussion, au Conseil Législatif, porta surtout sur le choix des délégués ; la sortie des députés anti-séparationnistes, qui refusèrent de prendre part aux débats, produisit peu d'impression. Les chefs des divers partis, consultés officieusement, furent d'avis qu'il serait inutile de donner des représentants aux minorités dans les deux nouvelles Chambres, la sauvegarde de leurs droits pouvant être assurée par le gouverneur.

\*\*\*

Le point névralgique du problème, c'est la question financière ; elle a été clairement exposée par sir George Buchanan devant la Section des Sciences Economiques et de la Statistique.

La Birmanie est un pays essentiellement agricole, qui dépend de l'étranger pour tous les produits manufacturés ; 70 % des habitants sont des cultivateurs ; or la culture de beaucoup la plus importante est celle du riz. L'ouverture du canal de Suez, en abaissant le prix du fret, fit considérablement augmenter la consommation du riz en Europe ; en un demi-siècle, 5 millions d'hectares furent consacrés à ce produit, dont la Birmanie exporte annuellement 3 millions de tonnes ; les conditions étaient particulièrement favorables : terres fertiles, pluies régulières, main-d'œuvre indienne à bon marché. Le capital fut fourni par des Indiens et par des Sociétés Coopératives, ces dernières ont fait de mauvaises affaires ; le nettoyage et la préparation du paddy sont entre les mains d'Européens et d'Indiens.

La baisse du prix du riz a creusé, depuis trois ans, un déficit de cinq à six crores, bien que les dépenses aient été réduites de trois crores ; et l'année en cours s'annonce aussi désastreuse que les précédentes. Depuis mars 1933, un fonctionnaire spécial s'occupe des économies ; récemment, une commission a été nommée pour étudier les moyens de combler le déficit ; elle comprend deux Européens, deux Birmans et un Indien. La crise a eu certains bons effets : elle a mis fin au luxe et à l'imprévoyance, péchés mignons des Birmans, enclins par ailleurs à faire faire le travail par les autres ; mais le malaise économique complique la situation politique. Comment en sortir ? On ne peut pas songer à créer des industries, car il n'y a ni charbon ni houille blanche à bon marché dans la Basse Birmanie.

Le pays a donc tout intérêt à se séparer de l'Inde : il y gagnerait, dit sir George Buchanan, 2 millions 1/4 de livres st. par an ; et sa part dans la dette du gouvernement central pourrait être liquidée par un versement annuel de 750.000 livres st.

\*\*

Le 10 octobre, devant la Commission interparlementaire, sir Samuel Hoare fit un exposé complet de la question, sans apporter aucun fait ou argument que nos lecteurs ne connaissent

maintenant. Il demanda que l'on invite des délégués « représentant les différents partis et les divers intérêts birmans » à venir exposer leurs vues devant la Commission.

Cette déclaration provoqua certaines critiques : le *New Burma* prétendit que l'avenir de la Birmanie doit être réglé par les seuls Birmans, à l'exclusion des Indiens ; dans une réunion des anti-séparationnistes à Mandalay, le Dr Ba Maw, chef du parti, dit :

Je ne suis pas partisan d'une fédération permanente ; je ne veux pas me fédérer uniquement parce que les Indiens le désirent ; je ne veux pas me séparer parce que les Anglais le désirent ; je me séparerai uniquement si la Birmanie reçoit une constitution convenable.

Le 1<sup>er</sup> novembre, le ministère de l'Inde publia la liste des délégués qui ont accepté l'invitation du secrétaire d'Etat ; ce sont :

Le Dr Ba Maw, membre du Conseil Législatif, chef de l'un des partis anti-séparationnistes ;

U Chit Hlaing, membre du Conseil Législatif, chef d'un autre parti anti-séparationniste ;

U Kyaw Din, ministre de l'Instruction Publique (du parti Ba Maw) ;

U Ba Pe, membre du Conseil Législatif, chef du Parti Populaire ;

U Thein Maung, du Parti Populaire ;

U Shwe Tha, membre du Conseil Législatif, représentant des Arakanais, séparationniste ;

Sra Shwe Ba, membre du Conseil Législatif, Karen ;

M. K. B. Harper, représentant des intérêts européens ;

M. C. H. Campagnac, membre du Conseil Législatif pour la circonscription anglo-indienne ;

M. N. M. Cowasji, Indien domicilié à Rangoon ;

M. S. A. S. Tyabji, membre du Conseil Législatif, intéressé dans les questions relatives à la main-d'œuvre indienne ;

Le Dr Daw Saw Sa, représentant les intérêts des femmes, Karen.

Ces délégués, qui sont arrivés en Angleterre à la fin de novembre, ont aussitôt activement participé aux travaux de la commission interparlementaire à laquelle ils étaient adjoints. Nous indiquerons très prochainement quels ont été les résultats du labeur de tous.

P. M.

## Deux Rapports sur le Commerce extérieur de la Chine.

Nous avons analysé dans l'avant-dernier numéro du Bulletin (pages 277-281) le Rapport sur la situation économique en Chine dû à la plume de M. J. Donné, président du Comité central de Changhai, de la Chambre de Commerce française en Chine. Nous compléterons aujourd'hui cet exposé à l'aide des renseignements et observations contenus dans deux autres rapports, l'un, qui est officiel, du Bureau de la statistique

que des Douanes Maritimes de Chine, l'autre, établi par M. Saussine, attaché commercial à la Légation de France à Pékin.

\*\*

La Chine a été sérieusement affectée par la crise mondiale. De plus, le conflit sino-japonais a touché les deux points les plus importants du territoire : Changhai, le grand centre commercial du pays, qui canalisait la moitié du commerce extérieur chinois et de la Mandchourie, dont les ports suffisaient par leur trafic à contrebalancer le commerce extérieur chinois. Enfin le pays a souffert des conséquences des inondations de 1931.

Les recettes des Douanes Maritimes pour l'année 1932 (non comprise la surtaxe pour le secours aux sinistrés, qui a totalisé 12 millions de taëls) ont été de 188.030.000 taëls, soit une diminution de 58.060.000 taëls sur le chiffre de l'année précédente. La fermeture du bureau des Douanes Maritimes de Mandchourie et de Dalny s'est traduite par une diminution de recettes d'environ 15 millions. A Changhai, les recettes ont subi une diminution de 33 millions sur le chiffre de 1931.

L'empire britannique a été le plus grand fournisseur et le meilleur client de la Chine en 1932. Cependant, si l'on réunit le chiffre des importations et des exportations, on voit que les États-Unis viennent en premier rang ; ils sont suivis par le Japon et par la Grande-Bretagne.

La France n'a acheté que 8 millions de taëls de soie contre un chiffre double en 1931.

L'Indochine a fourni 7.600.000 piculs de riz d'une valeur de 40 millions de taëls contre 900.000 piculs d'une valeur de 40 millions de taëls en 1931. Suivant les statistiques indochinoises, l'importation du riz indochinois en Chine a été de 65.772 tonnes en 1932 contre 47.687 en 1931.

Lorsque le chemin de fer Canton-Hankéou sera terminé, ainsi que les grandes routes en construction ou projetées, la distribution du riz se fera plus facilement, note le Rapport en ajoutant :

Même si les terres à riz chinoises se révélaient insuffisantes à nourrir la population du pays, il n'y aurait pas lieu de s'en inquiéter, car des pays voisins, tels que le Siam, l'Indochine et la Birmanie continueront à produire plus qu'ils ne peuvent consommer et la Chine sera assurée d'une source de ravitaillement certaine qui lui permettra d'employer son sol à des cultures plus rémunératrices.

En ce qui concerne Changhai, les importations directes passèrent de 833 millions de Hk. taëls en 1931 à 510.400.000 en 1932, et les exportations passèrent de 277 millions à 158 millions de taëls. Le recul a donc été de 39 % d'un côté ; et de 43 % de l'autre. Mais Changhai ne saurait se décourager, puisqu'en une période extrêmement troublée ses banquiers et ses commerçants peuvent importer pour 500 millions de taëls de

marchandises. Ce chiffre est cinq fois plus élevé que celui de son concurrent le plus proche, Tientsin, et représente 45,48 % des importations totales de la Chine. En outre, Changhai canalise un quart des exportations du pays. Dans ce domaine, Changhai n'est dépassé que par Dairen (Dalny), qui exporte 27,26 % du total. Quant à Hongkong, centre distributeur de la Chine du Sud, il a importé pour 454 millions de dollars de Hongkong de marchandises étrangères en 1932, somme qui équivaut à 313 millions de Hk. taëls.

Sur les ports de la frontière du sud dont le trafic intéresse particulièrement l'Indochine, le Rapport fait quelques remarques à noter :

Le district de Longtcheou est restée calme toute l'année. La ville et la campagne environnante furent bien protégées par la troupe, les milices et la police. A la suite de négociations entre le gouvernement national et le ministre de France, la frontière qui avait été fermée après le soulèvement communiste de 1930 a été rouverte à la fin du mois de mars, et les autorités du Tonkin supprimèrent toutes les restrictions frappant le trafic des passagers et des marchandises.

Malgré ces heureuses circonstances, les affaires périçlèrent. Le commerce consiste en majeure partie en un échange de produits agricoles de part et d'autre de la frontière du Tonkin. Les transactions furent rendues difficiles par le faible pouvoir d'achat des Chinois ruinés par les communistes et par les hauts prix des produits indochinois basés sur l'or, ainsi que par les droits élevés à la frontière du Kouangsi. Les droits prélevés du côté français sont très élevés également ; par exemple, 210 % sur le Shanshu et 32 % sur les pétards ainsi que des droits prohibitifs sur les médicaments, haricots, etc...

Les transactions souffrirent donc dans les deux sens. L'ouverture de la route automobile de Longtcheou à Nanning a été joyeusement accueillie au début de l'année.

Les statistiques du commerce de Mongtseu montrent une forte diminution des transactions au cours de l'année. Cela tient à ce que les négociants du Kouéitchéou envoient de plus en plus leurs marchandises par le Kouangsi au lieu du Yunnan, en raison du développement du réseau routier entre les deux provinces. D'autres causes sont le manque de capital, la dépréciation de la monnaie, les hauts tarifs du chemin de fer français, le prix du transport étant calculé sur une base-or, le boycott anti-japonais et les taxes locales. Les importations directes sont tombées de 6.600.000 de taëls à 5.600.000 et les exportations de 5.900.000 à 3.100.000 Hk. taëls, dont 1.526.000 du Japon et en 1932, 340.000 taëls dont 28.000 du Japon.

L'industrie chinoise a profité du boycott ainsi que la Grande-Bretagne et Hongkong. La Russie a pris également une bonne place dans le commerce des cotonnades imprimées à la faveur du boycott. Les exportations ont sérieusement diminué : cuir de vache, peaux de chèvres, médicaments et plaques d'étain. Les soies de porc firent exception en raison d'une forte demande du Tonkin. La construction des routes s'est ralentie dans le Yunnan pour des raisons de finances. A fin octobre, il y avait 502 kilomètres terminés, sauf les ponts, et 784 kilomètres en construction. Le travail est difficile en raison de la nature accidentée du terrain.

Le commerce qui passe par Semaou, ville frontière, se fait principalement avec le Tonkin, le Siam, la Birmanie et est insignifiant comme valeur et comme volume. Pour l'année sous revue, les importations consistent pour 70 %

en coton brut de Birmanie et d'Indochine (très peu de ce dernier pays). Les cotonnades et les filés constituaient 10 % du commerce dans le même sens si bien qu'on peut dire que les importations de Semaou se résument en un seul produit : le coton. Les importations se composaient d'un peu de quincaillerie, de médicaments et de thé. Le thé a été envoyé à Canton via le Tonkin afin d'expérimenter cette route pour l'avenir. La région a été tranquille toute l'année, sauf une petite mutinerie à Woufou.

La partie du Yunnan où Tengyue est situé est restée calme toute l'année et la circulation sur les routes n'a pas eu à souffrir des bandits. Le commerce a été stimulé par la décision du gouvernement de supprimer les droits d'exportation sur la soie, l'exportation de ce produit sur la Birmanie constituant une des principales entreprises du district. Les exportations de soie augmentèrent de 35 % en 1932. Cependant cette reprise fut en partie freinée par la crise économique en Birmanie et ce pays n'importa que de faibles quantités d'autres produits comme les produits agricoles. Cela s'explique en partie par le remplacement en Birmanie de la main-d'œuvre chinoise par la main-d'œuvre locale. Malgré le petit chiffre des exportations, les importations passèrent de 1.700.000 taëls à 3.300.000. Appliqué à un commerce fait sur une si petite échelle, le règlement concernant les factures consulaires s'est révélé un handicap, car les droits de visa constituaient un gros pourcentage de la valeur des envois. On a pensé à construire une route qui permettait l'emploi de camions à travers la frontière au lieu des caravanes de mules mais les fonds manquent et on ne peut prévoir quand le projet sera réalisable.

#### Sur Canton, le rapporteur observe :

A Canton, la situation a été meilleure en 1932 que depuis de longues années, mais en raison des hostilités sino-japonaises, de la crise mondiale et du boycott, le commerce n'a pas été ce qu'on aurait pu espérer. Il semble même que, dans l'ensemble, les transactions aient diminué sur l'année dernière, mais on ne peut guère se fier aux statistiques, car des chevauchements ou des omissions se produisent entre les chiffres de Canton et ceux de Kowloon (territoire annexe de Hongkong) et les douanes ne tiennent pas compte des envois par chemins de fer.

#### Dans la partie consacrée au Kouangsi nous lisons :

La paix régna toute l'année dans la province. Cependant les statistiques révèlent une diminution des transactions. Cela provient sans doute de ce que de grandes quantités de marchandises furent transportées par jonques, les cargaisons de ces voiliers étant exemptes de droits. Un autre facteur a contribué à l'abaissement du chiffre des importations : Canton ayant importé beaucoup de riz étranger n'a absorbé que 400.000 piculs de riz de Woutcheou (grand marché du riz du Kouangsi). Le marché fut affecté également par le change, la baisse de l'argent, le boycott et par les taxes locales. Les importations ont été de 5 millions de taëls contre 5.900.000 en 1931 et les exportations de 5.200.000 taëls contre 6.300.000...

Le sucre chinois supplante peu à peu le produit importé. Des métaux et des instruments électriques furent importés en assez grandes quantités d'Amérique et d'Allemagne. Le poisson du Siam et de l'Annam-Tonkin remplaça celui du Japon. Les exportations de bois, sucre, anis étoilé, chanvre, bétail, minerais se poursuivent normalement.

Dans les provinces les plus avancées, un grand effort est fait pour développer l'industrie.

Le réseau de chemin de fer a été augmenté et de nombreuses routes remplacent de plus en plus les sentiers... Les programmes de construction de chemins de fer, de

routes, de ports, etc. sont trop nombreux pour être énumérés. Le gouvernement encourage ce mouvement et donne l'exemple en construisant pour son compte des forges, une fabrique de machines-outils, une fabrique de sulfate d'ammoniaque et une fabrique de ciment. Les gouvernements provinciaux s'intéressent également aux entreprises industrielles... Les importateurs de machines et de matériel ne sont donc pas découragés par les chiffres de 1932 (inférieurs à ceux de 1931), parce qu'ils savent que les ressources de la Chine ne pourront être développées et exploitées que par les machines et que la demande augmentera dès que les affaires mondiales iront mieux.

Les progrès industriels de la Chine doivent retenir l'attention :

Le fait que les importations étrangères ont diminué n'est pas une preuve du développement de la production industrielle, puisque cette diminution peut être due à la crise, mais les négociants reconnaissent que les produits importés sont d'un placement plus difficile depuis que les produits indigènes leur font concurrence, et il est un autre fait indéniable, c'est que, de tous les points du pays, arrivent des rapports annonçant l'installation de nouvelles usines, de nouvelles entreprises, de nouveaux efforts qui en général connaissent le succès. Les exportations n'ont pas augmenté, mais on peut en déduire que, depuis deux ans, la demande intérieure de marchandises de fabrication chinoise est en augmentation... La perte de la Mandchourie laisse un grand trou dans les exportations chinoises et seule l'industrie du pays pourra combler ce vide.

A noter encore que l'émigration chinoise décroît. En 1931, 200.025 individus sont partis pour l'étranger, soit 80 % de moins qu'en 1930. En 1932, ce chiffre est tombé à 132.302, soit une nouvelle diminution de 34 %. La diminution générale de l'émigration est due surtout aux accords intervenus entre les planteurs et les industriels et tendant à réduire la production des mines et des plantations.

Sans analyser davantage ce copieux Rapport, nous arriverons à la conclusion.

La Chine, pays qui compte beaucoup sur l'excédent de ses produits agricoles pour assurer son bien-être, a été en partie sauvée de la crise par la fluctuation des changes qui a été franchement en faveur de ses exportations. Cependant, son commerce extérieur a nettement diminué en 1932. Ce recul est dû en partie à des causes locales, mais n'est pas pire que celui subi par d'autres grandes nations. La baisse des prix a eu pour résultat la grande misère des campagnes...

\*\*

Dans son Rapport, M. Saussine examine, premièrement, le commerce général et, secondement, le commerce franco-chinois.

La valeur nette du commerce étranger en Chine (c'est-à-dire déduction faite des réexportations) a été, en 1932, de 1.541.888.083 Haikoan Taëls ou 1.310.693.529 unités-or de la Douane (C.G.U.).

La valeur moyenne du Haikoan Taël, ou Taël de la Douane, a été en 1932 de francs 8,63. L'année écoulée est la dernière où cette monnaie aura été utilisée dans les statistiques des Douanes chinoises. On voit figurer en effet, dans certaines d'entre elles, à côté des valeurs en Haikoan Taëls, leur équivalent dans une nouvelle



monnaie : l'Unité-Or de la Douane, dite C.G.U. (*Customs Gold Unit*).

L'équivalent en francs de cette nouvelle monnaie est de francs : 10.20977.

Il est à remarquer que tous les chiffres en dollars-or américains relevés dans ce travail se rapportent à une période antérieure à l'abandon de l'étalon-or par les Etats-Unis qui n'a eu lieu qu'au début de 1933.

Il y a une diminution de 801.076.637 Haikoan Taëls par rapport à l'année précédente, au cours de laquelle on avait au contraire enregistré une augmentation de 138 millions de Haikoan Taëls par rapport à 1930. Le montant de l'année 1932 est le plus bas qui ait été constaté depuis 1921.

Il convient ici de noter une particularité des statistiques de l'année 1932. Elles sont incomplètes, du fait qu'à partir du 1<sup>er</sup> juillet 1932 les trois provinces de Mandchourie, devenues indépendantes, n'ont plus envoyé leurs rapports au Gouvernement Central ; or, en 1931, leurs échanges avec l'étranger représentaient environ 20 % de la valeur totale du commerce extérieur de la Chine.

*Importations.* — Les importations, c'est-à-dire déduction faite des réexportations de produits importés, se sont élevées en 1932 à 1.049.246.661 Hkt. ou 891.296.487 C.G.U. au lieu de 1 milliard 433.489.194 Hkt., en diminution de 384.242.533 Hkt. sur l'année précédente.

Les principales importations ont été le riz, le coton brut, les tissus et articles en coton, le pétrole, les métaux et minerais, les véhicules, bateaux et autres produits métalliques, le froment, le sucre, les produits chimiques et pharmaceutiques, le papier, les machines et outils, les tabacs, cigares et cigarettes, les colorants, etc.

Les principaux pays importateurs en Chine sont par ordre d'importance : Etats-Unis d'Amérique, Japon, Grande-Bretagne, Allemagne, Indes britanniques, Indes Néerlandaises, Hongkong, Indochine française. La France se place au 13<sup>e</sup> rang, après la Russie.

*Exportations.* — Les exportations totales se sont élevées en 1932 à 492.641.421 Haikoan taëls, en diminution d'environ 416 millions de Hkt. par rapport à l'année 1931.

Principaux produits exportés : haricots et sous-produits, soie grège, cocons, œufs et sous-produits, thé, arachides, coton brut ; filés de coton ; peaux, fourrures et cuirs ; soieries ; céréales ; minéraux et minerais ; graines et tourteaux ; houilles, etc.

Les principaux pays exportateurs ont été le Japon, Hongkong, les Etats-Unis, la Grande-Bretagne, l'Allemagne, la Russie, la France.

On remarque que les exportations des provinces de Mandchourie maintenant indépendantes représentaient, en 1931, 35,4 % de l'ensemble des exportations.

Une partie du Rapport de l'attaché commercial de France se rapporte au commerce franco-

chinois qui (importations et exportations réunies) est passé de 55.795.287 Hkt. en 1931 à 38.195.293 Hkt. en 1932. Le pourcentage de la France dans le total du commerce extérieur de la Chine a été en 1932 de 2,45 %.

Les importations nettes de France en Chine se sont élevées en 1932 à 15.379.768 Hkt. Il y a eu par rapport à l'année précédente une diminution de valeur de 6.304.181 Hkt., en francs, 56 millions.

Principaux produits français d'importation : armes et munitions ; produits chimiques et leurs dérivés ; médecines, drogues et produits pharmaceutiques ; papier à cigarettes ; machines ; bourre et filés de soie artificielles ; aluminium en feuilles ; teintures ; etc. Il y a eu diminution de certains articles, pour les uns en raison de la désorganisation générale du marché ; pour les autres, en raison d'une élévation trop grande des prix.

La balance de notre commerce avec la Chine est favorable à cette dernière, car notre pays est plus acheteur que vendeur. Tandis que le pourcentage de la France dans l'importation générale n'a été en 1932 que de 1,47 %, son pourcentage dans l'exportation générale a été de 4,63 %.

La France occupe le sixième rang parmi les pays vers lesquels s'exportent les produits chinois. En 1932, les exportations nettes se sont élevées à 22.816.525 Hkt. Il y a eu par rapport à l'année précédente une diminution de valeur de 11.294.813 Hkt., plus de 95 millions de francs au taux de change moyen de francs 8,63.

Les Douanes françaises pour les exportations de Chine en France donnent 209.891.000 de francs en 1932 contre 484.300.000 en 1931.

Ainsi la perte enregistrée par le commerce français est considérable. On ne voit malheureusement pas, dans les circonstances actuelles, la possibilité d'un relèvement.

A. M.

## VARIÉTÉS

### SOUVENIR D'ASIE : EN BAIE D'ALONG (1)

Il est charmant, le petit vapeur *Eclair*, que le Résident général du Tonkin, M. Simoni, a bien voulu, par une attention des plus appréciables, mettre à notre disposition. C'est une embarcation d'une cinquantaine de tonneaux, qui faisait le service postal sur le Fleuve Rouge, entre Haïphong et Hanoï, avant l'établissement de la voie ferrée. Aussi a-t-il des coquetteries de fonctionnaire en retraite ; sa tenue impeccable est celle d'un yacht. Une salle à manger-salon, deux

(1) Les lignes qui suivent ont été écrites en 1911, au cours d'une excursion qui, de Bangkok et de Saïgon, a conduit leur auteur jusqu'à Yunnan-Sen.

cabines, un cabinet de toilette, en font une résidence confortable. L'équipage, entièrement indigène, est composé d'un patron, d'un pilote, d'un mécanicien et de deux matelots. Un boy et un cuisinier trouvent encore leur place à bord, grâce à cette incroyable plasticité que les races d'Extrême-Orient partagent avec les félins.

Quatre ou cinq heures de navigation parmi les canaux nous mènent en baie d'Along. Notre premier coup d'œil est pour les charbonnages de Hong-Gay, dont l'exploitation date d'une vingtaine d'années. Il y a, à l'heure actuelle, quatre chantiers distincts, les uns en galerie, les autres à ciel ouvert. A cette dernière catégorie appartient la mine dite du *Mamelon C*, que je visite sous la conduite d'un ingénieur. Le sol est disposé en gradins, au nombre de vingt-quatre. Le filon est incliné à 45° et mélangé de schiste. La préparation d'un chantier consiste à aménager les gradins; c'est un travail de longue haleine, qui n'exige pas moins de trois à cinq ans et coûte de 400 à 500.000 francs. Une fois le chantier ouvert, l'attaque se fait au pic et à la pioche, l'explosif n'intervenant que pour désagréger la roche calcaire qui emprisonne la veine de charbon. Pour prévenir les éboulements, le sol est remblayé au fur et à mesure de l'avancement. L'évacuation a lieu par des plans inclinés et par des bennes. Le « tout venant », c'est-à-dire le mélange de charbon et de schiste, arrive ainsi sur le carreau de la mine, pour être dirigé par la voie ferrée sur Hong-Gay, où le triage et le lavage sont opérés par des procédés mécaniques. Du haut du mamelon le plus élevé que j'escalade, la vue s'étend sur le cirque montagneux d'alentour et fouille l'archipel de la baie d'Along.

Les ouvriers employés à la mine sont au nombre d'environ, 5.000, dont 70 pour cent d'Annamites, le reste étant Chinois; les femmes travaillent comme les hommes, avec une paye moindre (20 cents au lieu de 25 à 32), mais avec un rendement qu'on m'affirme être plus élevé; certains ouvriers travaillant à la tâche gagnent jusqu'à 1 piastre 30 (1). Quant au personnel européen, son chiffre ne dépasse pas la cinquantaine; il exerce un emploi de surveillance et de contrôle, à raison d'un surveillant par deux gradins. Chaque chef d'équipe (*kai*) lui remet un jeton (*keton*) différent, qui vaut pour quatorze

(1) Nous rappelons que ces chiffres se réfèrent à l'année 1911. A l'heure actuelle, les charbonnages de Hong Gay emploient un personnel d'environ 300 Européens, le nombre des indigènes, qui varie suivant les périodes, peut atteindre le chiffre de 30.000. Le salaire journalier moyen de ces derniers est de 40 cents (4 francs). L'extraction, pour l'année 1932, a été de 1.147.000 tonnes. L'exportation sur la France s'intensifie d'année en année.

L'on trouvera sur les charbonnages de Hong-Gay et sur ceux de Dong-Trien, voisins de Hong-Gay, une étude très documentée dans le numéro du « Bulletin de l'Agence économique de l'Indochine » d'octobre 1933 : « Les anthracites français du Tonkin ».

voyages de benne, et lui permet d'établir la paye de l'équipe. Ce qui, d'ailleurs, ne va pas sans d'incessantes tentatives de fraude auxquelles se complait l'astuce chinoise, et que l'art du contrôleur consiste à déjouer.

Je veux signaler, à ce propos, la pratique qui, dans nos colonies, a consisté à confier des fonctions ou des postes subalternes à des Européens, pour le plus grand détriment de notre prestige aux yeux de l'indigène. Il me souvient du sentiment manifesté, à ce propos, par un fonctionnaire anglais visitant notre Indochine. Habitué à voir, aux Indes, les échelons inférieurs de la hiérarchie réservés aux « natives », et le personnel britannique nanti de places grassement rémunérées, il s'étonnait d'un mélange de races contraire à la politique indigène de son pays. Et, sur ce point, il me semblait qu'il n'avait pas tort.

Pour en revenir à nos charbonnages, l'extraction journalière est de 5.000 tonnes de « tout venant », soit environ 1.100 tonnes de charbon livrable (1). Il vient à quai, par an, quelque 120 cargos, d'un tonnage moyen de 2.000 à 2.500 tonnes, mais qui, pour certains d'entre eux, atteint 4.000 t. Ils arrivent de Haïphong, de Hong-Kong, de Saïgon, de Manille. On escompte la clientèle de Changhaï et même celle de Java, qu'il s'agit d'enlever à Singapour.

Somme toute, l'œuvre réalisée à Hong Gay, financée par des capitaux français, fait honneur à notre entreprise en Extrême-Orient. Résultat d'un travail opiniâtre, elle est à rapprocher de celle de Kam-Ranh, où notre compatriote le marquis de Barthélemy vient d'aménager une rade, déjà historique par l'escale qu'y fit, pendant la guerre russo-japonaise, l'escadre de Rodjertvinski avant d'aller, au large de Tsoushima, s'offrir aux coups de celle de Togo. Nées toutes les deux de l'initiative privée, ces entreprises, la tonkinoise et la cochinchinoise, valent d'être saluées au passage.

\*\*

Et nous voici maintenant voguant en baie d'Along, dans le décor le plus étrange qui se puisse figurer.

Aussi loin que la vue s'étende, c'est un archipel confus d'îles et d'îlots, d'écueils à fleur d'eau, qu'on dirait avoir été semés par une main géante, de rochers haut dressés qui semblent avoir jailli des flots. Tout cela se présente, dans une incohérence qui déconcerte, avec les formes les plus bizarres, parfois les plus saugrenues; voici une pyramide équilibrée sur sa pointe; ces deux rocs ressemblent étrangement à deux jonques qui

(1) Toutes ces indications et celles qui suivent se rapportent à l'année 1911.

navigueraient de conserve, voiles déployées. Les marins de Courbet, la première fois qu'ils évoluèrent parmi cet archipel de Fai-Tsi-Long, en baptisèrent les « cailloux » de noms évocateurs : le Donjon, l'Index, la Procession, les Marionnettes. Pour moi, je vois, dans ces rochers aigus, aux arêtes vives, aux pointes acérées, aux surplombs inquiétants, comme autant de monstres prêts à saisir, à écraser, à broyer. Et cette impression mythique se confirme lorsque, dans une évasion momentanée du labyrinthe, je n'aperçois, comme arrière-plan, qu'un hérissément de silhouettes déchiquetées mordant le ciel de leurs dents de scie innombrables.

Notre coquille de noix évolue au milieu de ce chaos avec l'agilité d'un dauphin. Elle se glisse dans un couloir où le jour filtre entre deux falaises à pic. Aucune issue visible. Mais, dans l'instant où je puis croire que nous allons nous briser contre le mur du fond, un brusque coup de barre nous fait contourner l'obstacle et nous rejette, éblouis, en pleine lumière. Quel merveilleux repaire devait être ce dédale pour les pirates qui le hantaient, et quels refuges inaccessibles il devait leur offrir, avec ses embûches et ses traîtrises connues d'eux seuls !

Mais les temps ont changé. Les pirates sont devenus de paisibles pêcheurs. Dans une anse tranquille, voici un sampan immobile sur l'eau verte, si transparente que l'œil y suit sans interruption la courbe de l'avant et la ligne de l'étrave. L'embarcation ne repose plus sur une masse liquide : elle est suspendue dans un fluide coloré. A bord du sampan, quatre femmes et deux petits bonshommes entièrement nus amènent au bout de leurs lignes d'étranges poissons, gonflés et multicolores. Les vêtements bruns des femmes, les chairs cuivrées des bambins, les sparteries qui garnissent la barque, tout cela forme, sur l'eau claire, une tache harmonieuse. Une frange d'écume ourle la plage de sable fin, vers laquelle descendent des rocs embroussaillés. Le tableau ainsi composé est d'une sauvagerie infiniment plaisante.

A mesure que nous piquons vers le large, l'archipel se raréfie. Plus d'îles, à peine quelques écueils. Contre l'un d'eux, la mer, maintenant soulevée, déferle et brise. En approchant, l'écueil devient épave. Un peu de fer tordu, une tourelle, un mât, voilà tout ce qui reste de notre beau croiseur *Sully*, mis à mort par un misérable caillou.

Il nous faut cependant virer de bord, car notre esquif n'est point de taille à lutter contre la houle. Alors, et derechef, c'est, inlassablement, la course à l'aventure dans la plus étonnante région du royaume des rocs et des eaux. Il y a des tunnels menaçants, des cirques sauvages, des antres tra-

giques. Il y a aussi des grottes, dont l'entrée se masque d'un rideau de lianes ; d'autres dont les ouvertures béantes figurent de gigantesques mâchoires aux crocs acérés, aux molaires puissantes. Tout ce que le cauchemar peut réunir d'effroyable et de convulsé ; tout ce que le rêve peut assembler de gracieux et de doux ; tous les contrastes, toutes les harmonies se retrouvent dans la baie fantastique, dont les rivages ont des noms de légende ou de conte : l'île de la Surprise, la grotte de la Merveille. Et le visiteur y chemine bien, en effet, de surprise en émerveillement.

Maintenant la nuit est tombée. Au pied d'une falaise très haute, si haute qu'elle semble escalader le ciel, le tout petit bateau a stoppé ; un cliquetis de chaîne qui se déroule. Le triple mugissement d'une sirène va buter contre la paroi rocheuse, qui la renvoie vers la muraille adverse et le cri, rejeté de proche en proche, erre à travers la baie avant de se perdre au loin.

Dans le silence redevenu profond un bruit : floc... quatre avirons battent l'eau, dans laquelle s'ouvre un sillage clair. La barque qui s'est détachée des flancs du petit bateau s'avance vers la muraille ; la voilà tout contre ; elle va s'y heurter. Mais la muraille s'ouvre pour la laisser passer ; elle poursuit son chemin.

Nous sommes dans une caverne dont il est impossible d'évaluer les dimensions. La lueur de notre lanterne n'éclaire aucune paroi, aucune voûte. Parfois nous croyons entrevoir une masse sombre, surprendre des chuchotements. Le regard se fatigue à vouloir percer les ténèbres.

Et soudain, voici qu'un frôlement lointain semble se mêler au frôlement des avirons ; lointain et presque imperceptible. Chut ! c'est une voix, une voix de femme qui chante dans une langue que je ne connais pas. L'étrange chanson, aux modulations traînantes et douces, dont on ne peut dire si c'est un murmure, une plainte ou une prière ! Elle est vacillante comme une flamme ; elle palpite et s'éteint, pour se relever, puis, l'instant d'après, retomber. Comme nous avons un peu viré elle nous arrive maintenant, plus claire, plus rythmée. Nous avançons à peine, lanterne éteinte, pour ne pas effaroucher la voix, qui emplit la grotte de sa sonorité.

Elle doit être toute proche. Nous ne perdons plus rien de ses langueurs et de ses frémissements. Elle nous enveloppe de ses ondes. Tout d'un coup, un cri, puis un grand silence...

Des lumières s'allument autour de nous ; des torches qui s'agitent plaquent des reflets fauves sur l'eau noire et luisante, dessinant des arêtes, des anfractuosités, des stalactites. Des sampans émergent de l'ombre, un, deux, dix, toute une

flottille, au milieu de laquelle nous passons, ayant rompu le charme.

Brusquement, un souffle d'air frais nous fouette le visage. Nous sommes en plein air. Une clarté diffuse nous montre des murailles à pic, tapissées de végétation. Il faut renverser la tête pour apercevoir, comme du fond d'un puits, une étoile qui brille au zénith.

Il est tard dans la nuit quand nous regagnons notre bord. Notre petit bateau est toujours blotti au pied de la muraille haute. Une dernière fois je prête l'oreille... Rien! aucun bruit ne sort de la caverne étrange. C'est fini.

Les années ont passé là-dessus. Dix, vingt et plus. De l'océan de l'oubli, ce souvenir émerge. Et quand la pensée m'entraîne parfois vers les rivages d'Asie, je crois entendre de nouveau la voix qui, dans l'ombre, chantait les syllabes lentes d'une langue inconnue.

P. LOUIS RIVIERE.

## Généralités

**La marine marchande britannique à la fin de 1933.** — Le bureau de la Ligue de l'Empire britannique, dans sa séance du 11 décembre, s'est occupé de la situation de la marine marchande anglaise, sur la proposition de l'amiral Sir Herbert Richmond. Après que celui-ci eût exprimé les graves inquiétudes que lui inspirait l'état actuel de ladite marine, Sir Robert Horne apporta des chiffres justifiant ces inquiétudes. L'industrie des transports maritimes, qui, en 1920, fournissait à la Grande-Bretagne 340 millions de livres sterling en exportations invisibles, se trouve aujourd'hui, dit-il, dans une situation lamentable. A l'heure actuelle, les cargos britanniques ne représentent que 50 % de ce qu'ils étaient en 1913, alors que ceux des autres nations ont augmenté de 33 %. Deux millions de tonnes de cargos sont désarmés dans les estuaires du pays et 40.000 marins sont en chômage. Il y a une tendance marquée vers le déclin d'une industrie dont dépend la vie entière de la Grande-Bretagne, et les transports par cargos sont tombés dans un tel état de dépression que des subventions, au moins temporaires, sont actuellement demandées au Gouvernement métropolitain en faveur des armateurs britanniques : sinon, ce qui reste de leurs navires disparaîtrait tout à fait.

Lorsque cette situation sera exposée à la Chambre des Communes, l'Asie française traitera le sujet avec toute l'ampleur qu'il mérite ; n'est-ce pas, pour l'empire britannique d'Asie comme pour les possessions britanniques des autres parties du monde, une question essentielle que celle de la marine marchande ? Mais, dès aujourd'hui,

il convenait de signaler les préoccupations qu'elle suscite en Angleterre au sein des milieux compétents.

**Les Américains en Asie en 1931.** — Le *Commercial and Financial Chronicle* a naguère publié, des dépenses faites par les touristes américains à l'étranger en l'année 1931, un tableau qu'a reproduit le *Bulletin économique et financier* du « Sémaphore » de Marseille, dans son numéro du 14 novembre 1932. Nous en extrayons les chiffres suivants, relatifs aux pays du continent asiatique visités par ces touristes :

|                 |         |           |
|-----------------|---------|-----------|
| Japon .....     | dollars | 8.200.000 |
| Chine .....     |         | 6.000.000 |
| Inde .....      |         | 1.500.000 |
| Palestine ..... |         | 1.400.000 |
| Turquie .....   |         | 400.000   |

## Indochine

### COCHINCHINE

**L'arrivée du premier évêque annamite.** — Mgr Tong, premier évêque annamite, qui s'était embarqué le 13 septembre sur l'*Amboise* pour rentrer en Indochine, et qui était descendu à Penang, où il a séjourné deux jours, est arrivé à Bangkok en pleine révolution et y a été l'hôte des missions étrangères. De là, il s'est rendu à Phnom-penh et est arrivé le 24 octobre à Saigon, où il séjournera quelques jours avant de rejoindre son évêché en Annam.

Une réception solennelle lui a été faite dans la capitale de la Cochinchine. Plusieurs milliers de fidèles ont tenu à venir lui souhaiter la bienvenue. Un service solennel et un *Te Deum* ont eu lieu à la cathédrale en présence des hautes personnalités civiles et militaires de Saigon.

Pendant son séjour à Saigon, le prélat a visité les paroisses où il exerça autrefois son ministère.

Interviewé sur son séjour en France, Mgr Tong a déclaré : « Il faut connaître la France pour l'aimer davantage. »

### ANNAM

**Le typhon de Qui-nhon.** — Dans les premiers jours de novembre, un violent typhon s'est abattu sur les côtes méridionales de l'Annam.

La ville de Qui-nhon a été particulièrement éprouvée ; de nombreux bâtiments ont été renversés, l'usine d'électricité a été détruite. Dans les provinces de Qui-nhon et de Sòng-cau, les lignes télégraphiques et les routes ont été coupées ; deux ponts en béton armé ont été emportés. Les villages indigènes ont grandement souffert : un câblogramme du 9 novembre a donné le chiffre de 160 victimes, toutes indigènes.

Au reçu de la sinistre nouvelle, le résident supérieur s'est rendu à Qui-nhon ; les premiers secours ont été distribués à la population éprouvée, et en peu de jours, grâce au concours des habitants, les communications indispensables ont été rétablies.

## CAMBODGE

**Le Conseil des intérêts économiques et financiers.** — A l'ouverture de la session ordinaire de 1933 du conseil des intérêts français économiques et financiers, M. Sylvestre, résident supérieur, a exposé la situation du pays aux points de vue politique, économique et financier.

En dépit de l'avilissement des cours de tous les produits qui font la richesse du Cambodge, le peuple a conservé sa fidélité envers son roi et son loyalisme envers le protectorat. L'accord le plus complet règne entre le protectorat et le gouvernement de Phnom-penh. D'heureux résultats moraux ont été obtenus par l'Institut bouddhique et l'École supérieure de pali, institutions spécifiquement cambodgiennes, grâce auxquelles la renaissance intellectuelle et religieuse fait sentir son action bienfaisante dans les villages les plus reculés, tandis que s'organisent parallèlement, dans la plupart des provinces, des écoles élémentaires de pali donnant l'enseignement traditionnel et des notions élémentaires essentiellement pratiques.

D'autre part, une pénétration pacifique a été heureusement réalisée dans les régions sauvages de l'Est du Cambodge. Une piste de 70 kilomètres de long a pu être construite, assurant, dans une région très salubre, une liaison facile avec l'Annam et la Cochinchine et où, grâce à une politique féconde de rapprochement, de nombreuses soumissions ont été recueillies.

La situation économique, malgré les difficultés actuelles, présente une caractéristique favorable : le Cambodge ne traîne pas le fardeau d'un endettement exagéré ; il est prêt à recueillir les heureux effets d'une reprise des affaires. Il possède d'ailleurs un outillage supérieur à celui de l'an dernier, grâce à la mise en exploitation du chemin de fer de Phnom-penh à Mongkolborey, événement capital dans la vie du pays. La ligne donne déjà, au point de vue du transport des marchandises, particulièrement du riz, des résultats des plus encourageants, que ne pourront qu'améliorer les expériences faites par les services de l'agriculture afin de démontrer la possibilité d'entreprendre des cultures en saison sèche et les encouragements donnés à l'extension des plantations d'arbres fruitiers d'espèces sélectionnées.

Au point de vue financier, une comparaison avec les années précédentes permet d'affirmer que la situation du Cambodge s'améliore : on constate en 1933 un sensible accroissement du recouvrement des recettes sur 1932. Le projet de budget de 1934 est arrêté en recettes et dépen-

ses à 7.109.890 piastres, soit en réduction de 832.110 piastres sur le budget précédent. En conclusion, le résident supérieur formule l'espoir que, si les légers symptômes d'amélioration de la situation économique persistent, 1934 marquera un pas décisif dans la voie du rétablissement financier. L'effort de compression a été en trois ans de 4 millions de piastres, soit de 38 %. M. Sylvestre compte sur l'entente cordiale et confiante avec les membres de l'assemblée et une bonne volonté réciproque pour surmonter les difficultés et reprendre la marche vers un harmonieux développement du pays.

## TONKIN

**La réduction de l'impôt personnel indigène.**

— Le discours que le résident supérieur prononce chaque année devant la Chambre des représentants du peuple du Tonkin contient des renseignements précieux sur la politique indigène du protectorat, sur le fonctionnement des institutions, les résultats et les projets de grands travaux. Du discours prononcé le 5 octobre dernier par M. Tholance, on peut extraire une documentation d'un haut intérêt sur certaines questions d'actualité. De ce nombre est la réduction de l'impôt personnel indigène.

Un arrêté du 24 février 1933, signé par le prédécesseur intérimaire de M. Tholance, a accordé un abattement provisoire dit de crise sur l'impôt personnel indigène et les centièmes additionnels à cet impôt. L'intention était généreuse, mais il n'est pas certain que le but cherché ait toujours été atteint.

Malgré la publicité mise en œuvre, malgré les moyens de contrôle employés par les chefs de province, « on doit reconnaître que le *dân*, dans la plupart des provinces du Tonkin, a continué, comme par le passé, ignorant de ses droits, à verser entre les mains de son *ly-truong* une somme égale à celle qui lui avait été réclamée les années précédentes ».

D'autre part, la moyenne région et la haute région, à peine touchées par la crise, ont bénéficié automatiquement de la même réduction.

Enfin, dans le delta, tous les villages ne sont pas également éprouvés ; certains d'entre eux ont réalisé des gains substantiels par la vente du maïs. Était-il nécessaire de diminuer les charges fiscales de ces communes privilégiées ?

Le résident supérieur rappelle très justement la politique des anciens souverains.

Jamais, à l'occasion même des plus grands cataclysmes, le gouvernement annamite n'a diminué, dans le passé, l'impôt personnel par des ordonnances d'une application générale. Les édits royaux accordaient des remises plus ou moins importantes aux villages momentanément appauvris, mais ces mesures bienveillantes avaient une portée limitée ; elles n'ont jamais été étendues à l'ensemble des inscrits du pays.

Il eût été préférable, à mon sens, et tel est, je crois, l'avis de la grande majorité des chefs de province, de ne pas réduire le taux même de l'impôt personnel indigène, mais de prévoir par contre au budget local une dépense

exceptionnelle de crise, 300.000 à 400.000 piastres environ, représentant le montant des dégrèvements à accorder aux villages du delta qui n'auraient pu faire face au versement intégral de leurs contributions. Ces dégrèvements n'auraient été accordés que sur la demande des autorités communales et cantonales, et soumis, après enquête sérieuse des résidents et mandarins intéressés, au conseil du protectorat pour décision.

La situation économique ne s'étant pas modifiée en 1933, les recettes prévues pour l'exercice prochain ont été amputées de la même réduction de 10 pour cent au titre de l'impôt personnel.

La question, toutefois, reste à l'étude; il serait possible, en effet, au collectif de 1934, tout en reconnaissant la nécessité de prévoir pour l'exercice prochain des dégrèvements massifs en faveur de certains villages du delta, de revenir sur une mesure dont on ne saurait méconnaître l'intention généreuse, mais qui, dans ses résultats immédiats, ne semble pas avoir apporté un allègement sensible aux charges des contribuables tonkinois les plus gravement atteints.

**L'aménagement hydraulique du delta.** — Avec l'aide des fonds d'emprunt et celle du budget général, l'administration du Tonkin a poursuivi les grands travaux d'intérêt public. Au premier rang de ces travaux se place la protection du delta tonkinois contre les inondations.

La crue du 6 juillet dernier, coïncidant avec les plus hautes marées de l'année, a atteint avec une extrême rapidité des cotes très élevées dans le bas delta. Mais les dispositifs de sécurité ont permis de parer aussitôt à tout danger. Malgré une surprise exceptionnellement brutale, le soir même du jour où l'alerte était donnée, toutes les mesures de défense étaient prises et la totalité des postes de surveillance occupés: vous n'ignorez pas en effet qu'un poste seulement, sur quatre, veille, en temps normal, durant la période des crues, les trois autres n'étant alertés qu'à la réception du télégramme déclenchant la mobilisation prévue par la circulaire n° 120-I du 5 mai 1931.

Une heureuse innovation a consisté dans l'organisation d'une liaison régulière entre le Service hydraulique et l'Observatoire de Phu-liên, qui téléphonait chaque matin les hauteurs pluviométriques observées au Tonkin dans les bassins du Fleuve Rouge et de la Rivière Noire.

La tenue des endiguements a été, dans l'ensemble, satisfaisante. En particulier, ceux du Fleuve Rouge, du Pho day, du Day et du canal de Nam-dinh se sont parfaitement comportés: c'est la consécration définitive du programme de 1926, et notamment la justification des masques corroyés. Il convient de signaler également que les travaux spéciaux exécutés pendant la dernière campagne ont fait disparaître la plupart des infiltrations, renards et imbibitions observés lors des crues précédentes.

Par contre, quelques incidents sur le canal des Bambous et sur le canal des Rapides ont montré la nécessité de renforcer les digues de ces deux défluent. Moins robustes que les autres endiguements du delta, elles n'en protègent pas moins des casiers très importants: Bac-ninh Nord et Sud, Késat, Hungyên. On ne peut raisonnablement envisager l'irrigation de ces régions sans commencer par les ceinturer d'endiguements donnant toute sécurité. Ce résultat sera atteint par l'adjonction de masques corroyés.

Enfin, il faut signaler que, malgré des alertes parfois vives, la parfaite organisation de la surveillance et la promptitude des secours apportés ont permis d'éviter tout incident fâcheux, sauf sur un point à Thai-binh où quelques cantons ont été inondés à la suite de la rupture d'un barrage

secondaire. La réparation de cet ouvrage ainsi que l'exécution de banquettes de renforcement ou de contre-digues sur le canal des Bambous à Luong-ngoc et Ninh-giang, celle d'une importante contre-digue sur le canal des Rapides à Vu-duong, ont été assurées par la population avec toute la rapidité et la discipline désirables.

Ces constatations sont pleinement rassurantes: l'exécution du plan de 1926, qui va être poursuivie sans défaillance, mettra sans doute le delta à l'abri de toute inondation. L'ensemble des travaux aura coûté 9.400.000 piastres (dont 7.112.000 dépensées à ce jour). Or la seule inondation de 1926 a fait d'énormes dégâts évalués à 20 millions de piastres!

On a, d'autre part, continué à organiser les réseaux d'irrigation. Voici les résultats atteints dans les deux types de canaux, dont l'un fonctionne par gravité, l'autre par pompage mécanique.

Les réseaux déjà anciens de Kep et de Vinh-yên ont été soigneusement curés et remis en état, grâce au concours empressé des populations, en novembre et décembre 1932.

Le réseau de Sontây a été notablement amélioré; les pompes et le matériel ont fonctionné de manière parfaite. Aussi, d'importantes extensions des irrigations sont-elles à l'étude pour l'année 1934.

L'aménagement, pendant la même période, des réseaux du Sông-cau, où 30.000 ha. pourront être mis en eau pour la prochaine récolte du cinquième mois, des casiers de Thaibinh-Sud, de Késat, Hungyên, et de Giabinh-Langtai dans le Bac-ninh, se poursuit activement et peut être considéré comme devant être très prochainement terminé.

En 1934, le Service de l'hydraulique portera son activité vers de nouvelles régions, ses travaux devant intéresser principalement les casiers riverains du Day pour lesquels la construction d'un grand barrage est envisagée, et le casier Nord de la province de Thai-binh.

**La colonisation intérieure.** — L'accroissement rapide de la population annamite du Tonkin pose un difficile problème dont le résident supérieur n'a pas manqué d'entretenir la Chambre des représentants du peuple.

Certes la politique hydraulique qui vient d'être signalée aura comme résultat une augmentation sensible du rendement des rizières soustraites aux caprices du climat. Mais le delta constitue un domaine trop restreint pour une population très prolifique, que ne déciment plus les calamités d'autrefois, épidémies, famines, piraterie. Le protectorat s'est donc attaché au problème de la petite colonisation indigène dans deux régions géographiquement très différentes, les lais de mer qui se forment aux bouches du Fleuve Rouge et les collines et vallées de la moyenne région.

Les chefs des provinces de la moyenne région et ceux des provinces du littoral ont été invités à procéder à l'inventaire des terres actuellement inoccupées et susceptibles d'être mises en valeur. En possession des renseignements demandés, nous pourrions, dès le début de 1934, tenter, sur de nouvelles bases, des essais de colonisation collective. Le vœu que votre Assemblée a si justement exprimé au cours de ses dernières sessions, entrera ainsi dans la voie des réalisations, mais votre concours nous sera toujours des plus utiles. Vous n'ignorez pas, en effet, combien ont été

décevantes jusqu'alors, en raison de la répugnance qu'éprouve le paysan tonkinois à émigrer vers le « pays des routes contraires », les expériences déjà tentées en la matière.

Il ajoute enfin que l'arrêté du 3 avril 1933 a réparti à Namdinh près de 3.000 ha. de terrains déjà conquis sur la mer, grâce à la digue de Mê-lâm achevée en 1932. A Thainh, des lais de mer d'une superficie de 2.980 mâu, compris entre le sông Tra-ly et le sông Lan, ont été distribués aux villages riverains.

**La situation financière.** — Dans le discours qu'il a prononcé à l'ouverture de la session annuelle du Conseil des intérêts français économiques et financiers (19 octobre), le résident supérieur, M. Tholance a montré que, malgré la crise qui atteint le Tonkin comme tous les autres pays, les finances du protectorat sont saines et le budget en équilibre. Ce résultat n'a d'ailleurs pu être obtenu que grâce à des compressions sévères de dépenses.

L'effort réalisé par l'exercice 1932 a atteint la somme de 864.644 piastres. Le budget primitif de 1933 a dû être profondément remanié en cours d'exercice, afin de tenir compte de la diminution de recettes consécutive à l'abattement de 10 pour cent sur l'impôt personnel indigène. Par ailleurs, alors que la part du fonds commun de l'administration provinciale allouée par le budget général s'élevait en 1932 à 3.379.200 piastres, cette subvention a été successivement réduite en 1933 de 400.000, puis de 900.000 piastres ; le budget local a dû se substituer en partie au budget général défaillant.

L'équilibre nécessaire a été obtenu grâce à des réductions sévères de personnel qui ont affecté principalement la garde indigène, la gendarmerie et le service forestier. D'autre part, les crédits de matériel ont été réduits d'environ 20 %, soit une économie de 386.632 piastres.

Il convient de noter enfin que les arrêtés du gouverneur général du 31 octobre 1932 supprimant l'indemnité de change pour les fonctionnaires nouvellement entrés en service, et du 19 janvier 1933 instituant une réduction exceptionnelle de crise sur les traitements et allocations de toute sorte, ont permis un allègement sensible des dépenses inscrites aux chapitres de la solde.

Le budget de 1934, soumis à votre examen, continuera cette œuvre d'assainissement. Vous y trouverez, au chapitre 51, une dotation de 200.000 piastres qui doit permettre le remboursement au budget général d'un nouvel acompte de notre dette. Par ailleurs, d'autres inscriptions ont été faites à divers chapitres pour dépenses d'exercices clos ; elles s'élèvent à un total de 434.630 piastres.

L'ensemble du budget est ramené à 11.115.088 piastres contre 12.883.810 piastres en 1931. Encore convient-il d'ajouter que le budget général vient de réduire à 1.750.000 piastres sa dotation au profit des budgets provinciaux et que le budget local a dû porter de 545.000 piastres à 600.000 piastres le montant de sa subvention à l'administration provinciale du Tonkin.

En résumé, la situation financière, quelles que puissent être les difficultés de l'heure présente, est aussi satisfaisante que possible.

La continuation de cette politique, observe le résident supérieur, doit permettre, tout en assurant une marche normale des différents ser-

vices, d'aboutir à une liquidation prochaine du passif qui grève encore le budget du Tonkin.

**La culture du maïs.** — Dans le même discours nous trouvons d'intéressantes précisions sur la question du maïs, dont l'Asie française a déjà entretenu ses lecteurs. Doit-on penser que l'extension progressive de cette céréale au Tonkin permettra de compenser dans un avenir plus ou moins rapproché les pertes subies par suite de la mévente du riz ? Le résident supérieur répond par la négative, tout en reconnaissant que le maïs tonkinois se vend actuellement en France à un prix rémunérateur.

Le Tonkin a exporté 1953 tonnes de maïs en 1930, 5.529 tonnes en 1931, 39.675 tonnes en 1932, 91.416 tonnes de janvier à septembre 1933. La simple comparaison de ces chiffres pourrait laisser croire que les surfaces complantées se sont accrues dans une proportion considérable et que le rendement à l'hectare s'est sensiblement amélioré. Or, les surfaces cultivées ont été de 76.000 ha. en 1929, de 65.000 ha. en 1931 et de 62.000 ha. en 1933. La progression des exportations n'a donc pas été provoquée par l'accroissement des superficies cultivées.

Des facteurs extérieurs, étrangers à l'économie rurale du pays : les variations des cours des riz et paddys sur le marché mondial, ont seuls exercé une influence prédominante sur les possibilités d'écoulement du maïs tonkinois. Le prix du riz devient-il rémunérateur pour le cultivateur, celui-ci restreint sa consommation, vend les produits de sa récolte et remplace par du maïs le riz dont il se prive. Le maïs fait-il prime au contraire, le producteur en exporte la quasi-totalité et consomme une plus grande quantité de riz.

C'est ainsi que les exportations de maïs, qui avaient été de 55.817 tonnes en 1929, sont tombées en 1930, année où le riz a été très cher, à 1.953 tonnes. Elles se sont relevées depuis, au fur et à mesure que les exportations de riz baissaient et que les cours de cette céréale s'effondraient.

Il s'établit donc, en définitive, une balance compensatrice entre ces deux produits, mais le maïs ne peut et ne doit être considéré que comme une céréale d'appoint dont l'incidence sur l'économie générale du pays reste subordonnée à l'importance de nos exportations de riz sur les grands ports de l'Extrême-Orient.

Si l'on considère d'autre part que la faveur dont le maïs tonkinois bénéficie actuellement sur les marchés de la métropole est due principalement aux tarifs préférentiels qui lui ont été consentis et à un contingentement très sévère des maïs étrangers — avantages que la métropole pourrait être appelée à réduire sensiblement dans l'avenir, à la demande des pays gros producteurs de maïs, tels que l'Argentine, la Roumanie et la Russie, en échange d'un abaissement des droits de douane qui frappent chez eux certains produits français — il semble quelque peu dangereux d'inciter nos protégés à abandonner sur une trop vaste échelle la rizière traditionnelle.

Au surplus, tous les sols tonkinois ne conviennent pas au maïs, plus exigeant que le riz.

Il faut signaler enfin que les importateurs français ont formulé à diverses reprises certaines critiques : le maïs tonkinois manquerait d'homogénéité, il serait parfois mélangé d'impuretés ; certains envois seraient arrivés en mauvais état (moisissure, charançon).

Il serait souhaitable, déclare le résident supérieur, que le port d'Haiphong puisse disposer de silos convenables où seraient emmagasinés, à l'abri des intempéries, au fur et à mesure de leur réception, les maïs en provenance de l'intérieur, soit par le rail, soit par voie fluviale. La chambre d'agriculture du Tonkin, les exportateurs et la direction du port autonome d'Haiphong auraient intérêt à s'entendre, dès à présent, pour assurer la transformation d'installations qui répondent mal aux conditions exigées pour la conservation de cette céréale.

## Levant

### GÉNÉRALITÉS

**La situation économique.** — Dans la *Méditerranée* de décembre 1933, M. Jacques Léotard l'actif secrétaire général de la Société de Géographie de Marseille, constate que les pays asiatiques du Levant placés sous mandat font preuve d'une remarquable résistance au cours des années de crise économique. De 1929 à 1932, alors que le commerce total du globe accuse une baisse de 60 %, la Syrie sous mandat français ne réduit ses importations que de 28 %, et la Palestine accroît même les siennes de 8,5 % ; tandis que la Chine et les Indes n'importent que de 20 à 25 francs environ par an et par tête, la Palestine importe pour 670 francs et la Syrie pour 270 francs. Notons d'ailleurs que ces importations consistent surtout en matériaux bruts ou ouvrés exigés par les travaux d'outillage exécutés actuellement dans ces pays : construction de ports, de routes, d'usines, création d'irrigation.

M. Léotard ajoute :

Les produits qui occupent une place prépondérante dans les exportations françaises, tels que soieries, lainages, produits pharmaceutiques, machines et instruments, automobiles, tiennent un rang de premier plan dans les importations des pays d'Orient. C'est ainsi que la Palestine importe pour une somme de 12 à 15 millions de francs de tissus de soie, que la Syrie en importe pour 20 à 30 millions, l'Irak pour 15 à 30 millions, et l'Égypte pour 65 à 90 millions de francs. Le chiffre des importations d'automobiles atteint, dans ces pays, une centaine de millions de francs.

**La foire de Bari.** — Nous avons déjà parlé de la foire annuelle de Bari, de sa signification, de son importance (cf. le numéro de septembre-octobre 1932, p. 306). La quatrième foire du Levant a eu lieu au début de l'automne 1933, dans la même ville, « porte accueillante de l'Italie fasciste pour le commerce du Levant », avec un très grand succès ; n'a-t-on pas dit que, pendant la durée de la foire, Bari avait reçu et hébergé quotidiennement plus de 80.000 personnes ? Ce qui est plus digne d'attention, c'est le progrès réalisé chaque année par la foire elle-même. En 1930, la superficie occupée par elle était de 115.400 mètres carrés ; elle est de 200.000 mètres carrés

en 1933. Seize nations étaient représentées à la foire initiale ; aujourd'hui, on y voit participer trente-cinq nations, dont quinze orientales, parmi lesquelles la Syrie de mandat français. Peut-être conviendra-t-il de revenir sur les enseignements qui se dégagent de la foire de Bari ; nous avons simplement voulu aujourd'hui en constater le complet succès.

### PAYS DE MANDAT FRANÇAIS

**La question libanaise.** — Nos lecteurs savent que, comme la question syrienne, la question libanaise est une de celles qui ont retenu l'attention de M. de Martel dès son arrivée à Beyrouth. Pour couper court à tous les faux bruits qui s'étaient répandus au sujet des intentions du Haut Commissaire à ce sujet, le communiqué suivant a été publié le 16 décembre :

De nombreuses fausses nouvelles ont circulé dans la presse et dans le public sur les intentions du Haut-Commissaire, et même du Ministère français des Affaires étrangères, au sujet de la question libanaise.

De tels procédés créent une agitation artificielle qui risque de provoquer de l'inquiétude dans les esprits et d'énerver l'opinion par une recrudescence factice et prématurée de l'activité politique.

La question libanaise est à l'étude. Le Haut-Commissaire fera connaître en son temps et à son heure les dispositions qu'il aura cru devoir prendre.

**Echanges commerciaux avec l'U.R.S.S.** — Un arrêté (n° 187/L.R.) signé le 11 décembre par M. de Martel règle les échanges commerciaux entre l'U.R.S.S. et les États du Levant sous mandat français dans des conditions un peu différentes de celles que prescrivait l'arrêté n° 296 du 15 mai 1926, et abroge l'arrêté (n° 1731) du 6 août 1929. Les clauses les plus importantes de cet arrêté sont contenues dans ses trois premiers articles, dont voici le texte intégral :

**Article premier.** — Par dérogation aux prescriptions de l'article 5 de l'arrêté n° 296 du 15 mai 1926, les marchandises originaires de l'Union des Républiques Socialistes Soviétiques n'acquitteront, à leur importation dans les États du Levant sous Mandat Français, que les droits du tarif normal, au lieu des droits du tarif maximum, lorsqu'il sera justifié, dans les conditions précisées à l'article 3, que ces marchandises sont expédiées à des négociants des États sous Mandat en contrevaletur de produits exportés par ces mêmes négociants à destination du territoire de l'Union.

Il est admis, toutefois, pour tenir compte des charges résultant pour l'Union des Républiques Socialistes Soviétiques des conditions inégales du transport maritime des marchandises entre les deux pays, que les exportations soviétiques sur la Syrie et le Liban pourront excéder de 20 % le montant des exportations libano-syriennes sur le territoire de l'Union.

**Art. 2.** — Par dérogation aux prescriptions de l'article 8 de l'arrêté n° 296 du 15 mai 1926, les exemptions concédées à un titre quelconque, en tarif normal, à certaines importations en vertu de la réglementation en vigueur seront étendues aux marchandises originaires de l'U. R. S. S. lorsqu'elles seront importées dans les conditions et sous les réserves précisées à l'article premier et à l'article 3 du présent arrêté.



Art. 3. — Pour bénéficier des dispositions du présent arrêté, les importateurs de marchandises soviétiques auront à administrer la preuve au Service des Douanes de l'exportation antérieure, à destination de l'Union, de produits originaires des Etats sous Mandat français et cette preuve consistera :

1° Dans la production d'un duplicata de déclaration d'exportation revêtu de certificats de vérification et de constatation de sortie par la Douane ; le duplicata de la déclaration sera délivré à l'exportateur qui en fera la demande, et l'apurement des déclarations d'exportation s'effectuera au cours et à mesure des importations de marchandises soviétiques augmentées du pourcentage visé au deuxième paragraphe de l'article premier ci-dessus ;

2° Dans la production d'une ampliation du connaissance portant une attestation, par l'agent de la Compagnie de navigation, que la marchandise a été chargée à destination de l'U. R. S. S.

**Relations syro-égyptiennes.** — La reprise des négociations économiques dont parlait la dernière chronique (p. 329) semble devoir se poursuivre dans des conditions favorables. Les notes récemment échangées entre les deux gouvernements français et égyptien au sujet d'un nouvel accord commercial avec les Etats sous mandat ont aplani beaucoup des difficultés qui s'étaient élevées entre les deux parties, et les concessions que l'Egypte se montre disposée à faire au Liban et à la Syrie permettent d'espérer la prochaine conclusion d'une convention aux termes de laquelle chacun trouvera son compte.

**Les colonies libanaises à l'étranger.** — Nous avons signalé d'un mot, dans notre dernier numéro (à la p. 289), quelle douloureuse épreuve traversaient, du fait de la révolution actuelle, les colons libanais et syriens établis dans l'île de Cuba. Nos lecteurs seront sans doute heureux de trouver ici, d'après un journal particulièrement qualifié, *El Correo del Libano*, organe de liaison de la métropole avec les émigrés libanais, quelques renseignements statistiques sur les différents groupes de ces émigrés existant de par le monde.

On peut chiffrer à près d'un million, au début de l'année 1933, le chiffre total des Libanais établis à l'étranger, avec ou sans esprit de retour. Nombreux sont leurs groupements, mais très différents comme importance aussi bien que comme richesse ; il en est d'infimes (50 émigrés libanais en Belgique, 25 aux Açores, 15 aux Baléares, 10 aux Canaries et en Crète et 5 à Samos) ; il en est par contre de très considérables, atteignant un total très élevé. Tel est le cas pour les principales colonies libanaises du Nouveau Monde : celle des Etats-Unis compte 200.000 âmes, celle de l'Argentine 180.000 et celle du Brésil 140.000 membres.

Aucun autre groupement ne peut rivaliser avec ceux-là. Celui qui se place au quatrième rang, celui d'Egypte, ne compte en effet que 65.000 individus, devançant de très loin la colonie libanaise du Mexique, forte de 25.000 unités. Et

combien celle-là même devance celles qui lui succèdent immédiatement ! La Colombie, le Chili n'hospitalisent que 7.000 Libanais, le Canada que 6.000, l'Australie que 5.500, un peu plus que Cuba (5.000 individus), dont la colonie est aussi forte que celles de la Bolivie, de l'Equateur, du Libéria, du Soudan et de la Palestine. Au Pérou, en Turquie, en France enfin, on compte simplement 3.500 Libanais, un peu plus qu'au Maroc (3.000 âmes) et qu'en Nigéria (2.500 individus).

Qu'on nous pardonne cette fastidieuse énumération ; nous ne la continuerons pas davantage, nous contentant de noter encore que l'Irak et la Grèce possèdent 1.000 Libanais, le Japon et l'Allemagne 500, l'Italie 400, l'Angleterre 200 et enfin l'île de Chypre 55... Ces chiffres justifient les indications que nous énoncions au début de cette note ; ils montrent que les Libanais sont dispersés par toute la surface de notre planète, et c'est ce dont on se rendrait mieux compte encore si nous donnions ici la liste *complète* des minuscules colonies fondées par quelques-uns d'entre eux sur nombre d'autres points du globe.

#### PAYS DE MANDAT BRITANNIQUE ET IRAK

**Statistiques palestiniennes pour 1932.** — D'après les statistiques officielles, on a enregistré en Palestine, au cours de l'année 1932, un total de 21.148 décès se décomposant ainsi au point de vue des religions :

Musulmans : 18.018 pour un total de 687.259 individus, soit 26,21 pour 1.000 ;

Israélites : 1.647 pour un total de 172.028 individus, soit 9,57 pour 1.000 ;

Chrétiens : 1.330 pour un total de 87.870 individus, soit 15 pour 1.000 ;

Autres cultes : 153 pour un total de 10.024 individus.

Ces chiffres sont intéressants parce qu'ils montrent nettement l'infériorité de la mortalité chez les Juifs par rapport aux Chrétiens aussi bien qu'aux Musulmans. La comparaison du total des décès avec celui des naissances indique, d'autre part, une énorme supériorité de la natalité. Celle-ci est plus que double de la mortalité, puisqu'on a compté en Palestine, en 1932, un total de 45.811 naissances contre 21.148 décès.

Les naissances se décomposent ainsi : 36.668 Musulmans, 5.339 Juifs, 3.310 Chrétiens, 494 divers. Ainsi apparaît l'énorme supériorité de la natalité des Juifs (32,22 pour 1.000) sur celle des Musulmans (18,74 pour 1.000), la natalité des Chrétiens s'intercalant entre les deux autres (26,54 pour 1.000).

**Une émeute à Tel-Aviv.** — Il ne semble pas que le calme soit encore complètement rétabli en Palestine et que les esprits aient entièrement recouvré leur équilibre. C'est du moins ce qui paraît ressortir de l'émeute qui s'est produite à

la fin de la première décade de décembre à Tel-Aviv après l'arrestation et la déportation d'un Israélite. En manière de protestation, plusieurs milliers de ses coreligionnaires ont organisé une manifestation que la police a voulu empêcher. Accueillis à coups de briques et de pierres par la foule assemblée, les agents ont dû lutter pendant plus de trois heures contre les manifestants, qui ne se sont dispersés qu'après l'arrivée d'automobiles blindées, envoyées en hâte de Jaffa. Plusieurs manifestants (vingt, d'après un rapport de police) et aussi plusieurs agents ont été blessés au cours de cette échauffourée, pendant laquelle ont été opérées de nombreuses arrestations, dont quelques-unes n'ont pas été maintenues.

Autre preuve d'effervescence des Arabes : la grève partielle déclenchée le 27 novembre, dans le quartier arabe de la vieille ville de Jérusalem, comme un symbole de solidarité nationale avec les trois membres de l'Exécutif arabe arrêtés à la suite des manifestations du 13 octobre dernier à Jérusalem.

**Une entente économique entre Transjordanie et Irak.** — En juillet dernier a été conclu à Amman un accord supprimant les droits de douane et l'exigence du passeport entre la Transjordanie et l'Irak. Voir dans un tel accord un acheminement vers une fédération arabe peut être exagéré ; mais le fait est intéressant à noter comme une preuve des bons rapports existant entre les deux pays.

#### TURQUIE

**Le pacte turco-yougoslave et ses suites.** — Au lendemain de la signature du pacte turco-yougoslave dont nous avons parlé dans notre dernière chronique (à la p. 332), l'officieux *Hakimiyet Milliyé* déclarait que « la paix balkanique était devenue une réalité. Le traité de Belgrade affermit la paix dans les Balkans ». Or, à ce moment même, les journaux bulgares ne dissimulaient ni les appréhensions ni la rancœur que leur inspirait le pacte de Belgrade. « Il est de plus en plus clair que ceux qui désirent le maintien des traités de paix s'arment de pied en cap et se préparent à la guerre », écrivait la *Zaira* ; « la jeune République turque n'apprécie pas les bons sentiments bulgares ». D'autres journaux reprochaient à Tewfik Rouchdy bey une « politique de violence » et l'encerclement de la Bulgarie entre des états balkaniques unis entre eux « pour maintenir la situation résultant des traités de paix ». Pour calmer les craintes des Bulgares, une démarche explicative s'imposait d'autant plus que ceux-ci se montraient déjà très mécontents de l'amitié turco-grecque et de la visite à Athènes qui avait précédé immédiatement la signature du traité de Belgrade. Tewfik Rouchdy bey n'avait-il pas déclaré aux journalistes hellènes, avant de quitter Athènes le 25 novembre, qu'il « n'aurait pas voulu se trouver à Belgrade

devant des questions auxquelles il n'aurait pas pu répondre sans le consentement de ses amis grecs » ?

**Le ministre ture des affaires étrangères à Sofia.** — Avec sa finesse ordinaire, le ministre ture des affaires étrangères avait donc envisagé de bonne heure la nécessité d'un arrêt à Sofia après son départ de Belgrade; il s'attacha à la préparer de la manière la plus adroite en insistant, dans ses conversations dans la capitale de la Yougoslavie, non seulement sur le désir de paix qui l'avait poussé à conclure avec M. Jevtitch le traité de Belgrade, mais aussi sur l'horreur de la Turquie pour la guerre. Non content de dire sa satisfaction d'avoir signé l'accord définitif réglant les réclamations des ressortissants tures en Yougoslavie et toutes les questions subsidiaires découlant de l'application, dans les deux pays, de la loi sur la réforme agraire et sur la colonisation intérieure, Tewfik Rouchdy bey protesta des intentions pacifiques de la Turquie. Au correspondant particulier du *Temps* à Belgrade, il annonça qu'il allait s'arrêter à Sofia pour s'entretenir avec M. Mouchanov.

Je mettrai, dit-il (*le Temps* du 30 novembre), comme je l'ai toujours fait, le président du conseil bulgare au courant de ce que nous avons fait à Belgrade. Je ne suis pas pessimiste en ce qui concerne l'adhésion éventuelle de la Bulgarie à la politique que nous poursuivons. Le gouvernement de Sofia est libre de choisir son heure; mais le jour où la Bulgarie nous apportera son concours dans l'œuvre que nous avons entreprise, les peuples balkaniques connaîtront une paix véritable et définitive.

Ce qu'il avait ainsi annoncé devoir faire, Tewfik Rouchdy bey l'exécuta le 29 novembre au moment où, en gare de Sofia, il se rencontra avec M. Mouchanov; il s'efforça de dissiper les inquiétudes auxquelles il a été fait allusion plus haut et de montrer que les récents accords conclus par la Turquie ne visaient nullement à un encerclement diplomatique de la Bulgarie. De même, dans les déclarations faites par lui à la presse bulgare, il insista sur l'amour de la Turquie pour la paix et, tout particulièrement, sur son ardent désir de maintenir la paix dans les Balkans; mais il ajouta: « Personne ne conteste à la Bulgarie le droit de lutter pour obtenir l'exécution des promesses que contient le traité de Neuilly », au sujet d'un débouché purement économique, et non territorial, à la mer Egée, par exemple. Il termina en déclarant que jamais la Turquie ne signerait un pacte dirigé contre la Bulgarie.

**L'amitié turco-grecque.** — Notre chronique doit encore enregistrer une manifestation d'amitié turco-grecque; elle s'est produite à la fin du mois de novembre. Alors, le 24 novembre, le ministre ture des Affaires étrangères, Tewfik Rouchdy bey, est arrivé à Athènes, et il y est resté pendant deux jours afin de pouvoir s'entretenir à loisir avec les membres du gouvernement hellénique des questions de politique in-

ternationale et surtout de la consolidation de la paix dans la péninsule des Balkans. Lorsque, le lendemain soir, il a quitté la capitale de la Grèce en direction de Belgrade, le communiqué suivant a été publié sous la signature des deux ministres des affaires étrangères de Grèce et de Turquie :

Après avoir constaté de nouveau l'extrême cordialité des relations des deux Etats et discuté, sous tous leurs aspects, les problèmes intéressant les deux pays, nous avons étudié de façon particulière les questions relatives à la consolidation de la paix dans la péninsule balkanique.

#### Le dixième anniversaire de la République. —

A l'occasion du dixième anniversaire de la fondation de la république (29 octobre 1923), l'Assemblée nationale d'Ankara ne s'est pas contentée de voter une loi d'amnistie dont bénéficient les condamnés à des peines inférieures à cinq ans de prison, abstraction faite des personnes figurant dans la loi relative à l'abolition du califat et à l'expulsion de la dynastie, et des 150 personnes indésirables énumérées dans un protocole du traité de Lausanne ; elle a donné le droit de vote et même d'éligibilité aux femmes des villages dans les corps anciens. Ainsi a-t-elle pré-ludé aux fêtes qui se sont déroulées par toute la Turquie à la date anniversaire du 29 octobre et qui ont revêtu dans la capitale un éclat tout particulier. On a vu des groupes de paysans parcourir les rues d'Ankara en acclamant la République et venir déposer des fleurs au pied de la statue du Ghazi ; rien d'ailleurs n'avait été négligé pour exciter l'enthousiasme populaire et graphiques, placards, dessins allégoriques exposés dans les rues montraient aux foules les progrès réalisés dans le pays durant les dix premières années du nouveau régime. Jamais Ankara n'avait encore connu pareille affluence touristique.

Les cérémonies officielles se sont déroulées en présence de délégations soviétique, grecque, bulgare, hongroise et allemande. La plus importante était celle de l'U.R.S.S., avec M. Vorochilov à sa tête, en l'honneur de laquelle Ismet pacha a offert un banquet au cours duquel ont été exaltés l'amitié turco-soviétique, les progrès réalisés par la Turquie au cours des dernières années et la politique pacifique de la Turquie et de la Russie soviétique. Les chefs de celle-ci, non contents d'envoyer des télégrammes de félicitations aux principales autorités de la République turque, ont offert à la Turquie trois avions qui sont arrivés le 28 octobre à Ankara. Ainsi les fêtes turques ont revêtu une sorte de caractère d'apothéose.

**L'unification du calendrier et la question du repos hebdomadaire. —** Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1927, le calendrier musulman, qui calcule l'année suivant le millésime de l'Hégire, c'est-à-dire depuis le jour où Mahomet s'enfuit de la Mecque pour se réfugier à Médine (16 juillet 622 de l'ère chrétienne) a été officiellement abandonné en

Turquie. Ainsi en avait, quelque temps auparavant, décidé la Grande Assemblée Nationale d'Angora ; mais ce vote n'avait pas suffi pour modifier des habitudes séculaires et par routine, ou encore pour des raisons religieuses ou sentimentales, la population n'avait pas adopté l'usage du calendrier grégorien. C'est ainsi que, à Stamboul, on persistait toujours, durant les dernières années, à transmettre aux amis musulmans des souhaits de bonne année vers le mois de mai ou même de juin. Les Grecs, les Russes et les Arméniens fêtaient le jour de l'An selon le calendrier orthodoxe, c'est-à-dire quinze jours après les Latins catholiques qui, eux, se servaient du calendrier grégorien en usage dans les pays d'Europe et d'Amérique, et les Israélites commençaient à compter l'année quelques mois plus tard. Cela faisait un total de quatre jours de l'An, sans parler de celui de l'année financière, qui débute le 1<sup>er</sup> mars !... Aussi vendait-on à Stamboul des blocs de calendrier à effeuiller portant, pour chaque jour, quatre dates différentes !

Peu à peu, toutefois, la Réforme a commencé de sortir ses effets. Tout en conservant à l'année musulmane et à l'année hébraïque leurs dates rituelles, Turcs, Grecs, Juifs et Latins catholiques ne se servent plus que du calendrier grégorien ; c'est le 1<sup>er</sup> janvier que les Turcs musulmans, sur les recommandations et l'exemple du Ghazi, échangent leurs souhaits et vœux. Mais... un changement reste encore à réaliser, celui du jour du repos hebdomadaire.

Celui-ci est toujours fixé au vendredi, au grand dam du monde financier et commerçant, car le gouvernement, pour ne pas heurter les sentiments de la masse ni mécontenter les esprits religieux, ne s'est pas encore décidé à changer les vieilles habitudes. C'est en vain que les hommes d'affaires demandent cette réforme, que des journaux comme le *Djumhuriyet* ont publié des colonnes de doléances et de lettres démontrant que l'adoption du dimanche comme jour de repos serait judicieuse et conforme aux intérêts bien compris du commerce ;... les banquiers, les négociants, les agents maritimes doivent fermer leurs bureaux et leurs magasins le vendredi, puis travailler le surlendemain dimanche. Aussi des offres télégraphiques faites de l'Europe ne peuvent-elles recevoir de réponse que le samedi, au moment où les Bourses européennes sont sur le point de fermer, et toute offre faite de Turquie en Europe, du samedi après-midi au dimanche soir, n'est naturellement pas exécutée avant le lundi. De même, les navires arrivant à Stamboul le vendredi ne peuvent pratiquer leurs opérations de déchargement et d'embarquement qu'à la condition de payer aux ouvriers les salaires appliqués les jours fériés, quitte à retrouver, vingt-quatre heures après, un second jour férié, celui du dimanche, dans les ports voisins de Bulgarie ou de Grèce.

On comprend combien pareille situation est anormale et préjudiciable au commerce. Elle

fournit un exemple des difficultés auxquelles se heurte un gouvernement désireux de modifier des habitudes invétérées et appuyées sur la religion des aïeux, et de faire passer les populations auxquelles il commande de la civilisation orientale à la civilisation occidentale.

## Extrême-Orient

### CHINE

**Les inondations.** — Cette année encore, les inondations ont ravagé les provinces du Yangtse et du Hoangho. Dès le mois de juin, on annonça une hausse du Fleuve Bleu. Des mesures tardives furent prises pour maintenir les digues. Bientôt les eaux du lac Poyang débordaient, envahissant plusieurs villes au nord du Nantchang. Plus de 200.000 personnes furent privées d'abri. Tchongking fut atteint. Hankéou également, où, dans les concessions et dans la ville indigène, les eaux atteignirent plusieurs pieds.

Le Fleuve Jaune fit plus de mal encore. A l'ouest du Chantong, plus de vingt districts restèrent plusieurs semaines submergés. On compta plus de 3 millions de sinistrés. Dans le nord du Honan, le sol serait inutilisable pendant plusieurs années. Presque partout les digues se rompirent. Si le Chantong n'a pas autant souffert que les autres provinces, c'est, dit-on, grâce au général gouverneur Han Fou Chou qui, à la première menace, annonça aux autorités qu'elles paieraient de leur vie toute négligence dans les mesures à prendre.

**Les Finances chinoises et la démission de M. Soong.** — Le gouvernement national a émis le 1<sup>er</sup> novembre cent millions de bons du trésor, remboursables dans douze ans et demi au taux de 5 % mensuellement et garantis par les recettes douanières renforcées par l'augmentation du tarif.

Peu après cette opération, M. Soong, ministre des Finances, donna sa démission. Non pas pour des raisons de désaccord avec ses collègues en matière financière, mais parce qu'à la suite de son voyage en Amérique et en Europe, il considérait, contrairement aux vues de Chang Kai Shek, que la Chine devait s'appuyer, dans son effort de relèvement, sur les gouvernements occidentaux et sur la Société des Nations plutôt que sur le Japon. En conséquence, M. Soong, qui avait conclu aux États-Unis l'emprunt de 50 millions de dollars pour l'achat de blé et de coton, avait fait du Conseil national économique, dont il est question dans une autre note de chronique, un organe de liaison technique du gouvernement national avec la Société des Nations.

M. H. Kung, gouverneur de la Banque cen-

trale, a été nommé ministre des Finances. Dans une déclaration, il a annoncé que, pour équilibrer le budget, il aurait recours à de nouvelles taxations. Quelques jours plus tôt, M. Wang Ching Wei avait révélé que le déficit était de dix millions de dollars par mois.

Il est à noter que M. Kung a ajouté, dans sa déclaration, qu'il ne servirait de rien de faire l'effort financier qu'il recommande, si le gouvernement ne récupérait pas les provinces actuellement aux mains des Rouges.

**Le Nouveau Conseil National Economique.** — La deuxième conférence de Kouling, dont nous avons précédemment parlé (p. 333-334) avait décidé de réorganiser le Conseil national économique créé en 1931. Un comité de direction fut immédiatement nommé. Il a à sa tête M. Wang Ching Wei, président du Yuan exécutif, M. Sun Fo, président du Yuan législatif et M. Soong, ministre des finances. M. Rajchmann, délégué de la Société des Nations, y est admis pour coordonner les travaux des experts que la Ligue de Genève a accrédités auprès du gouvernement chinois. Cinq comités ont été constitués : routes, services hydrauliques, hygiène, éducation, réorganisation rurale.

Le 4 octobre, le nouvel organisme a été officiellement inauguré. Son secrétariat fit un exposé des travaux exécutés sous le contrôle de l'ancien conseil et des projets actuellement à l'étude.

Dès mai 1932, le Conseil national, se rendant compte de l'importance du développement des voies de communication, se chargea de l'établissement d'un réseau routier interprovincial. Ces routes devaient être construites avec l'appui financier du Conseil. Deux projets furent établis : l'un portant sur le Kiangsou, le Tchékiang et le Nganhoui, d'un coût de 4 millions de dollars; l'autre, pour le Honan, le Houpeï, le Nganhoui, le Kiangsi, le Kiangsou, le Tchékiang et le Hounan, d'un coût de près de 100 millions de dollars.

Sur six routes prévues pour les trois provinces, cinq sont terminées : Nankin-Hangtchéou, Changhai-Hangtchéou, Nankin-Wouhou, Soutchéou-Kaching, Tchanghing-Hsuencheng et Hangtchéou-Hweitchéou. La dernière, Hangtchéou-Hweitchéou, sera terminée en novembre 1933. Au total, plus de mille kilomètres.

Pour les sept provinces, sur 22.000 kilomètres prévus, environ 2.000 sont terminés, reliant entre eux huit mille kilomètres de routes existant précédemment.

De plus, sous la direction d'experts étrangers compétents, des routes expérimentales ont été construites avec des matériaux différents.

Dans un pays agricole comme la Chine, les questions des inondations et de la sécheresse sont de la plus grande importance, de même que la conservation des eaux et l'irrigation.

Jusqu'à présent, le travail du Conseil a complété celui de la Commission nationale de secours. Les digues ont été consolidées sur les fleuves et leurs affluents. Certaines embouchures ont été drainées pour permettre un écoulement plus régulier, de même que des digues étaient construites pour empêcher le flux de l'océan.

Grâce aux services de contrôle établis, bien que le niveau du Yangtsé n'ait été, en juin, que d'un pied inférieur

à celui atteint en 1931, un désastre, cette année, a pu être évité.

En novembre 1932, le Conseil avait pris la charge des digues dans le Houpé, qui se trouvaient dans un état déplorable. En quatre mois, plus de cent réparations urgentes furent faites et un système de contrôle organisé.

Une station centrale de campagne fut organisée en 1929, avec le concours de la S. D. N., à la suite de la création du ministère de l'Hygiène. Une aide précieuse a été apportée aux municipalités de Changhai, Nankin et Hangtchéou pour l'hygiène publique, et l'épidémie de choléra de 1932 fut combattue avec succès. Une étude de la malaria fut faite dans toute la vallée du Yangtsé, et un programme de défense établi.

Ce service s'occupe aussi activement de la préparation de produits médicinaux avec des matériaux indigènes.

En collaboration avec les municipalités, une vigoureuse campagne a été entreprise pour l'hygiène scolaire, la maternité et l'enfance. Durant les inondations de 1931, ce service collabora, de manière efficace, avec la Commission nationale de secours.

Des stations expérimentales ont été créées à Hangtchéou et Chuyung, tandis que le Conseil apportait son aide à celles de Nankin, HsiaoChan et Kintan.

Des démonstrations ont été faites dans les régions productrices, avec la collaboration du comité international. Les méthodes améliorées d'élevage mises maintenant en pratique, grâce au Conseil, ont profité à plus de 27.000 familles.

L'ancien conseil s'était livré à une enquête approfondie sur les zones de culture, la population rurale, la répartition des terres, le fermage, le crédit rural, la production, l'exportation, la consommation, le transport et l'amélioration des produits.

Les sociétés coopératives et leurs règlements ont été soigneusement étudiés, et l'enquête faite permettra de prendre les mesures nécessaires sur cette question d'importance vitale.

La Commission nationale de secours a transmis au nouveau Conseil ses pouvoirs pour l'aide aux fermiers.

Avant sa réorganisation, le Conseil avait bénéficié de la collaboration des experts étrangers délégués ou recommandés par la Société des Nations. Citons les professeurs Langevin, Bonnet, Becker, Tawney, MM. Falski, Walters et Sardi, qui s'intéressèrent au perfectionnement des méthodes d'enseignement. Trois ingénieurs, MM. Perrier, Coode et Sieveking vinrent étudier les problèmes d'hydraulique ainsi que la question de la lutte contre les inondations. MM. Bourdrez et Okencki travaillèrent dans le service des routes. Le Dr Borcio fut employé par le service de l'hygiène et le Dr Mari contribua à la modernisation de la sériciculture. Le Conseil sollicita également le concours des experts de la S.D.N. pour mettre au point les projets de réorganisation des services civils du gouvernement central et des gouvernements provinciaux.

Désormais, la collaboration avec la Société des Nations sera plus étroite encore ; à cet effet, les services techniques ont été élargis.

**Le Plus Grand Changhai.** — Le 1<sup>er</sup> janvier 1934, le nouvel hôtel de la Municipalité du Plus Grand Changhai, récemment inauguré, sera ouvert aux services administratifs disséminés jus-

qu'à présent dans divers quartiers de cette vaste agglomération qui s'étend de la limite du settlement à Ousong et englobe le district voisin de la concession française et de l'ancienne cité chinoise.

Le quartier où s'élèvent les bâtiments de la municipalité se nomme « centre civique ». Ses créateurs l'ont placé à bonne distance des concessions et des quartiers du Plus Grand Changhai limitrophes de celles-ci, comme Chapei, détruit pendant le conflit sino-japonais et que la municipalité chinoise semble négliger.

**Statistique des Ecoles catholiques.** — L'agence *Fides* a récemment publié, d'après les statistiques établies par la Commission synodale de Chine, des chiffres intéressants relatifs à l'existence des écoles catholiques à la fin de l'année 1932. D'après ces chiffres, desquels nous retirons ceux qui se rapportent aux écoles dites « de doctrine », les plus nombreuses, il existe à l'heure actuelle :

3.177 écoles primaires, premier degré (17 % sont enregistrées) ;

309 écoles primaires, deuxième degré (46 % sont enregistrées) ;

73 écoles secondaires, premier degré (47 % sont enregistrées) ;

28 écoles secondaires, second degré (57 % sont enregistrées) ;

25 écoles normales (40 % sont enregistrées) ;

108 écoles spéciales ;

3 Universités, dont deux sont enregistrées.

Le nombre total des élèves, défalcation faite de ceux des écoles de doctrine, est de 142.465, se décomposant ainsi :

|   |         |
|---|---------|
| Ecoles primaires, premier degré .....     | 107.616 |
| Ecoles primaires, deuxième degré .....    | 15.699  |
| Ecoles secondaires, premier degré .....   | 8.995   |
| Ecoles secondaires, deuxième degré .....  | 1.637   |
| Ecoles normales .....                     | 936     |
| Ecoles spéciales .....                    | 6.752   |
| Université de Changhai .....              | 200     |
| Université de Pékin .....                 | 573     |
| Ecole des Hautes-Etudes de Tientsin ..... | 57      |

**Succès scolaires des élèves des Ecoles des Missions Etrangères au Se-tchoan.** — Ce n'est pas seulement à Changhai qu'il faut signaler les succès obtenus par les établissements scolaires des Missionnaires français. Comme les Jésuites dans cette grande ville du Kiang-sou, la Société des Missions Etrangères a pu récemment s'enorgueillir de résultats excellents, obtenus dans les écoles du vicariat apostolique de Chungking (Se-tchoan) établies par elle suivant les directions officielles chinoises.

Depuis trois ans, dit à ce propos le dernier compte rendu de cette société, le nombre des élèves fréquentant nos écoles n'a cessé de s'accroître : 4.940 jeunes gens des deux sexes. Cette année (1932), les éclatants succès remportés par les établissements secondaires et primaires supérieurs de la Mission au concours annuel de fin d'études ont provoqué un nouvel afflux de candidats. Ce concours officiel groupait toutes les écoles gouvernementales et privées

de plus de dix sous-préfectures; pour l'enseignement secondaire, le Collège Saint-Paul conquit la première place, laissant la troisième au pensionnat Sainte-Thérèse; et pour l'enseignement primaire supérieur, l'honneur du premier rang revint à l'école Saint-Joseph. Tous les candidats présentés par ces écoles furent reçus, alors que, dans nombre d'autres, même officielles, les admissibles ne furent que l'infime minorité. Le mérite est d'autant plus grand que les examens furent très sévèrement contrôlés, si sévèrement que de véritables mutineries se produisirent dans certains établissements de l'Etat.

Non content de rendre justice aux maîtres à qui la Mission de Chungking est redevable de ces brillants résultats, en particulier aux cinq Frères Maristes — deux Français et trois Chinois — qui enseignent depuis quinze ans au Collège Saint-Paul, le compte rendu se plaît à mettre en lumière le libéralisme des autorités chinoises et

l'atmosphère de sympathie et de large tolérance dont nous jouissons encore, malgré tant de menaces. Nos écoles secondaires ou primaires, bien qu'enregistrées officiellement, soumises à tous les règlements publics et visitées par les inspecteurs de l'Etat, sont encore et restent des écoles chrétiennes; les locaux ont conservé leurs emblèmes religieux; les cours de doctrine y sont donnés régulièrement et on y prie toujours; il suffit aux autorités d'être assurées que le bon esprit, la discipline y sont de règle.

Le compte rendu ajoute enfin que si le vicariat de Chungking ne peut pas, faute de ressources, établir d'écoles de haut enseignement, il pousse néanmoins ses meilleurs jeunes gens aux études universitaires. Trois anciens élèves du Collège Saint-Paul sont actuellement parmi les étudiants de « l'Aurore » de Changhai, deux à la Faculté de Médecine et le troisième à celle de Droit; un autre se trouve à l'Ecole des Hautes Etudes Industrielles et Commerciales de Tientsin, un autre à l'Université Foujen à Pékin. Enfin deux séminaristes du vicariat se préparent à suivre les cours universitaires de l'Etat.

**Les Chinois à Tahiti.** — Dans un intéressant article qu'il a publié dans le *Temps*, le 15 août, M. Emile Vedel, après avoir constaté qu'aucun Asiatique n'existait à Tahiti, en 1866, note que l'on en compte aujourd'hui plus de 4.000 dans nos îles océaniques, dont près de 3.000 à Papeete, et il ajoute :

Comme leurs enfants deviennent de droit Français et électeurs à 21 ans, sauf récusation de leur part, on peut d'ores et déjà prévoir que la municipalité de la capitale (et seule ville de nos établissements) pourrait, un jour, passer entre les mains des Chinois.

En 1931, nos Etablissements de l'Océanie comptaient une population totale de 16.871 habitants, contre 9.086 habitants à Tahiti en 1866; mais « cette augmentation est due, en majeure partie, à l'immigration chinoise ».

M. Vedel dit encore, à propos de l'ancien quartier du Marché, à Papeete, qu'il n'y existait naguère que de rares boutiques de Chinois.

Elles ont pullulé et se sont peu à peu muées en magasins où les Tahitiens trouvent maintenant à acheter quan-

tité de choses dont on leur a appris à ne plus pouvoir se passer: notamment des lampes électriques portatives à forme de torches, les *mori-pata* (lumière à éclats) qui font fureur en ce moment. De sorte que l'endroit est devenu une espèce de cité chinoise, sale et nauséabonde comme toutes les agglomérations de Célestes.

## JAPON

**L'accroissement de la population.** — Le Japon continue à être, en ce qui concerne l'augmentation de la population, à la tête de tous les pays qui tiennent des statistiques régulières.

D'après des renseignements publiés par le Bureau de la Statistique, la population japonaise a augmenté, l'an dernier, de 1.007.868 individus. Le nombre des naissances est le plus considérable, et le nombre des décès le plus faible qui ait été enregistré au Japon depuis que les statistiques sont régulièrement tenues. Par contre, on constate une petite diminution dans le taux des naissances pour mille.

Les naissances se sont élevées en 1932 à 2 millions 182.743, en augmentation de 80.737 sur 1931. Le taux pour mille a été 32,92 au lieu de 32,16 en 1931, et de 36,19 en 1920.

Les décès ont été au nombre de 1.174.875; en décroissance de 65.597 sur l'année précédente. On remarque particulièrement une diminution considérable de la mortalité infantile. L'augmentation de la population est de 146.334 unités plus forte qu'en 1931 et le taux d'augmentation pour mille est passé de 13,18 à 15,20.

Cependant, il semble que la natalité doive diminuer dans une ou deux décades. Le taux des mariages s'abaisse, parce que l'âge des conjoints s'élève; les familles de la classe moyenne ne se hâtent plus de marier leurs fils à 21 et leurs filles à 18 ans. Le nombre des mariages enregistrés en 1921 était de 519.193. Il est tombé en 1931 à 496.574. Les statistiques des mariages pour 1932 ne sont pas encore établies.

**Les finances japonaises et la Défense nationale.** — Le budget du prochain exercice n'est pas encore officiellement établi, mais, suivant les informations qui proviennent de bonne source, il sera supérieur à celui de l'exercice 1933-1934, qui, lui-même, s'était élevé à un niveau non encore atteint.

On donne les chiffres suivants: 1.260 millions pour les revenus ordinaires, et 789 millions pour les recettes extraordinaires, au total 2.049 millions de yen; 1.400 millions de dépenses ordinaires et 650 millions de crédits extraordinaires, au total 2.050 millions de yen.

Si l'on s'en tenait aux chiffres que le Ministre des Finances a présentés au Conseil des ministres du 17 novembre dernier, on serait amené à constater que le projet de budget primitif de l'exercice prochain marque une économie de 200 millions au moins sur le budget actuel. Mais à la suite des demandes de crédits extraordinaires des

ministères de l'Armée et de la Marine, demandes s'élevant à plus de 700 millions, il est difficile de prévoir le chiffre limite des dépenses. L'Armée et la Marine obtiendront assurément satisfaction. De plus, divers ministères, et notamment ceux du commerce et des communications et de l'Agriculture, réclament des ouvertures de crédits supplémentaires, mais, par rapport aux ministères de la Défense nationale, leurs exigences restent modestes.

On a fait remarquer que, sans les besoins excessifs de ces derniers ministères, le budget japonais serait équilibré. Comme il est à présumer que ces besoins ne feront que croître, on ne peut pas envisager sans inquiétude l'avenir des finances japonaises.

**Une base aérienne japonaise aux îles Bonin.** — Depuis quelques mois, il est souvent question dans la presse japonaise de la nécessité qui s'impose au gouvernement de prendre toutes les mesures de défense navale en prévision d'une guerre possible, et des experts ont insisté sur l'utilité d'aménager de solides bases maritimes et aériennes.

Ainsi que nous l'avons précédemment noté, Port-Arthur doit redevenir base navale. On signalait récemment la construction d'un aérodrome à Saipan, une île des Mariannes, et le *Times* consacrait presque à la même date un éditorial à l'établissement d'une base aérienne aux îles Bonin (en japonais : îles Ogasawara), ce qui constituerait (remarque ce journal) une violation de l'article 19 du traité de Washington suivant lequel le Japon s'engage à maintenir le *statu quo* dans le Pacifique en ce qui concerne les fortifications. Bien qu'aucune preuve n'existe d'une telle violation, le fait que l'archipel est devenu zone prohibée paraît constituer une sérieuse présomption. Défense aurait été faite à l'évêque anglican de Tokio de visiter les îles Bonin qui relèvent de son diocèse. L'année précédente, il avait été assujéti à la surveillance des autorités militaires.

Cet archipel, situé au sud-sud-est de Tokio, est possession nipponne depuis soixante ans, après avoir été occupé du seizième au dix-neuvième siècle par des navigateurs espagnols, anglais, américains et japonais. Nous ne suivons pas le *Times* dans l'histoire de ces annexions successives. Il suffira de citer le passage qui se rapporte à la période contemporaine.

Quelques Japonais s'établirent dans les îles après Perry, mais ils ne trouvèrent pas leur isolement à leur goût, et en 1863 leur gouvernement rappela son commissaire, ainsi qu'une petite colonie qui habitait là tristement depuis quinze ans. Mais dix ans après, l'énergique M. Okuma (plus tard le marquis Okuma) résolut d'annexer les îles, Downing Street ayant renoncé à en revendiquer la possession. On ne sait pas au juste si Okuma invoqua le précédent de l'occupation par les Ogasawara (nom d'un clan sous l'autorité duquel un aventurier plaça les îles en 1727), ou s'il pensait que le nom d'une vieille famille du Japon donnerait plus de vraisemblance à la revendication japonaise

qu'une désignation signifiant « les îles de personne »; toujours est-il qu'en 1875 les « îles Ogasawara » devinrent japonaises.

Jusqu'à la guerre, les îles Bonin n'intéressèrent guère le Japon. Un vapeur y touchait une fois par mois; la population augmenta rapidement et elle comptait, en 1910, 4.000 habitants, vivant de la culture de la canne à sucre, de légumes et de fruits. Mais la dernière année de la guerre, en 1918, alors que les relations du Japon avec les Etats-Unis étaient loin d'être cordiales, les autorités de Tokio commencèrent à entrevoir les possibilités militaires des îles Bonin.

Quelle est la valeur stratégique de ces îles ? Le *Times* répond :

Tchitchijima possède une belle rade. Sa situation, à peu près à mi-chemin entre la métropole japonaise et les îles des Larrons, les plus septentrionales des îles sous le mandat japonais, lui donne un avantage stratégique manifeste. En cas d'hostilités entre l'empire nippon et une ou plusieurs fortes puissances navales qui menaceraient les îles sous mandat ou les côtes orientales du Japon, les fortifications de Tchitchijima interdiraient à l'ennemi la possession de cette base avancée importante pour ses avions et ses sous-marins. Les avantages qu'il offre du point de vue des reconnaissances effectuées au moyen d'hydravions et de sous-marins sont également manifestes. La base de Tchitchijima renforce encore leur situation navale presque inexpugnable dans le Pacifique occidental et sa transformation en une base aérienne ne semble guère en accord avec l'article 19 du traité des cinq puissances.

On n'est pas fixé sur la date à laquelle fut prise la décision de fortifier la rade de Tchitchijima. En tout cas, c'est seulement à partir de 1932 que les îles Bonin furent placées sous une surveillance spéciale.

**Contre une colonisation japonaise en Australie.** — On peut de temps à autre signaler les manifestations d'inquiétude que cause à la petite population blanche du continent australien le fait que le nord de ce continent est entièrement vide, alors qu'il est à proximité des pays surpeuplés de l'Asie méridionale. Il y a là, à l'état latent, une question qui pourrait devenir un danger pour l'Australie, et pour laquelle on cherche une solution.

Sans doute le continent australien, dont la majorité est couverte par des déserts, ne se prête pas à un peuplement aussi intense que beaucoup d'autres régions d'égale étendue, mais de climat meilleur; cependant le nord tropical et bien arrosé est entièrement vide et les régions moins chaudes sont elles-mêmes insuffisamment peuplées. C'est ainsi qu'à une récente réunion de l'Armée du Salut, on constatait qu'il serait nécessaire de remédier au mauvais état démographique du Queensland, où l'on compte 40.000 hommes en excédent des femmes.

A la fin d'août, le Bulletin de la Chambre de Commerce d'Adélaïde, dans l'Australie du Sud, déclarant que les Japonais ne seraient pas des voisins de tout repos, et que la tradition,

la religion, les mœurs et le langage rendraient toute intimité difficile, pensait qu'il faudrait faire venir des Européens du continent pour peupler l'Australie.

Les Italiens paraissaient à la Chambre de Commerce les plus capables de répondre aux besoins du pays, comme plus aptes que d'autres Européens à s'installer dans des régions chaudes.

## ASIE ANGLAISE

### EMPIRE DES INDES

**Le parti du Congrès National et Gandhi.** — Nous accusera-t-on de manquer de respect au *mahatma* si nous qualifions d'incompréhensible sa conduite durant ces derniers mois ? Il est impossible de voir quels motifs le poussent à s'obstiner dans ce mouvement de « désobéissance civile » qui ne peut mener à rien, et à jouer de son prestige personnel pour empêcher une collaboration possible et fructueuse des Nationalistes avec le gouvernement.

Le 8 mai, il commençait un jeûne de 21 jours ; en même temps, la campagne de désobéissance civile était suspendue pour six semaines. Le gouvernement de l'Inde fit savoir que :

une simple suspension temporaire du mouvement de désobéissance civile, en vue de négociations avec les chefs du Congrès, ne remplit nullement les conditions qui donneraient au gouvernement l'assurance qu'en fait ce mouvement a été définitivement abandonné ; le gouvernement n'a pas l'intention de négocier avec le Congrès pour la cessation du mouvement de désobéissance civile ni de remettre en liberté les chefs de ce mouvement en vue d'arriver à un accord avec eux au sujet de ces activités illégales.

(Le nombre des personnes incarcérées de ce chef était de 12.639 à la fin de mars, 10.950 (dont 544 femmes) à la fin d'avril, 9.144 à la fin de mai, soit 66 % moins qu'à la fin de mai 1932.)

La clôture de ce jeûne, le 29 mai, revêtit un caractère tout à fait solennel ; 200 personnes, Indiens, Musulmans, Parsis et Européens, avaient envahi la maison de lady Thackersey ; les Indiens chantèrent un hymne, le Dr Ansari lut un passage du Coran sur le jeûne, des Chrétiens firent entendre deux strophes de l'hymne *Quand je contemple la merveilleuse Croix*, un Parsi chanta un hymne, le secrétaire de Gandhi, Mahadev Desai, récita un poème composé pour la circonstance par Rabindranath Tagore, puis ce fut l'hymne favori de Gandhi qui, avant de boire un demi-verre de jus d'orange, présenté par un jeûne « intangible », dicta un message de remerciements à ses médecins et à ses amis, se terminant par cette phrase :

Je ne sais pas exactement ce que Dieu attend maintenant de moi ; mais, quoi que ce soit, je sais qu'Il me donnera la force nécessaire pour l'accomplir.

Qu'allait faire Gandhi ? nul ne le savait. Les chefs du Congrès devaient se réunir sans tar-

der ; la plupart d'entre eux étaient partisans d'un abandon complet de la désobéissance civile, ce qui eût satisfait le gouvernement. Le *National Call*, journal favorable au Congrès, disait que le pays avait perdu son enthousiasme pour le mouvement ; le *Maratha*, organe de Mr Kelkar, déclarait que « la continuation du mouvement était considérée comme à peu près impossible même par les meilleurs chefs du Congrès » ; dans une lettre à Gandhi, Mr Asaf Ali dénonçait « la *reductio ad absurdum* du principe de la non-coopération, qui a été introduit dans les relations entre communautés et entre castes et jusque dans l'organisation du Congrès » ; à Bombay, le marché Moulji Jetha (cottonnades en gros), longtemps fermé sur l'ordre du Congrès, était rouvert et le gouverneur y était chaleureusement accueilli ; dans le Goudjerat, les propriétaires fonciers jusque là récalcitrants payaient leurs impôts. Le 8 juin, une soixantaine de personnalités indiennes ayant à leur tête sir Rabindranath Tagore envoyaient un télégramme au Premier Ministre, à Mr Baldwin et au secrétaire d'Etat pour demander la libération des prisonniers politiques.

Le 26 juin, Mr Aney, président du Congrès, M. Rajagopolochariar et quelques autres, après avoir consulté Gandhi, décidèrent de convoquer à Poona, pour le 14 juillet, les membres du Congrès non incarcérés (neuf des membres du Comité d'action étaient en liberté, deux sous le coup d'une interdiction de séjour, quatre en prison, dont le pandit Jawaharlal Nehru, chef des Extrémistes). On savait que le vice-roi viendrait à Poona le 28, avant la fin de la suspension de la désobéissance civile ; on en concluait que Gandhi chercherait à l'y voir, ou tout au moins lui écrirait.

Deux cents personnes avaient été convoquées, mais un certain nombre refusèrent l'invitation. On estimait généralement que le pays était fatigué de la désobéissance civile ; Maulana Shaukat Ali avait dit au pandit Malaviya que la plupart des Musulmans désiraient travailler à l'unité nationale ; l'incursion de Gandhi dans la campagne en faveur des Intangibles lui avait aliéné un grand nombre d'Indiens orthodoxes. On croyait donc que le Congrès se déclarerait prêt à agir dans le cadre des propositions constitutionnelles, quitte à chercher à les élargir, et suspendrait *sine die* la désobéissance civile ; restait à savoir si le gouvernement se contenterait de cette suspension pour relâcher les prisonniers politiques. Et Gandhi restait l'arbitre de la situation. Or il réussit à faire voter une résolution proposant de supprimer la désobéissance civile à dater du 1<sup>er</sup> août « à la condition qu'un accord honorable fût conclu entre le vice-roi et le *mahatma* » ; il demanda au Congrès de lui confirmer ses pouvoirs dictatoriaux et de le laisser régler seul la situation ; cependant, sa motion tendant à remplacer la désobéissance en masse par la désobéissance individuelle fut repoussée.



Le 15 juillet, Gandhi télégraphia au secrétaire particulier du vice-roi :

Son Excellence accordera-t-elle une entrevue pour étudier les possibilités de paix ? Prière de répondre par télégramme.

Le secrétaire du vice-roi répondit :

En réponse à votre télégramme demandant une entrevue, Son Excellence m'a chargé de vous dire qu'il aurait été heureux de vous voir si les circonstances avaient été différentes. Mais il semble que vous vous opposez à la suppression de la désobéissance civile sauf sous conditions, et que l'entrevue que vous demandez aurait pour but de commencer des négociations avec le Gouvernement, au sujet de ces conditions. Il semble aussi avoir été décidé que, si le Congrès n'arrive pas à un accord avec le Gouvernement, comme résultat de cette discussion, la désobéissance civile recommencera le 1<sup>er</sup> août.

Il est à peine nécessaire de vous rappeler quelle est la position du Gouvernement : le mouvement de désobéissance civile est absolument anticonstitutionnel, il ne peut y avoir aucun compromis avec lui ; le Gouvernement ne peut entamer aucune négociation pour sa suppression. Le 29 avril 1932, le secrétaire d'Etat a déclaré à la Chambre des Communes qu'il ne saurait être question d'un marchandage avec le Congrès comme condition de sa coopération. Cette opinion a été constamment maintenue par le Gouvernement dans nombre de déclarations postérieures.

Si le Congrès désire reprendre sa position de parti constitutionnel et mettre fin à un mouvement qui a causé au pays un sérieux préjudice et de graves souffrances, la voie lui est ouverte, comme elle l'a toujours été. Il est au pouvoir du Congrès de rétablir la paix en supprimant, de sa propre initiative, le mouvement de désobéissance civile. Comme il n'est pas disposé à agir en ce sens, une entrevue avec Son Excellence n'aurait point d'objet.

Gandhi répliqua en exprimant sa « douloureuse surprise » devant ce refus :

Si l'entrevue m'était accordée, je pourrais prouver que, dans l'ensemble, les opérations furent de nature à amener une paix honorable ; la conférence (de Poona) était incontestablement favorable à la paix si celle-ci pouvait être obtenue sans humiliation. Mais si le Gouvernement estime ne pouvoir entamer aucune conversation, même en vue de la paix, avec le représentant d'une association engagée dans une action contre les lois de l'Etat, si dures qu'elles puissent être, avant que cette association cesse d'abord cette action, qu'elle considère comme dérivant de ses droits innés, je n'ai rien à dire.

La réponse du vice-roi fut brève et nette :

Son Excellence espérait que la position du Gouvernement avait été clairement définie ; la voici : le but du mouvement de désobéissance civile est de faire pression sur le Gouvernement par une action illégale ; il ne saurait être question pour celui-ci d'engager des conversations avec le représentant d'une association qui n'a pas abandonné cette action.

Sur quoi Gandhi se hâta d'accorder une longue entrevue aux journalistes pour exposer sa future ligne de conduite. Mr Aney allait annoncer la suspension, pour le moment, de la désobéissance en masse, remplacée par la désobéissance individuelle, ainsi que la fin du fonctionnement de toutes les organisations du Congrès et des méthodes secrètes qui les avaient rendues possibles ; on nommerait un dictateur général pour tout le pays, un dictateur dans chaque pro-

vince ; le *mahatma* refuserait le poste de dictateur, car il ne se considérait pas comme entièrement hors de prison ;

La réponse du vice-roi a créé une situation regrettable, grosse de périls ; la doctrine qui y est exposée est, à mon avis, tout à fait neuve, car j'ignorais que les Etats civilisés refusaient de converser, en vue de la paix, avec leurs sujets rebelles. Il est faux que le Comité d'action du Congrès soit partisan de la suppression de la désobéissance ; mais il est exact qu'à la conférence de Poona une bonne partie de l'opinion était favorable à la suppression totale.

Certains membres du Congrès, en effet, cherchaient, pendant ce temps, à former un nouveau groupe, qui reprendrait le programme de l'ancien parti swarajiste : entrer dans les assemblées législatives et continuer l'agitation par des voies constitutionnelles ; mais on ne savait à qui en donner la présidence. Mr Sastri insista vivement auprès de Gandhi pour qu'il adoptât ce point de vue ; mais celui-ci, influencé par le pandit Jawaharlal Nehru, et estimant que, sous la nouvelle Constitution, le Congrès n'aurait pas la majorité dans les assemblées, garda toute sa foi en la vertu du *satyagraha* (résistance passive). Cette attitude ne laissa pas de provoquer des critiques au sein du parti du Congrès : selon un délégué à Poona, le *mahatma* aurait arraché le consentement de la majorité de la conférence ; un journal accusa Gandhi d'acculer les gens dans une impasse d'où ils ne pourraient sortir qu'en votant contre leurs convictions ; le *Star of India* (musulman) blâma sévèrement l'obstination de Gandhi ; à Madras, tous les Nationalistes estiment que le Congrès doit changer de tactique ; Mr Satymourthi déclara :

chercher à justifier la reprise de la désobéissance civile par le refus du vice-roi, c'est faire passer l'initiative de la campagne aux mains du gouvernement ; la question doit être tranchée pour elle-même et non d'après l'attitude du gouvernement.

Dans un article intitulé : « Il faut libérer le Congrès », le *Bombay Chronicle* écrivit :

Les membres de la conférence de Poona, en adoptant le point de vue de Gandhi, se laissèrent guider par le sentiment et non par la raison ; reprendre la désobéissance civile, c'est sacrifier le Congrès et tout ce qu'il représente sur l'autel d'une doctrine complètement périmée.

Au Bengale, la *Liberty* (fondée par Mr C. R. Das, et représentant l'opinion de Mr Nalini Ranjan Sarkar, président de la Chambre indienne de Commerce de Calcutta, et de Mr T. C. Goswami) est d'avis qu'il est temps de « s'efforcer sérieusement de rationaliser la politique » :

Le Congrès s'est trop attaché à des formules, il a poussé la non-coopération au point de refuser de collaborer avec beaucoup de nos éléments essentiels et vitaux.

La déclaration de Mr Aney, promise par Gandhi, parut le 23 juillet ; elle était conforme à ce qu'il avait annoncé.

Le *mahatma* se rendit à Ahmedabad ; le 25 juillet, il annonça sa décision de licencier son *ashram* de Sabarmati (ce centre d'instruction dé-

s'intéressée était devenu le quartier général du mouvement du Congrès). Il allait se consacrer à sa nouvelle « mission sacrée ». On sait que, depuis, il a été de nouveau incarcéré, puis relâché, et a menacé de recommencer son jeûne ; si cette histoire vous amuse...

**Les affaires d'Alwar.** — La situation s'est compliquée dans l'Etat radjpoute d'Alwar. Nos lecteurs se rappellent (cf. le numéro de mars 1933, p. 116-117) qu'à la fin de l'année dernière les Méos, tribu musulmane agricole, se révoltèrent parce que (disaient-ils) fermages et impôts étaient trop lourds ; les troupes du maharadja étant incapables de rétablir l'ordre, celui-ci fit appel au gouvernement de l'Inde, qui envoya des forces armées et nomma le capitaine Ibbotson, de l'*Indian Civil Service*, ministre des Recettes de cet Etat. Ce dernier ne trouva point, chez le maharadja, la collaboration loyale sur laquelle on comptait ; il fut rappelé, puis revint en qualité de Commissaire spécial, avec pleins pouvoirs, dans les districts troublés ; il avait comme premier ministre Mr F. V. Wylie.

Les difficultés continuèrent entre ces fonctionnaires britanniques et le souverain, qui semble ne pas avoir compris qu'une intervention du gouvernement de l'Inde pour protéger un prince indigène contre des troubles intérieurs suppose un système administratif satisfaisant ou des mesures rapides pour améliorer l'administration ; comme l'écrit le *Statesman* : « Le gouvernement ne peut pas intervenir simplement pour conserver intact un système médiéval. » Or, les abus ne se limitaient point au territoire des Méos ; la situation financière devenait de plus en plus embarrassée ; les efforts du maharadja pour contracter des emprunts auprès d'autres princes furent vains. Il fallait prendre une décision : le 21 mai, le Département politique publia la note suivante :

Il est convenu que S. A. le maharadja d'Alwar partira le 22 pour le Mont Abou (station dans les montagnes du Radjpoutana) ; de là il se propose de mettre à exécution son projet, conçu de longue date, d'un voyage en Europe et ailleurs.

Pendant son absence, le premier ministre (Mr Wylie) aura toute autorité pour diriger l'administration et pour régler les questions qui ont provoqué des troubles dans cet Etat.

Un journal nationaliste de Delhi, qui touche de près à l'agent du maharadja dans cette ville, donna sur cette affaire les éclaircissements suivants :

Nous apprenons que le colonel Ogilvie (agent du gouverneur général dans le Radjpoutana) a laissé au maharadja le choix entre deux alternatives : s'éloigner de son Etat pendant deux ans, ou accepter la nomination d'une commission d'enquête sur les causes qui ont amené des désordres dans l'Etat et beaucoup d'inquiétudes au dehors. On dit que le ton de cette note est péremptoire et ne donne que 48 heures au maharadja pour se décider.

Surpris de cette mise en demeure, le souverain a fait appel au vice-roi, lui demandant quels motifs ont poussé le gouvernement et protestant contre la brusquerie de cette injonction.

Cette information est-elle conforme aux faits ? Le *Times* déclare :

Bien que quelques détails de cette version soient erronées, elle expose exactement, en substance, la situation générale ; il est toutefois peu vraisemblable que la note ait été une surprise pour le maharadja, car, depuis plusieurs semaines, il était clair que la situation n'était nullement satisfaisante dans cet Etat, et cela pour des raisons ne concernant qu'indirectement la révolte des Méos.

Le maharadja se plongea pendant quinze jours dans des méditations religieuses ; il alla en pèlerinage à Bénarès, en qualité de président de la *Sanatana Dharma* (Société pour la promotion de l'Indouisme) ; il parcourut les rues d'Alwar, nu-pieds et portant un vase rempli d'eau du Gange ; finalement, il consentit à quitter son Etat ; il se rendit au Mont Abou, accompagné du Maulana Shaukat Ali, y demeura une semaine, puis, par Bombay, gagna l'Europe et, après un bref séjour en Italie, se rendit à Londres.

Il abandonne, pendant son absence, sa bourse privée, soit deux à trois lakhs de roupies (15.000 à 22.000 livres st.) ; le gouvernement de l'Inde a consenti à l'Etat d'Alwar un emprunt de 50 lakhs (375.000 livre st.).

Néanmoins, la tension continuait ; des Méos tentèrent de piller un convoi d'argent ; la moisson s'annonçait mauvaise ; le retour de Musulmans émigrés à Delhi l'an dernier faisait craindre des difficultés. Et en effet, le 2 juin, une bagarre éclata entre Méos et Ahirs à Salapour, par suite de vols de bétail et de chameaux ; il y eut 4 tués et 12 blessés ; des troupes britanniques ramenèrent le calme.

## Bibliographie

*Etudes de linguistique africaine asiatique comparée*, par F. BUTAVAND. Paris, Adrien Maisonneuve, 1933, in-8° de 112 pages.

Reprise, avec de nouveaux arguments, et sous une forme nouvelle, de la thèse du colonel Frey sur l'Annamite mère des langues. M. Butavand, frappé des ressemblances que certaines langues africaines présentent avec les idiomes asiatiques, met en lumière dans cette série d'études les faits qui, pour lui, montrent la participation des idiomes soudanais (en particulier de ceux de l'Ouest jusqu'au lac Tchad) selon des modalités diverses et avec des dosages variables, avec les idiomes monosyllabiques et aussi avec les idiomes ouralo-altaïques, tant par leur grammaire que par leur vocabulaire. C'est dans les mots relatifs à la numération, et aussi dans la répartition des noms en classes marquées par des particules, que M. Butava a relaté une bonne partie des faits signalés par lui dans son travail.

# TABLE DES MATIÈRES

PUBLIÉES DANS

## L'Asie Française

ANNÉE 1933

### GÉNÉRALITÉS

Comité de l'Asie Française. — Liste des souscripteurs, 7, 89, 122, 153, 186, 218, 265, 305.

A nos Adhérents, 5, 49, 217, 265, 337.

M. Henri Gourdon directeur de l'Ecole Coloniale, 6. — M. Louis Finot, membre de l'Institut, 338.

Nos Morts. — Madame Isabelle Massieu, 6. — M. Fernand Laudet, 305. — Le professeur Calmette, 338. — M. Gabriel Bonvalot, 338.

Réunions du Comité. — Assemblée générale du 20 mars 1933: exposé du R. P. Jalabert sur la situation de l'Orient et le mandat français, 121. — Réunion du 22 mai 1933; exposé du colonel de Lapomarde sur la Politique française en Extrême-Orient dans les circonstances actuelles, 185.

Questions générales. — *Articles.* — Le Conflit sino-japonais devant la Société des Nations (dates et documents), par A. M., 63. — Le retrait du Japon de la Société des Nations, par A. M., 142.

*Chroniques.* — L'Inde et les accords d'Ottawa, 43. — La marine marchande britannique à la fin de 1933, 356. — Les Américains en Asie en 1931, 356. — Les colonies libanaises à l'étranger, 361.

*Bibliographie.* — Les contrats coloniaux de louage de service, par René POMMIER, 47. — Histoire des Colonies fran-

çaises, par Maurice BESSON, 88. — Colonies, par P.-Louis RIVIÈRE, 120. — Les Tziganes ou Bohémiens, par Eug. PITTARD (Henri FROIDEVAUX), 151. — Histoire des Colonies françaises et de l'Expansion de la France dans le monde, sous la direction de Gabriel HANOTAUX et d'Alfred MARTINEAU, tome V: l'Inde et l'Indochine, 263. — Les Impôts coloniaux, par Remy BOYER, 336. — Etudes de linguistique africaine et asiatique comparées, par F. BUVAVAND, 370.

*Rapports de l'Asie et de l'Europe. — Articles.* — Les Intrigues soviétiques en Extrême-Orient, par F. TAILLARDAT; I, En Chine, 7. — Les accords franco-turcs du 27 octobre 1932, 14. — Les Intrigues soviétiques en Extrême-Orient, par F. TAILLARDAT; II, En Mongolie, 49; III, En Mandchourie, 53. — La troisième conférence de la Table Ronde, par Paul MARTIN, 122. — La liaison ferroviaire indo-européenne, par Pierre LEFÈVRE, 154. — La Politique extérieure de la France en Extrême-Orient, par de LAPOMARÈDE, 186. — L'Anglo-Persian Oil Co., par F. TAILLARDAT, 193. — La Société des Nations et l'Irak, 268. — France et Syrie: La question du traité, 306.

*Chroniques.* — Contribution de l'Indochine aux dépenses de la métropole, 28. — Le Saint-Siège et les élections épiscopales maronites, 32. — Le commerce de la Turquie avec la Hongrie, 35. — La question du « pallium », 76. — Une convention postale du Japon avec l'U.R.S.S., 83. — Immigration de Juifs polonais en Palestine, 109. — Exportation des oranges palestiniennes en Russie, 110. — Relations sino-soviétiques, 111. — La Conférence de la Table Ronde et l'opinion indienne, 114. — Boycottage des marchandises soviétiques en Perse, 119. — Russie soviétique et Japon, 150. — Traité d'arbitrage franco-

turc, 177. — Un traité hollando-japonais, 181. — Un accord commercial turc avec la Grèce, 210. — Le commerce de la France et de l'Indochine avec le Japon, 215. — Relations turco-italiennes, 257. — Relations turco-grecques, 258. — Le pacte gréco-turc du 14 septembre, 289. — Relations de la Turquie avec la Roumanie, 291. — Ministres turcs en Bulgarie, 291. — Relations commerciales de la Turquie avec l'Italie, 291. — Relations commerciales de la Turquie avec l'Allemagne, 291. — Relations soviéto-persanes, 301. — Le traité franco-syrien, 328. — Un traité turc avec la Yougoslavie, 322. — Relations de la Turquie avec la Hongrie, 332. — Relations turco-soviétiques, 332. — L'Allemagne hitlérienne et le Japon, 335. — Echanges commerciaux du Levant sous mandat français avec l'U. R. S. S., 360. — Le pacte turco-yougoslave et ses suites, 362. — Le ministre turc des affaires étrangères à Sofia, 362. — L'amitié turco-grecque, 362.

*Carte.* — Liaisons ferroviaires indo-européennes, 155.

**Rapports de l'Asie et de l'Afrique.** — *Chroniques.* — Un projet de voie ferrée entre Palestine et Egypte, 34. — Relations téléphoniques entre le Levant de mandat français et l'Egypte, 75. — Relations commerciales syro-égyptiennes, 328, 361.

**Rapports de l'Asie et du Nouveau Monde.** — *Chroniques.* — Les Libanais et les événements de Cuba, 289. — Les Américains en Asie en 1931, 356.

**Les problèmes du Pacifique.** — *Chroniques.* — Une base aérienne japonaise aux îles Bonin, 367. — Contre une colonisation japonaise en Australie, 367.

## ASIE FRANÇAISE

### (INDOCHINE, ETABLISSEMENTS FRANÇAIS DE L'INDE)

#### I. — INDOCHINE

*Articles.* — Le discours de M. Pasquier au Grand Conseil, 22. — L'occupation d'îlots de la Mer de Chine, 266. — Le discours du Gouverneur général au Grand Conseil, 318.

*Variété.* — Souvenir d'Asie : en baie d'Along, par P.-Louis RIVIÈRE, 353.

*Chroniques.* — A. GÉNÉRALITÉS. — Contre la déstabilisation de la piastre, 27. — L'aide à la rizière, 28. — La contribution aux dépenses de la métropole, 28. — La situation politique intérieure, 71. — L'activité extérieure, 72. — Les suppressions de grands services, 72. — La pénétration en pays moï, 73. — Réduction des traitements des fonctionnaires, 104. — L'enseignement primaire élémentaire, 195. — Réduction des traitements des fonctionnaires, 143. — Les recettes des chemins de fer, 144. — Le commerce en 1932, 144. — Le mouvement des prix, 171. — Une opinion chinoise sur l'Indochine, 171. — Réouverture du consulat de Longtcheou, 204. — L'aviation militaire, 204. — Réorganisation du service météorologique, 204. — Le commerce de la France et de l'Indochine avec le Japon, 215. — Les recettes budgétaires, 251. — Le mouvement des prix, 251. — Le travail public obligatoire, 252.

B. COCHINCHINE. — La commission du riz, 144. — L'ouverture du Conseil général, 324. — Réponse du Gouverneur général aux vœux des corps élus, 326. — L'arrivée du premier évêque annamite, 356.

C. CAMBODGE. — Réduction des traitements indigènes, 252. — La voie ferrée de Phnom-penh à Mongkolborey, 287. — Le conseil des intérêts économiques et financiers, 357.

D. LAOS. — L'Institut bouddhique de Luang-Prabang, 172.

E. ANNAM. — La pénétration en pays moï, 29. — Achèvement du chemin de fer de Dalat, 29. — Le voyage du roi dans les provinces du Nord, 29. — Le voyage du roi dans les provinces du Sud, 73. — Le cabinet de S. M. Bao-Dai, 105. — Les devoirs des mandarins, 106. — Le voyage du roi dans le pays moï, 145. — L'ordonnance royale du 2 mai, 205. — Nomination des conseillers techniques, 252. — La séance inaugurale du conseil des ministres, 252. — L'ordonnance royale du 23 mai, 253. — L'installation solennelle des ministres, 253. — Agitation chez les Moïs, 284. — La réforme judiciaire, 284. — La réforme du mandarinat, 284. — La Chambre des représentants du peuple, 285. — La réforme de l'Enseignement populaire, 286. — La situation à Hué, 286. — Le collège de la Providence, 327. — Le typhon de Quinhon, 356.

F. TONKIN. — Les travaux d'hydraulique agricole, 30. — Le régime de l'alcool, 31. — Exposition rétrospective du vieux Hanoi, 74. — Quelques souvenirs sur Joffre, 74. — Kouangsi et Tonkin, 81. — Le problème rizicole, 173. — La route de Lai-chau, 173. — Continuation des travaux d'irrigation, 173. — Relations avec le Kouangsi, 179. — Mesures contre la crise, 206. — La culture du maïs, 207. — L'ancien consulat de France à Hanoi, 254. — Mort de Hoang cao Khai, 327. — La réduction de l'impôt personnel, 357. — L'aménagement hydraulique du delta, 358. — La colonisation intérieure, 358. — La situation financière, 359. — La culture du maïs, 359.

*Bibliographie.* — *La Géologie et les Mines de l'Indochine française*, par F. BLONDEL, 88. — *Histoire des Colonies françaises et de l'Expansion de la France dans le monde*, sous la direction de Gabriel HANOTAUX et d'Alfred MARTINEAU, tome V : *l'Inde et l'Indochine*, 263. — *L'Art de l'Annam*, par Henri GOURDON, 303.

#### II. — ETABLISSEMENTS FRANÇAIS DE L'INDE

*Bibliographie.* — *Les Aventuriers français aux Indes (1775-1820)*, par Maurice BESSON, 120. — *Histoire des Colonies françaises et de l'Expansion de la France dans le monde*, sous la direction de Gabriel HANOTAUX et d'Alfred MARTINEAU, tome V : *l'Inde et l'Indochine*, 263.

## ASIE ANTÉRIEURE

### (LEVANT, ARABIE, PERSE, AFGHANISTAN)

#### I. — GÉNÉRALITÉS

*Articles.* — La liaison ferroviaire indo-européenne, par Pierre LEFÈVRE, 154. — Participation de l'Anglo-Persian Oil Co. Ltd dans l'Irak Petroleum, par F. TAILLARDAT, 236.

Carte. — Liaisos ferroviaires indo-européennes, 155.

Bibliographie. — *L'Urbanisme dans l'Orient antique*, par Maurice PILLET, 302. — *L'Urbanisme dans l'Orient moderne*, par Maurice PILLET, 303.

## II. — LEVANT

Généralités. — *Chroniques*. — L'aviation entre Brindisi et Rhodes, 31. — La famine au désert, 31. — La misère des Bédouins, 74. — Relations téléphoniques avec l'Égypte, 75. — La ligne téléphonique Beyrouth-Jérusalem, 208. — La situation économique, 360. — La foire de Bari, 360.

Bibliographie. — *Le Chambardement oriental*, par René VANLANDE, 215. — *Inscriptions grecques du Louvre: les textes inédits*, par A. DAIN, 303.

Pays de mandat français. — *Articles*. — La situation actuelle des Tcherkesses en Syrie, par \*\*\*, 94. — Notes sur la propriété foncière dans la Syrie centrale, par X, 130. — Au Djebel Druse, par le capitaine F. DESIDERI, 159. — Le Haut Commissariat en Syrie et au Liban, 217. — Le commerce du blé au Liban et en Syrie, par L., 227. — L'Orge au Liban et en Syrie, par L., 267. — France et Syrie: la question du traité, 306. — Le roi Faysal et l'œuvre française en Syrie, par \*\*\*, 310.

*Chroniques*. — Mort du patriarche orthodoxe, 32. — La fin de la crise patriarcale orthodoxe, 32. — Le Saint-Siège et les élections épiscopales maronites, 32. — Réformes administratives au Liban, 32. — Décroissance de l'émigration au Liban, 33. — Le contrôle des fruits au Liban, 33. — L'anniversaire du 20 décembre 1931 à Damas, 33. — Compressions budgétaires, 75. — Accords commerciaux, 75. — Les revendications des Musulmans du Liban, 75. — La religion du chef de l'Etat au Liban, 76. — La question du « pallium », 76. — Destruction du camp arménien de Beyrouth, 76. — Manifestation de la Chambre syrienne pour une amnistie générale, 76. — Les déclarations de M. Ponsot à la Commission des Mandats, 107. — Au sujet de la Convention sur les biens turcs et syriens, 107. — Les vœux du Congrès nationaliste d'Alep, 109. — La population du Djebel Druse, 109. — Les protocoles de l'accord d'Ankara sur l'exploitation des chemins de fer du Nord-Syrien, 110. — Les réponses aux vœux des nationalistes syriens, 146. — Le communisme, 146. — La Dette publique ottomane et les pays sous mandat, 175. — Le recouvrement des impôts arriérés au Liban, 175. — Remise du pallium au patriarche maronite, 175. — Le contrôle de l'exportation des agrumes libanais, 175. — Le baccalauréat libanais, 176. — L'agitation nationaliste en Syrie, 176. — Manifestations pan-arabes, 208. — Une adresse nationaliste au roi Fayçal, 208. — La ligne téléphonique Beyrouth-Jérusalem, 208. — Une nouvelle ligne transdésertique Beyrouth-Bagdad, 208. — Un entrepôt franc aux Alaouites, 208. — Le commerce extérieur en 1932, 209. — En exécution de l'accord du 27 octobre 1932, 211. — M. de Martel haut commissaire de France, 255. — L'agriculture dans les Etats sous mandat, 255. — Le cheptel syrien en 1932, 255. — Mouvement du port d'Alexandrette en 1932, 255. — Le « limes » romain dans le désert de Syrie, 256. — Le comte de Martel à Beyrouth, 287. — A la Société des Nations, 287. — Relations commerciales avec la Turquie, 288. — Le commerce avec l'Irak, 288. — Une ligne téléphonique Paris-Beyrouth, 288. — Les Li-

banais et les événements de Cuba, 289. — Activité sioniste en Syrie, 289. — Le traité franco-syrien, 328. — L'antisionisme, 328. — Relations commerciales syro-égyptiennes, 328. — La question libanaise, 360. — Echanges commerciaux avec l'U. R. S. S., 360. — Relations syro-égyptiennes, 361. — Les colonies libanaises à l'étranger, 361.

Cartes. — Les villages du caza de Hama, 131. — Répartition des confessions (par village) dans le caza de Hama, 131. — Les grandes propriétés dans le caza de Hama, 132. — Constitution des latifundia dans le caza de Hama depuis un demi-siècle, 133. — Villages du caza de Hama cultivés sous la forme mouchaa, 134.

Bibliographie. — *Précis d'Histoire de la Syrie et du Liban*, par René MOUTERDE, S. J., 88. — *La Syrie contemporaine*, par Noël MAESTRACCI, 303. — *L'Alaouite*, par Pierre MAY, 303.

Pays de mandat britannique et Irak. — *Articles*. — Participation de l'Anglo-Persian Oil Co. Ltd dans l'Irak Petroleum, par F. TAILLARDAT, 236. — La Société des Nations et l'Irak, 268. — Le roi Faysal et l'œuvre française en Syger, par \*\*\*, 310. — L'Irak et la question assyrienne, 338.

Variété. — Un pèlerin juif en Terre-Sainte au XVI<sup>e</sup> siècle, par Paul MARTIN, 324.

*Chroniques*. — Relations entre Arabes et Juifs, 33. — Les suites de l'attentat de Nahalal, 33. — Un discours de lord Melchett, 34. — Un discours du Dr Weizmann, 34. — Le communisme en Palestine, 34. — Pour l'essor de Tel-Aviv, 34. — Un projet de voie ferrée entre Égypte et Palestine, 34. — Achat de terrains par les Anglais en Transjordanie, 35. — Encombrement du port de Jaffa, 77. — L'exploitation de la Mer Morte, 77. — Autour de la construction du pipe-line, 77. — La langue anglaise en Irak, 77. — Immigration de Juifs polonais en Palestine, 109. — Revendications israélites, 109. — Un prêt aux fellahs palestiniens, 109. — Cheptel et plantations en Palestine, 109. — L'industrie à Tel-Aviv, 110. — Création d'une fabrique de sucre, 110. — Le développement de Caïffa, 110. — Exportation des oranges en Russie, 110. — Les élections en Irak, 110. — Développement de l'armée irakie, 110. — Les revendications des Arabes de la Palestine, 147. — Arrivée de Juifs yéménites en Palestine, 176. — Arabes contre Israélites, 177. — Les Transjordanien et la colonisation juive, 177. — Une route directe de Bagdad à La Mecque, 177. — Saoudié et Transjordanie, 178. — Une adresse nationaliste syrienne au roi Fayçal, 208. — La ligne téléphonique Beyrouth-Jérusalem, 208. — Une nouvelle ligne transdésertique Beyrouth-Bagdad, 208. — Diffusion de la langue anglaise en Palestine, 209. — Consommation de l'électricité, 209. — Le premier navire palestinien, 209. — Exportation du vin palestinien, 210. — Le sort des minorités nationales en Irak, 210. — Contre les marchandises allemandes, 256. — Le nouveau port de Caïffa, 256. — Les bains thermaux de Tibériade, 256. — Population scolaire de la Palestine, 256. — La langue italienne en Palestine, 256. — Le nationalisme en Transjordanie, 257. — Les minorités nationales en Irak, 257. — Le commerce du Levant sous mandat français avec l'Irak, 288. — Réveil de l'agitation arabe en Palestine, 289. — Activité sioniste en Syrie, 289. — Mort du roi Fayçal, 289. — Pour l'arrivée d'Israélites allemands en Palestine, 329. — Les troubles de la fin d'octobre, 329.

— Inauguration du nouveau port de Caïffa, 331. — Sur l'établissement d'Israélites en Transjordanie, 331. — Répercussion des troubles de Palestine en Irak, 331. — Concurrence japonaise en Irak, 331. — Statistiques palestiniennes pour 1932, 361. — La foire de Tel-Aviv, 361. — Une entente économique entre Transjordanie et Irak, 362.

*Carte.* — Les pétroles de l'Irak, 196.

*Turquie.* — *Articles.* — Les accords franco-turcs du 27 octobre 1932, 14.

*Chroniques.* — La discussion des accords franco-turcs à la Grande Assemblée nationale, 35. — Le commerce de la Hongrie avec la Turquie, 35. — Condition actuelle des Juifs, 35. — Décadence des écoles françaises de l'« Alliance israélite universelle », 35. — Un incident diplomatique, 77. — Relations gréco-turques, 78. — Alcools et stupéfiants, 78. — Agrandissement du port de Mersina, 78. — Au sujet de la Convention sur les biens turcs et syriens, 107. — Les protocoles de l'accord d'Ankara sur l'exploitation des chemins de fer du Nord-Syrien, 110. — La lecture du Coran en turc dans les mosquées, 147. — Contre les réactionnaires, 148. — La protection des droits d'auteurs, 149. — La Dette publique ottomane et les pays sous mandat, 175. — Traité d'arbitrage franco-turc, 177. — Pour l'essor économique, 177. — L'impôt sur les bénéfices, 178. — Un accord commercial avec la Grèce, 210. — L'agitation communiste, 211. — En exécution de l'accord du 27 octobre 1932, 211. — Intransigeance nationaliste, 257. — Le costume des hodjas, 257. — Accords commerciaux, 257. — Relations turco-italiennes, 257. — Relations turco-grecques, 258. — Colonisation musulmane, 258. — L'enseignement de l'anglais, 258. — La fortune du Ghazi, 258. — Les tribunaux mixtes, 258. — Le monopole des stupéfiants, 258. — Un nouveau tarif douanier, 258. — Construction de voies ferrées, 259. — Le brigandage, 259. — Relations commerciales du Levant sous mandat français avec la Turquie, 288. — Le pacte gréco-turc du 14 septembre, 289. — Relations avec la Roumanie, 291. — Ministres turcs en Bulgarie, 291. — Relations commerciales avec l'Italie, 291. — Relations commerciales avec l'Allemagne, 291. — Importance du problème agricole, 292. — La nouvelle session de l'Assemblée nationale, 331. — Un traité avec la Yougoslavie, 332. — Relations avec la Hongrie, 332. — Relations turco-soviétiques, 332. — Le pacte turco-yougoslave et ses suites, 362. — Le ministre turc des affaires étrangères à Sofia, 362. — L'amitié turco-grecque, 362. — Le dixième anniversaire de la République, 363. — L'unification du calendrier et la question du repos hebdomadaire, 363.

## II. — ARABIE

*Chroniques.* — Arrivée de Juifs yéménites en Palestine, 176. — Une route directe de Bagdad à La Mecque, 177. — Saoudié et Transjordanie, 178. — Fondation d'une Banque d'Etat au Hedjaz, 178. — Le pétrole au Hedjaz, 178. — Un chemin de fer Dejjda-La Mecque, 179. — La révolte de l'Asir, 211. — L'émir Saoud héritier du trône de l'Arabie-Saoudié, 259. — Une concession de pétrole en Arabie Saoudié, 259.

## IV. — PERSE

*Articles.* — L'Anglo-Persian Oil Co, par F. TAILLARDAT, 198. — Notes sur les Arméniens de Perse, par Henri

MASSÉ, 233. — Participation de l'Anglo-Persian Oil Co. Ltd dans l'Irak Petroleum, par F. TAILLARDAT, 236.

*Variété.* — Une nouvelle épopée persane, par Henri MASSÉ, 283.

*Chroniques.* — Boycottage des marchandises soviétiques, 119. — Le monopole du commerce, 119. — Situation des écoles de l'Alliance israélite universelle, 119. — Relations soviéto-persanes, 301.

*Graphique.* — Principales participations de l'Anglo-Persian Oil Co., 198.

## V. — AFGHANISTAN

*Article.* — L'assassinat de Nadir Chah, roi d'Afghanistan, par F. T., 313.

*Bibliographie.* — La structure économique de l'Afghanistan, par B. NIKITINE, 152.

# EXTRÊME-ORIENT

(SIAM, CHINE, JAPON)

## I. — GÉNÉRALITÉS

*Article.* — La Politique extérieure de la France en Extrême-Orient, par DE LAPOMARÈDE, 186.

*Chroniques.* — Une déviation des courants commerciaux vers l'Océan Pacifique, 78.

## II. — SIAM

*Articles.* — Etudes siamoises, par P.-Louis RIVIÈRE; IV. La Fortune du Siam et son Equipement économique, 17; — V, le Visage du Siam, 59; — VI, le Siam vivant, 95; — VII, Rites, Us et Coutumes, 137; — VIII, Liturgie et Religion, 161; — IX, les Lettres et le Théâtre, 199; — X, Archéologie et Beaux-Arts, 239. — La Révolution siamoise et le point de vue de la France, par DE LAPOMARÈDE, 314.

*Chroniques.* — La nouvelle constitution, 36. — Relations sino-siamoises, 86. — Situation politique et économique, 148. — Rapprochement nippo-siamois, 214. — Situation politique et économique, 293.

## III. — CHINE

*Articles.* — Les Intrigues soviétiques en Extrême-Orient, par F. TAILLARDAT; I, En Chine, 7; II, En Mongolie, 49; III, En Mandchourie, 53. — Le conflit sino-japonais devant la Société des Nations (dates et documents), par A. M., 63. — Le Mandchoukouo, par Albert MAYBON, 90. — L'exposition ethnographique tibétaine de M. Jacques Bacot, par H. F., 100. — L'or en Mandchourie, 101. — Le rapport de la Chambre de commerce française de Chine, par A. M., 277. — Possibilité d'un conflit armé russo-japonais, par Albert MAYBON, 322. — Deux

rapports sur le commerce extérieur de la Chine, par A. M., 350.

*Variétés.* — Un hospice des moines du Grand Saint-Bernard à la frontière du Tibet, 103. — Un savant français en Chine: le R. P. Léon Wieger, par J. DESMARQUEST, 169.

*Chroniques.* — Violente attaque contre le gouvernement de Chang Kai Shek, 37. — Le rachat de la « China Merchants », 38. — L'affaire de Chan Hai Kouan, 38. — Hong-Kong et le Mandchoukouo, 39. — L'importation du blé, 40. — L'Université catholique de Pékin, 40. — La famine, 40. — La population de Changhai, 40. — La propagande bolchévique, 79. — Le boycottage anti-japonais, 79. — Les factures consulaires, 80. — Le Kouangsi et le Tonkin, 81. — Relations sino-siamoises, 81. — La procédure en usage dans les tribunaux chinois, 82. — Le régime des tribunaux des concessions étrangères de Changhai, 82. — Pour relier Nankin à Poukéou, 82. — Situation économique du Mandchoukouo, 82. — Relations sino-soviétiques, 111. — Situation financière du Gouvernement National, 112. — La route de Changhai à Hangtcheou, 112. — La concession française de Changhai, 112. — Mort de Mgr Jarlin, 113. — Coût des opérations militaires japonaises en Mandchourie, 113. — Le « Conseil national du Peuple », 148. — Succès des Rouges, 149. — La guerre aux alentours de la Grande Muraille, 149. — Une opinion chinoise sur l'Indochine, 171. — Le « Plus Grand Changhai », 179. — Renouveau de l'accord sur la Cour chinoise des concessions, 179. — Les relations entre l'Indochine et le Kouangsi, 179. — Attachés commerciaux australiens en Chine, 180. — Reconnaissance de l'Université « l'Aurore » par le gouvernement chinois, 180. — L'équipement économique de la Mandchourie par le Japon, 181. — Les bénéfiques du Sud-Mandchourien, 181. — Réouverture du consulat français de Long-tcheou, 204. — L'armistice sino-japonais, 211. — Nankin et Canton, 213. — Escadres chinoises, 213. — Dans le Singkiang, 214. — Les Japonais au Tchagar et l'annexion du Khingan, 214. — La paix sino-japonaise et l'opposition de Canton, 259. — L'attitude du Kouangsi, 260. — Une lacune fâcheuse dans le budget chinois, 261. — Le sort de l'escadre du Nord-Est, 261. — L'exposition des arts mécaniques de Changhai, 261. — La conférence de Kouling, 293. — Dans la zone démilitarisée, 294. — Amélioration des relations sino-japonaises, 294. — Mort du R. P. Froc, 295. — La nouvelle insurrection sudiste, 333. — La deuxième conférence de Kouling, 333. — Abolition du taël, 334. — Le règlement sur les « marques d'origine », 334. — Le mouvement d'industrialisation, 334. — Pour le développement de l'aviation et l'extension du réseau routier, 335. — Les inondations, 364. — Les Finances chinoises et la démission de M. Soong, 364. — Le nouveau Conseil national économique, 364. — Le plus grand Changhai, 365. — Statistique des Ecoles catholiques, 365. — Succès scolaires des élèves des Ecoles des Missions étrangères au Se-tchoan, 365. — Les Chinois à Tahiti, 366.

*Cartes.* — Les zones soviétisées de la Chine, 13. — Pays vassaux du Nord de la Chine, 55. — Confins de la Chine, de l'Indochine et du Tibet, 103.

*Bibliographie.* — *Histoire de la Civilisation chinoise*, par Richard WILHELM, 48. — *La Chine et la formation de l'esprit philosophique en France (1640-1740)*, par Virgile PINOT, 183.

## IV. — JAPON

*Articles.* — Le conflit sino-japonais devant la Société des Nations (dates et documents), par A. M., 63. — Le retrait du Japon de la Société des Nations, par A. M., 142. — L'industrie métallurgique japonaise, 165. — La politique extérieure du Japon, par G. BESNARD, 281.

*Chroniques.* — Rentrée de la Diète, 41. — La « Ligue Nationale », 41. — L'équilibre de la balance commerciale, 42. — Le boycottage anti-japonais en Chine, 79. — Recensement de la population, 83. — Une convention postale avec l'U. R. S. S., 83. — L'industrie de l'aluminium, 83. — Le riz coréen, 83. — La campagne du Jéhol, 113. — Le coût des opérations militaires en Mandchourie, 113. — Arrestations de communistes, 114. — Développement des exportations, 114. — A la veille de changements politiques, 150. — Russie soviétique et Japon, 150. — Un traité hollando-japonais, 181. — L'équipement économique de la Mandchourie, 181. — Les bénéfiques du Sud-Mandchourien, 181. — Le mandat japonais sur les îles Mariannes et Carolines, 182. — L'armistice sino-japonais, 211. — Rapprochement nippon-siamois, 214. — Rétablissement de la base de Port-Arthur, 214. — Les Japonais au Tchagar et l'annexion du Khingan, 214. — Le commerce de la France et de l'Indochine avec le Japon, 215. — La paix sino-japonaise et l'opposition de Canton, 259. — Le cabinet Saito et les partis, 262. — Un nouveau complot réactionnaire, 262. — Amélioration des relations sino-japonaises, 294. — L'ancien et le nouveau ministre des affaires étrangères, 295. — Le système métrique sera-t-il appliqué, 296. — Les publications catholiques, 296. — Mort du général N. Muto, 297. — Concurrence japonaise en Irak, 331. — L'Allemagne hitlérienne et le Japon, 335. — L'accroissement de la population, 366. — Les finances et la défense nationale, 366. — Une base aérienne japonaise aux îles Bonin, 367. — Contre une colonisation japonaise en Australie, 367.

## ASIE ANGLAISE

*Articles.* — La troisième conférence de la Table Ronde, par Paul MARTIN, 122. — Le Livre Blanc sur la Réforme constitutionnelle de l'Inde, par Paul MARTIN, 218, 271. — Le problème birman, par P. M., 349.

*Variétés.* — Un club centenaire à Bombay, par P. M., 203. — L'Everest vaincu, par Paul MARTIN, 248.

*Chroniques.* — A. EMPIRE DE L'INDE. — La Conférence de la Table Ronde, 42. — Les accords d'Ottawa, 43. — Indian Unrest, 44. — Le jeûne de Gandhi, 45. — Crise ministérielle à Madras, 46. — Le recensement de 1931, 84. — La Maharani douairière de Koutch Behar, 84. — Une conférence sur le terrorisme, 85. — Une assemblée législative dans le Rajpipla, 85. — Suppression du corps des Pionniers, 85. — Sacre de l'évêque de Lahore, 86. — Exposition du manuscrit de l'« Adi Granth », 86. — Mesures d'économie, 86. — Le réservoir de Bhapinda-Devigarh, 86. — Echec de la prohibition dans les pays du Sud, 85. — La Conférence de la Table Ronde et l'opinion indienne, 114. — Le discours du vice-roi, 115. — La séparation du Sind, 116. — Les affaires d'Al-

war, 116. — La question du Bélar, 117. — Dépenses militaires, 117. — Tentative d'union des églises protestantes, 117. — La poste aérienne, 118. — Le Livre Blanc, 182. — Le budget, 183. — Le débat sur le Livre Blanc et la Commission interparlementaire, 297. — Le péril communiste, 300. — Le nouveau maharadja de Nawalnagar, 300. — Le problème textile au Cachemire, 336. — Le parti du Congrès national et Gandhi, 368. — Les affaires d'Alwar, 370.

Carte. — La Fédération pan-indienne, 221.

B. BIRMANIE. — La situation politique, 46.

C. CEYLAN. — Compression des dépenses, 47.

D. MALAISIE BRITANNIQUE. — Vers une décentralisation dans les Etats fédérés (?), 86.

E. HONG-KONG. — Hong-Kong et le Mandchoukouo, 39. — Une manifestation commerciale, 301.

Bibliographie. — *Les Aventuriers français aux Indes (1775-1820)*, par Maurice BESSON, 120. — *Histoire des Colonies françaises et de l'Expansion de la France dans le Monde*, sous la direction de Gabriel HANOTAUX et d'Alfred MARTINEAU, tome V : *l'Inde et l'Indochine*, 263.

## ASIE RUSSE

*Chroniques.* — A. GÉNÉRALITÉS. — Situation des Juifs en territoire soviétique, 118. — Relations soviéto-persanes, 301.

B. SIBÉRIE. — Une colonie agricole juive en Sibérie orientale, 118.

C. TURKESTAN. — Le mouvement insurrectionnel, 301. — Sur le chemin de fer de l'Asie centrale, 302.

## AUSTRALASIE

(INSULINDE, PHILIPPINES, AUSTRALIE  
ET NOUVELLE-ZELANDE, MICRONESIE ET POLYNESIE)

Micronésie. — *Chronique.* — Le mandat japonais sur les îles Mariannes et Carolines, 182.

Australie. — *Chroniques.* — Attachés commerciaux australiens en Chine, 180. — Contre une colonisation japonaise en Australie, 367.

Polynésie. — *Chroniques.* — Les Indiens aux îles Fidji, 118. — Les Chinois à Tahiti, 366.

### ERRATUM :

Dans le numéro de novembre 1933, à la fin de la colonne 2 de la page 323, rétablir ainsi : la dernière phrase de l'article : *Possibilité d'un conflit armé russo-japonais*

« Elle est l'arme (lui aura sans doute confié M. Litvinof) qui arrêtera le Japon dans son élan de conquête ».







## Messageries Maritimes

### SERVICES CONTRACTUELS

Départs à dates fixes de Marseille pour :

LE PORTUGAL — L'ITALIE — LA GRÈCE  
LA TURQUIE — L'ÉGYPTE — LA SYRIE  
L'ARABIE — LES INDES  
L'INDO-CHINE — LA CHINE — LE JAPON  
LA CÔTE ORIENTALE D'AFRIQUE  
MADAGASCAR — L'AFRIQUE DU SUD  
LA RÉUNION — MAURICE — L'AUSTRALIE  
ÉTABLISSEMENTS FRANÇAIS DE L'OCÉANIE  
NOUVELLE-ZÉLANDE — NOUVELLE-CALÉDONIE

### LIGNES COMMERCIALES

Services réguliers au départ

d'Anvers, Londres, Dunkerque, Le Havre,  
La Pallice, Bordeaux, Marseille pour la  
Méditerranée — l'Inde — l'Indo-Chine  
l'Extrême-Orient.

### VOYAGES CIRCULAIRES EN MÉDITERRANÉE

Par les paquebots de luxe : "Champollion",  
"Marianne-Pacha", "Lotus", "Lamarine",  
"Pierre-Loti", "Théophile Gautier".

### VOYAGES AUTOUR DU MONDE

ITINÉRAIRE : Marseille, Port-Saïd, Suez,  
Djibouti, Colombo, Fremantle, Melbourne,  
Sydney, Nouméa, Suva, Papeete, Panama,  
Colon, Fort-de-France, Pointe-à-Pitre,  
Marseille.

Consignation - Transit - Représentation.

Reg. du Com. Seine : 31.016, 176.390

Pour tous renseignements s'adresser à :

#### PARIS

Siège Social :

12, Bd de la Madeleine

Passages :

12, Bd de la Madeleine

Services :

9 Rue de Séze

#### MARSEILLE

Agence générale :

3 pl. Sadi-Carnot

Les Messageries Maritimes sont en outre représentées dans tous les ports desservis par leurs navires ainsi que dans les principales villes de France et de l'Étranger par des Agents et des Correspondants

Pays de rêve, où les fêtes de toutes sortes se succèdent sans interruption et où toutes les distractions sont offertes aux visiteurs : théâtres, casinos, stades de sports, links de golf, champs de courses. Quant aux hôtels, vous en trouverez à tous les prix.

#### De France en Algérie ou en Tunisie par Marseille

Un voyage en Algérie ou en Tunisie, vers ces pays de soleil et de rêve, quelle heureuse perspective pour tous ceux qui craignent les rigueurs de l'hiver !

On se rend dans ces pays rapidement et commodément par Marseille.

Vers le grand port méditerranéen convergent, en effet, des principaux centres de la France et de l'étranger, de nombreux trains rapides ou express, offrant toutes catégories de places assises ou couchées. De ses quais partent, chaque semaine, une vingtaine de paquebots, du type le plus vite et le plus confortable, qui assurent la liaison de la Métropole avec Alger, Oran, Philippeville, Bône, Bizerte et Tunis.

Des billets simples valables 15 jours et des billets d'aller et retour valables 30 ou 90 jours, donnant droit à l'enregistrement direct des bagages, sont délivrés pour Alger, Oran, Bougie, Philippeville, Bône, Bizerte et Tunis, dans les principales gares P. L. M.

Pour des indications plus détaillées, veuillez vous renseigner auprès des gares.

#### Comment aller à demi-tarif aux Sports d'hiver dans les Alpes et le Jura

Les sports d'hiver vous tentent ? Vous désireriez vous rendre dans une station des Alpes et du Jura pour vous livrer aux plaisirs du ski, de la luge ou du patin... Mais vous ne pouvez vous absenter longtemps et vous craignez, au surplus, que votre déplacement ne vous occasionne une trop grosse dépense. Rassurez-vous. Vous voyagerez à bon compte en utilisant les gilets de fin de semaine dont le prix comporte une réduction de 50 %. Ces billets sont valables du vendredi à midi au mardi à midi au départ de Paris et de Marseille et du samedi à midi au lundi à minuit au départ de Besançon, Clermont-Ferrand, Dijon, Genève, Grenoble, Lyon, Montpellier, Nîmes, Saint-Etienne. Ils donnent droit, dans tous les cas, à une franchise de 20 kg. pour le transport des articles de sports d'hiver.

Rien n'est aussi salubre et aussi reposant qu'un séjour, ne fût-ce que de quelques jours, dans les stations de sports d'hiver. N'hésitez pas.

Si vous avez besoin de plus amples indications veuillez vous adresser aux gares.

### CHEMIN DE FER DE PARIS A LYON ET A LA MEDITERRANEE

Côte d'Azur

La Montagne et la Mer, hiver comme été

Il est une région dont le roi Léopold de Belgique disait :

« C'est une Section terrestre du Paradis ».

Cette région, c'est la Côte d'Azur.

L'hiver, on y cueille des fleurs à proximité de la mer, tant la température est clémente ; l'été, on n'y souffre pas de la chaleur, parce que les brises marines tempèrent l'ardeur des rayons solaires.

### ENSEIGNEMENT TECHNIQUE SUPÉRIEUR

## ÉCOLE D'ÉLECTRICITÉ ET DE MÉCANIQUE INDUSTRIELLES

### ÉCOLE VIOLET (Fondée en 1902)

RECONNUE PAR L'ÉTAT, DÉCRET PRÉSIDENTIEL DU 3 JANVIER 1922

70, Rue du Théâtre, et 115, Avenue Émile-Zola (Téléphone Ségur 29-80) PARIS (15<sup>e</sup>)

ÉTUDES THÉORIQUES ET PRATIQUES — COURS NORMAUX — COURS PRÉPARATOIRES

Vastes ateliers, Salle de machines thermiques, Laboratoires d'essais et de mesures électriques, Dessin industriel, Projets

EXTERNAT — DEMI-PENSION — INTERNAT

DIPLOME D'INGÉNIEUR ÉLECTRICIEN-MÉCANICIEN revêtu de la Signature Ministérielle.

#### SITUATION MILITAIRE DES ÉLÈVES

Préparation militaire du 3<sup>e</sup> degré, officiers de complément du génie, de l'aviation, de l'infanterie, etc.

#### PRINCIPALES CARRIÈRES OFFERTES AUX ÉLÈVES

Services électriques et d'exploitation des Compagnies de Chemins de fer et Tramways. — Centrales électriques. — Constructions de machines et matériel électriques. — Electrochimie. — Electrometallurgie. — Radiotélégraphie et téléphonie. — Construction automobile. — Construction aéronautique.

RETRAS  
NEWS



PLAQUES ET PAPIERS  
PHOTOGRAPHIQUES  
**GUILLEMINOT**

## BANQUE DE SYRIE ET DU GRAND LIBAN

SOCIÉTÉ ANONYME au Capital de 25.500.000 Francs.

12, rue Roquépine, PARIS 8<sup>e</sup>

Tél. Anjou 06-44, 06-43, 06-46. — R. C. Seine 52.297.

### AGENCES :

RÉPUBLIQUE SYRIENNE. — Damas, Alep, Alexandrette, Antioche, Deir-ez-Zor, Hama, Homs, Idlib.

RÉPUBLIQUE LIBANAISE. — Beyrouth, Saïda, Tripoli, Zahlé, Aley.

GOUVERNEMENT DE LATTAQUIEH. — Lattaquieh, Tartous.

GOUVERNEMENT DU DJEBEL-DRUZE. — Soueïda.

### AGENCE EN FRANCE :

à MARSEILLE, 25, rue de la Darse.

Renseignements concernant l'industrie, l'agriculture et le commerce des Etats sous mandat.

CHAQUE JOUR

# SIROP & PAULIET

ACHÈTENT ET VENDENT  
LES PLUS BEAUX  
— BIJOUX —



(Spécialité pour Corbeilles  
de Mariage et Brillants  
solitaires belle qualité)

86, Avenue Malakoff

222, Rue Saint-Martin



# L'Asie Française

BULLETIN MENSUEL

DU

COMITÉ DE L'ASIE FRANÇAISE

Indochine — Levant — Extrême-Orient.

FÉVRIER 1933

AU SIÈGE DU COMITÉ

PARIS — 19-21, Rue Cassette, 19-21. — PARIS

TÉLÉPH. Littré 97-39.

Le Numéro : 5 francs

POUR LA PUBLICITÉ, s'adresser à Monsieur Henri RAVEAU,

76 bis, rue Perronet, NEUILLY-SUR-SEINE — Maillot 00-40



# BANQUE DE L'INDOCHINE

SOCIÉTÉ ANONYME AYANT LE PRIVILÈGE D'ÉMETTRE DES BILLETS DE BANQUE  
en Indochine, Établissements français de l'Océanie,  
Nouvelle-Calédonie et Dépendances, Établissements français de l'Inde,  
Côte française des Somalis (Loi du 31 mars 1931)

**CAPITAL : 120 MILLIONS DE FRANCS**

Réserves au 31 décembre 1930 : 116.500.000 francs

SIÈGE SOCIAL : 96, Boulevard Haussmann, PARIS (8<sup>e</sup>)

## SUCCURSALES ET AGENCES

INDOCHINE : ANNAM : Hué, Quinhon, Tourane, Vinh.

CAMBODGE : Battambang, Pnom-Penh.

COCHINCHINE : Cantho, Saïgon.

TONKIN : Haïphong, Hanoï, Nam-Dinh.

ÉTABLISSEMENTS FRANÇAIS DE L'OCÉANIE : Papeete

NOUVELLE-CALÉDONIE ET DÉPENDANCES : Nouméa.

ÉTABLISSEMENTS FRANÇAIS DE L'INDE : Pondichéry.

COTE FRANÇAISE DES SOMALIS : Djibouti.

CHINE : Canton, Fort-Bayard, Hankéou, Hongkong, Mongtze, Peking,  
Shanghai, Tientsin, Yunnanfou.

SIAM : Bangkok.

STRAITS SETTLEMENTS : Singapore.

## PRINCIPALES OPÉRATIONS

Émission de billets de banque. — Émission de chèques et de lettres de crédit.

Ouverture de comptes courants et de dépôts. — Escompte et Avances.

Toutes opérations sur titres.

Transfert de fonds. — Opérations de change. — Location de coffres-forts.

# L'Asie Française

BULLETIN MENSUEL  
DU  
COMITÉ DE L'ASIE FRANÇAISE

Indochine — Levant — Extrême-Orient

MARS 1933

AU SIÈGE DU COMITÉ  
PARIS — 19-21, Rue Cassette, 19-21. — PARIS  
TÉLÉPH. *Litré* 97-39.

Le Numéro : 5 francs

POUR LA PUBLICITÉ, s'adresser à Monsieur Henri RAVEAU,  
76 bis, rue Perronet, NEUILLY-SUR-SEINE — Maillot 00-40



# BANQUE DE L'INDOCHINE

Société Anonyme ayant le privilège d'émettre des billets de banque en Indochine, Établissements Français de l'Océanie, Nouvelle-Calédonie et Dépendances, Établissements Français de l'Inde, Côte Française des Somalis. (Loi du 31 Mars 1931).

**CAPITAL : 120 MILLIONS DE FRANCS**

Réserves au 31 décembre 1931 : 122.000.000 de francs

**SIÈGE SOCIAL : 96, Boulevard Haussmann, PARIS (8<sup>e</sup>)**

## SUCCURSALES ET AGENCES :

**INDOCHINE : ANNAM : Hué, Quinhon, Tourane, Vinh. — CAMBODGE : Battambang, Pnom-Penh. — COCHINCHINE : Cantho, Saïgon. — TONKIN : Haïphong, Hanoï, Nam-Dinh.**

**ÉTABLISSEMENTS FRANÇAIS DE L'OCÉANIE : Papeete. — NOUVELLE-CALÉDONIE & DÉPENDANCES Nouméa. — ÉTABLISSEMENTS FRANÇAIS DE L'INDE : Pondichéry. — CÔTE FRANÇAISE DES SOMALIS : Djibouti. -- CHINE : Canton, Fort-Bayard, Hankéou, Hongkong, Mongtze, Peping, Shanghai, Tientsin, Yunnanfou. -- SIAM : Bangkok. -- STRAITS SETTLEMENTS : Singapore.**

## PRINCIPALES OPÉRATIONS

Émission de billets de banque. — Émission de chèques et de lettres de crédit.  
Ouverture de comptes courants et de dépôts. — Escompte et Avances.  
Toutes opérations sur titres.  
Transferts de fonds. — Opérations de change. — Location de coffres-forts.



## Messageries Maritimes

### SERVICES CONTRACTUELS

Départs à dates fixes de Marseille pour :

LE PORTUGAL — L'ITALIE — LA GRÈCE  
LA TURQUIE — L'ÉGYPTE — LA SYRIE  
LA PALESTINE — L'ARABIE — LES INDES  
LES ÉTATS MALAIS — L'INDO-CHINE  
LA CHINE — LE JAPON

LA CÔTE ORIENTALE D'AFRIQUE  
MADAGASCAR — LA RÉUNION — MAURICE  
L'AUSTRALIE — LES ANTILLES  
L'AMÉRIQUE CENTRALE

ÉTABLISSEMENTS FRANÇAIS DE L'OCÉANIE  
NOUVELLES-HÉBRIDES  
NOUVELLE-CALÉDONIE

### LIGNES COMMERCIALES

Services réguliers au départ  
d'Anvers, Londres, Rotterdam, Dunkerque,  
Le Havre, Rouen, St-Nazaire, La Pallice,  
Bordeaux, Marseille pour la Méditerranée  
l'Inde - l'Indo-Chine - l'Extrême Orient.

### VOYAGES CIRCULAIRES EN MÉDITERRANÉE

Par les paquebots de luxe : "Champion" et "Marianne-Pacha".

### VOYAGES AUTOUR DU MONDE

ITINÉRAIRE : Marseille, Port-Saïd, Suez,  
Djibouti, Colombo, Melbourne, Sydney,  
Nouméa, Papeete, Panama, Colon, Fort-  
de-France, Pointe-à-Pitre, Marseille.

Consignation - Transit - Représentation

Pour tous renseignements s'adresser à :

### PARIS

Siège Social :  
12, Bd de la Madeleine

Passages :  
12, Bd de la Madeleine

Services :  
9 Rue de Sèze

### MARSEILLE

Agence générale :  
3 pl. Sadi-Carnot

Les Messageries Maritimes sont en outre représentées dans tous les ports desservis par leurs navires ainsi que dans les principales villes de France et de l'Étranger par des Agents et des Correspondants.

Reg. du Com. Seine : 31.016, 176.390

## BANQUE DE SYRIE ET DU GRAND LIBAN

SOCIÉTÉ ANONYME au Capital de 25.500.000 Francs.

12, rue Roquépine, PARIS 8<sup>e</sup>

Tél. Anjou 06-44, 06-45, 06-46. — R. C. Seine 52.297.

### AGENCES :

RÉPUBLIQUE SYRIENNE. — Damas, Alep, Alexandrette, Antioche, Deir-ez-Zor, Hama, Homs, Idlib.

RÉPUBLIQUE LIBANAISE. — Beyrouth, Saïda, Tripoli, Zablé, Aley.

GOUVERNEMENT DE LATTACQUIEH. — Lattacquieh, Tartous.

GOUVERNEMENT DU DJEBEL-DRUZE. — Soueïda.

### AGENCE EN FRANCE :

à MARSEILLE, 25, rue de la Darse.

Renseignements concernant l'industrie, l'agriculture et le commerce des États sous mandat.

# L'Asie Française

*BULLETIN MENSUEL*

DU

COMITÉ DE L'ASIE FRANÇAISE

---

**Indochine – Levant – Extrême-Orient**

---

AVRIL 1933

---

AU SIÈGE DU COMITÉ  
PARIS — 19-21, Rue Cassette, 19-21. — PARIS  
TÉLÉPH. *Litré 97-39.*

---

*Le Numéro : 5 francs*

---

POUR LA PUBLICITÉ, s'adresser à Monsieur Henri RAVEAU,  
76 bis, rue Perronet, NEUILLY-SUR-SEINE — Maillot 00-40

# BANQUE DE L'INDOCHINE

Société Anonyme ayant le privilège d'émettre des billets de banque en Indochine, Établissements Français de l'Océanie, Nouvelle-Calédonie et Dépendances, Établissements Français de l'Inde, Côte Française des Somalis. (Loi du 31 Mars 1931).

**CAPITAL : 120 MILLIONS DE FRANCS**  
Réserves au 31 décembre 1931 : 122.000.000 de francs

**SIÈGE SOCIAL : 96, Boulevard Haussmann, PARIS (8°)**

## SUCCURSALES ET AGENCES :

**INDOCHINE : ANNAM : Hué, Quinhon, Tourane, Vinh. — CAMBODGE : Battambang, Pnom-Penh. — COCHINCHINE : Cantho, Saïgon. — TONKIN : Haïphong, Hanoï, Nam-Dinh.**

**ÉTABLISSEMENTS FRANÇAIS DE L'OcéANIE : Papeete. — NOUVELLE-CALÉDONIE & DÉPENDANCES : Nouméa. — ÉTABLISSEMENTS FRANÇAIS DE L'INDE : Pondichéry. — COTE FRANÇAISE DES SOMALIS : Djibouti. -- CHINE : Canton, Fort-Bayard, Hankéou, Hongkong, Mongtze, Peping, Shanghai, Tientsin, Yunnanfou. -- SIAM : Bangkok. -- STRAITS SETTLEMENTS : Singapore.**

## PRINCIPALES OPÉRATIONS

Émission de billets de banque. — Émission de chèques et de lettres de crédit.  
Ouverture de comptes courants et de dépôts. — Escompte et Avances.  
Toutes opérations sur titres.  
Transferts de fonds. — Opérations de change. — Location de coffres-forts.



## Messageries Maritimes

### SERVICES CONTRACTUELS

Départs à dates fixes de Marseille pour :

LE PORTUGAL — L'ITALIE — LA GRÈCE  
LA TURQUIE — L'ÉGYPTÉ — LA SYRIE  
LA PALESTINE — L'ARABIE — LES INDES  
LES ÉTATS MALAIS — L'INDO-CHINE  
LA CHINE — LE JAPON

LA CÔTE ORIENTALE D'AFRIQUE  
MADAGASCAR — LA RÉUNION — MAURICE  
L'AUSTRALIE — LES ANTILLES  
L'AMÉRIQUE CENTRALE  
ÉTABLISSEMENTS FRANÇAIS DE L'OcéANIE  
NOUVELLES-HÉBRIDES  
NOUVELLE-CALÉDONIE

### LIGNES COMMERCIALES

Services réguliers au départ

d'Anvers, Londres, Rotterdam, Dunkerque,  
Le Havre, Rouen, St-Nazaire, La Pallice,  
Bordeaux, Marseille pour la Méditerranée  
l'Inde - l'Indo-Chine - l'Extrême-Orient.

### VOYAGES CIRCULAIRES EN MÉDITERRANÉE

Par les paquebots de luxe : "Champollion"  
et "Mariette-Pacha".

### VOYAGES AUTOUR DU MONDE

ITINÉRAIRE : Marseille, Port-Saïd, Suez,  
Djibouti, Colombo, Melbourne, Sydney,  
Nouméa, Papeete, Panama, Colon, Fort-  
de-France, Pointe-à-Pitre, Marseille.

Consignation - Transit - Représentation

Pour tous renseignements s'adresser à :

### PARIS

Siège Social :  
12, Bd de la Madeleine

### Passages :

12, Bd de la Madeleine

### Services :

9 Rue de Sèze

### MARSEILLE

Agence générale :  
3 pl. Sadi-Carnot

Les Messageries Maritimes sont en outre représentées dans tous les ports desservis par leurs navires ainsi que dans les principales villes de France et de l'Étranger par des Agents et des Correspondants.

Reg. du Com. Seine : 31.016, 176.390

## BANQUE DE SYRIE ET DU GRAND LIBAN

SOCIÉTÉ ANONYME au Capital de 25.500.000 Francs.

12, rue Roquépine, PARIS 8°

Tél. Anjou 06-44, 06-45, 06-46. — R. C. Seine 52.297.

## AGENCES :

RÉPUBLIQUE SYRIENNE. — Damas, Alep, Alexandrette, Antioche, Deir-*ez-Zor*, Hama, Homs, Idlib.

RÉPUBLIQUE LIBANAISE. — Beyrouth, Saïda, Tripoli, Zahlé, Aley.

GOUVERNEMENT DE LATAQUIEH. — Lattaquieh, Tartous.

GOUVERNEMENT DU DJEBEL-DRUZE. — Soueïda.

## AGENCE EN FRANCE :

à MARSEILLE, 25, rue de la Darse.

Renseignements concernant l'industrie, l'agriculture et le commerce des États sous mandat.



# L'Asie Française

*BULLETIN MENSUEL*

DU

COMITÉ DE L'ASIE FRANÇAISE

---

Indochine – Levant – Extrême-Orient

---

MAI 1933

---

AU SIÈGE DU COMITÉ  
PARIS — 19-21, Rue Cassette, 19-21. — PARIS  
TÉLÉPH. *Litré 97-39.*

---

*Le Numéro : 5 francs*

---

POUR LA PUBLICITÉ, s'adresser à Monsieur Henri RAVEAU,  
76 bis, rue Perronet, NEUILLY-SUR-SEINE — Maillot 00-40

# BANQUE DE L'INDOCHINE

Société Anonyme ayant le privilège d'émettre des billets de banque en Indochine, Établissements Français de l'Océanie, Nouvelle-Calédonie et Dépendances, Établissements Français de l'Inde, Côte Française des Somalis. (Loi du 31 Mars 1931).

**CAPITAL : 120 MILLIONS DE FRANCS**

Réserves au 31 décembre 1931 : 122.000.000 de francs

**SIÈGE SOCIAL : 96, Boulevard Haussmann, PARIS (8<sup>e</sup>)**

## SUCCURSALES ET AGENCES :

**INDOCHINE** : ANNAM : Hué, Quinhon, Tourane, Vinh. — **CAMBODGE** : Battambang, Pnom-Penh. — **COCHINCHINE** : Cantho, Saïgon. — **TONKIN** : Haïphong, Hanoï, Nam-Dinh.

**ÉTABLISSEMENTS FRANÇAIS DE L'OCÉANIE** : Papeete. — **NOUVELLE-CALÉDONIE & DÉPENDANCES** Nouméa. — **ÉTABLISSEMENTS FRANÇAIS DE L'INDE** : Pondichéry. -- **COTE FRANÇAISE DES SOMALIS** : Djibouti. -- **CHINE** : Canton, Fort-Bayard, Hankéou, Hongkong, Mongtze, Peping, Shanghai, Tientsin, Yunnanfou. -- **SIAM** : Bangkok. -- **STRAITS SETTLEMENTS** : Singapore.

## PRINCIPALES OPÉRATIONS

Émission de billets de banque. — Émission de chèques et de lettres de crédit.  
Ouverture de comptes courants et de dépôts. — Escompte et Avances.  
Toutes opérations sur titres.  
Transferts de fonds. — Opérations de change. — Location de coffres-forts.



## Messageries Maritimes

### SERVICES CONTRACTUELS

Départs à dates fixes de Marseille pour :

LE PORTUGAL — L'ITALIE — LA GRÈCE  
LA TURQUIE — L'ÉGYPTE — LA SYRIE  
LA PALESTINE — L'ARABIE — LES INDES  
LES ÉTATS MALAIS — L'INDO-CHINE  
LA CHINE — LE JAPON

LA CÔTE ORIENTALE D'AFRIQUE  
MADAGASCAR — LA RÉUNION — MAURICE  
L'Australie — LES ANTILLES  
L'AMÉRIQUE CENTRALE  
ÉTABLISSEMENTS FRANÇAIS DE L'OCÉANIE  
NOUVELLES-HÉBRIDES  
NOUVELLE-CALÉDONIE

### LIGNES COMMERCIALES

Services réguliers au départ

d'Anvers, Londres, Rotterdam, Dunkerque,  
Le Havre, Rouen, St-Nazaire, La Pallice,  
Bordeaux, Marseille pour la Méditerranée  
l'Inde - l'Indo-Chine - l'Extrême-Orient.

### VOYAGES CIRCULAIRES EN MÉDITERRANÉE

Par les paquebots de luxe : "Champollion"  
et "Marianne-Pacha".

### VOYAGES AUTOUR DU MONDE

ITINÉRAIRE : Marseille, Port-Saïd, Suez,  
Djibouti, Colombo, Melbourne, Sydney,  
Nouméa, Papeete, Panama, Colon, Fort-  
de-France, Pointe-à-Pitre, Marseille.

Consignation - Transit - Représentation

Pour tous renseignements s'adresser à

#### PARIS

*Siège Social :*  
12, Bd de la Madeleine

#### Passages :

12, Bd de la Madeleine

#### Services :

9 Rue de Séze

#### MARSEILLE

*Agence générale :*  
3 pl. Sadi-Carnot

Les Messageries Maritimes sont en outre représentées dans tous les ports desservis par leurs navires ainsi que dans les principales villes de France et de l'Étranger par des Agents et des Correspondants.

Reg. du Com. Seine : 34.016. 176.390

## BANQUE DE SYRIE ET DU GRAND LIBAN

SOCIÉTÉ ANONYME au Capital de 25.500.000 Francs.

12, rue Roquépine, PARIS 8<sup>e</sup>

Tél. Anjou 06-44, 06-45, 06-46. — R. C. Seine 52.297.

### AGENCES :

RÉPUBLIQUE SYRIENNE. — Damas, Alep, Alexandrette, Antioche, Deir-*ez-Zor*, Hama, Homs, Idlib.

RÉPUBLIQUE LIBANAISE. — Beyrouth, Saïda, Tripoli, Zahlé, Aley.

GOVERNEMENT DE LATAQUIEH. — Lattaquieh, Tartous.

GOVERNEMENT DU DJEBEL-DRUZE. — Soueïda.

### AGENCE EN FRANCE :

à MARSEILLE, 25, rue de la Darse.

Renseignements concernant l'industrie, l'agriculture et le commerce des États sous mandat.

# L'Asie Française

*BULLETIN MENSUEL*

DU

COMITÉ DE L'ASIE FRANÇAISE

---

**Indochine – Levant – Extrême-Orient**

---

JUIN 1933

---

AU SIÈGE DU COMITÉ  
PARIS — 19-21, Rue Cassette, 19-21. — PARIS  
TÉLÉPH. *Littré* 97-39.

---

*Le Numéro : 5 francs*

---

POUR LA PUBLICITÉ, s'adresser à Monsieur Henri RAVEAU,  
76 bis, rue Perronet, NEUILLY-SUR-SEINE — Maillot 00-40

# BANQUE DE L'INDOCHINE

Société Anonyme ayant le privilège d'émettre des billets de banque en Indochine, Établissements Français de l'Océanie, Nouvelle-Calédonie et Dépendances, Établissements Français de l'Inde, Côte Française des Somalis. (Loi du 31 Mars 1931).

**CAPITAL : 120 MILLIONS DE FRANCS**  
Réserves au 31 décembre 1931 : 122.000.000 de francs

**SIÈGE SOCIAL : 96, Boulevard Haussmann, PARIS (8<sup>e</sup>)**

## SUCCURSALES ET AGENCES :

**INDOCHINE : ANNAM : Hué, Quinhon, Tourane, Vinh. — CAMBODGE : Battambang, Pnom-Penh. — COCHINCHINE : Cantho, Saïgon. — TONKIN : Haïphong, Hanoï, Nam-Dinh.**

**ÉTABLISSEMENTS FRANÇAIS DE L'OCÉANIE : Papeete. — NOUVELLE-CALÉDONIE & DÉPENDANCES : Nouméa. — ÉTABLISSEMENTS FRANÇAIS DE L'INDE : Pondichéry. — COTE FRANÇAISE DES SOMALIS : Djibouti. -- CHINE : Canton, Fort-Bayard, Hankéou, Hongkong, Mongtze, Peping, Shanghai, Tientsin, Yunnanfou. -- SIAM : Bangkok. -- STRAITS SETTLEMENTS : Singapore.**

## PRINCIPALES OPÉRATIONS

Émission de billets de banque. — Émission de chèques et de lettres de crédit.  
Ouverture de comptes courants et de dépôts. — Escompte et Avances.  
Toutes opérations sur titres.  
Transferts de fonds. — Opérations de change. — Location de coffres-forts.



## Messageries Maritimes

### SERVICES CONTRACTUELS

Départs à dates fixes de Marseille pour :

LE PORTUGAL — L'ITALIE — LA GRÈCE  
LA TURQUIE — L'ÉGYPTÉ — LA SYRIE  
LA PALESTINE — L'ARABIE — LES INDES  
LES ÉTATS MALAIS — L'INDO-CHINE  
LA CHINE — LE JAPON

LA CÔTE ORIENTALE D'AFRIQUE  
MADAGASCAR — LA RÉUNION — MAURICE  
L'Australie — LES ANTILLES  
L'AMÉRIQUE CENTRALE  
ÉTABLISSEMENTS FRANÇAIS DE L'OCÉANIE  
NOUVELLES-HÉBRIDES  
NOUVELLE-CALÉDONIE

### LIGNES COMMERCIALES

Services réguliers au départ

d'Anvers, Londres, Rotterdam, Dunkerque,  
Le Havre, Rouen, St-Nazaire, La Pallice,  
Bordeaux, Marseille pour la Méditerranée  
l'Inde - l'Indo-Chine - l'Extrême-Orient.

### VOYAGES CIRCULAIRES EN MÉDITERRANÉE

Par les paquebots de luxe : "Champollion"  
et "Mariette-Pacha".

### VOYAGES AUTOUR DU MONDE

ITINÉRAIRE : Marseille, Port-Saïd, Suez,  
Djibouti, Colombo, Melbourne, Sydney,  
Nouméa, Papeete, Panama, Colon, Fort-  
de-France, Pointe-à-Pitre, Marseille.

Consignation - Transit - Représentation

Pour tous renseignements s'adresser à :

#### PARIS

*Siège Social :*  
12, Bd de la Madeleine

#### Passages :

12, Bd de la Madeleine

#### Services :

9 Rue de Sèze

#### MARSEILLE

*Agence générale :*  
3 pl. Sadi-Carnot

Les Messageries Maritimes sont en outre représentées dans tous les ports desservis par leurs navires ainsi que dans les principales villes de France et de l'Étranger par des Agents et des Correspondants.

Reg. du Com. Seine : 31.016, 176.390

## BANQUE DE SYRIE ET DU GRAND LIBAN

SOCIÉTÉ ANONYME au Capital de 25.500.000 Francs.

12, rue Roquépine, PARIS 8<sup>e</sup>

Tél. Anjou 06-44, 06-45, 06-46. — R. C. Seine 52.297.

### AGENCES :

RÉPUBLIQUE SYRIENNE. — Damas, Alep, Alexandrette, Antioche, Deir-ez-Zor, Hama, Homs, Idlib.

RÉPUBLIQUE LIBANAISE. — Beyrouth, Saïda, Tripoli, Zahlé, Aley.

GOVERNEMENT DE LATAQUIEH. — Lattaquieh, Tartous.

GOVERNEMENT DU DJEBEL-DRUZE. — Soueïda.

### AGENCE EN FRANCE :

à MARSEILLE, 25, rue de la Darse.

Renseignements concernant l'industrie, l'agriculture et le commerce des États sous mandat.

# L'Asie Française

*BULLETIN MENSUEL*  
DU  
COMITÉ DE L'ASIE FRANÇAISE

---

**Indochine – Levant – Extrême-Orient**

---

JUILLET-AOUT 1933

---

AU SIÈGE DU COMITÉ  
PARIS — 19-21, Rue Cassette, 19-21. — PARIS  
TÉLÉPH. *Litré* 97-39.

---

*Le Numéro : 5 francs*

---

POUR LA PUBLICITÉ, s'adresser à Monsieur Henri RAVEAU,  
76 bis, rue Perronet, NEUILLY-SUR-SEINE — Maillot 00-40

# ROYAL KEBIR



## VIN RENOMMÉ D'ALGÉRIE

—  
SE BOIT  
DANS LE MONDE ENTIER  
—

## FRÉDÉRIC LUNG ALGER

# BANQUE DE L'INDOCHINE

Société Anonyme ayant le privilège d'émettre des billets de banque en Indochine, Établissements Français de l'Océanie, Nouvelle-Calédonie et Dépendances, Établissements Français de l'Inde, Côte Française des Somalis. (Loi du 31 Mars 1931).

**CAPITAL : 120 MILLIONS DE FRANCS**

Réserves au 31 décembre 1931 : 122.000.000 de francs

**SIÈGE SOCIAL : 96, Boulevard Haussmann, PARIS (8<sup>e</sup>)**

### SUCCURSALES ET AGENCES :

**INDOCHINE** : ANNAM : Hué, Quinhon, Tourane, Vinh. — **CAMBODGE** : Battambang, Pnom-Penh. — **COCHINCHINE** : Cantho, Saïgon. — **TONKIN** : Haïphong, Hanoï, Nam-Dinh.

**ÉTABLISSEMENTS FRANÇAIS DE L'OcéANIE** : Papeete. — **NOUVELLE-CALÉDONIE & DÉPENDANCES** : Nouméa. — **ÉTABLISSEMENTS FRANÇAIS DE L'INDE** : Pondichéry. -- **COTE FRANÇAISE DES SOMALIS** : Djibouti. -- **CHINE** : Canton, Fort-Bayard, Hankéou, Hongkong, Mongtze, Peping, Shanghai, Tientsin, Yunnanfou. -- **SIAM** : Bangkok. -- **STRAITS SETTLEMENTS** : Singapore.

### PRINCIPALES OPÉRATIONS

Émission de billets de banque. — Émission de chèques et de lettres de crédit.  
Ouverture de comptes courants et de dépôts. — Escompte et Avances.  
Toutes opérations sur titres.  
Transferts de fonds. — Opérations de change. — Location de coffres-forts.

**L'Asie  
Française**

*BULLETIN MENSUEL*  
DU  
COMITÉ DE L'ASIE FRANÇAISE

---

**Indochine — Levant — Extrême-Orient**

---

**SEPTEMBRE-OCTOBRE 1933**

---

AU SIÈGE DU COMITÉ  
PARIS — 19-21, Rue Cassette, 19-21. — PARIS  
TÉLÉPH. Littré 97-39.

---

*Le Numéro : 6 francs*

---

POUR LA PUBLICITÉ, s'adresser à Monsieur Henri RAVEAU,  
76 bis, rue Perronet, NEUILLY-SUR-SEINE — Maillot 00-40

# ROYAL KEBIR



## VIN RENOMMÉ D'ALGÉRIE

—  
SE BOIT  
DANS LE MONDE ENTIER  
—

## FRÉDÉRIC LUNG ALGER

# BANQUE DE L'INDOCHINE

Société Anonyme ayant le privilège d'émettre des billets de banque en Indochine, Établissements Français de l'Océanie, Nouvelle-Calédonie et Dépendances, Établissements Français de l'Inde, Côte Française des Somalis. (*Loi du 31 Mars 1931*).

**CAPITAL : 120 MILLIONS DE FRANCS**

Réserves au 31 décembre 1931 : 122.000.000 de francs

**SIÈGE SOCIAL : 96, Boulevard Haussmann, PARIS (8<sup>e</sup>)**

### SUCCURSALES ET AGENCES :

**INDOCHINE** : ANNAM : Hué, Quinhon, Tourane, Vinh. — **CAMBODGE** : Battambang, Pnom-Penh. — **COCHINCHINE** : Cantho, Saïgon. — **TONKIN** : Haïphong, Hanoï, Nam-Dinh.

**ÉTABLISSEMENTS FRANÇAIS DE L'OCÉANIE** : Papeete. — **NOUVELLE-CALÉDONIE & DÉPENDANCES** : Nouméa. — **ÉTABLISSEMENTS FRANÇAIS DE L'INDE** : Pondichéry. -- **COTE FRANÇAISE DES SOMALIS** : Djibouti. -- **CHINE** : Canton, Fort-Bayard, Hankéou, Hongkong, Mongtze, Peping, Shanghai, Tientsin, Yunnanfou. -- **SIAM** : Bangkok. -- **STRAITS SETTLEMENTS** : Singapore.

### PRINCIPALES OPÉRATIONS

Émission de billets de banque. — Émission de chèques et de lettres de crédit.  
Ouverture de comptes courants et de dépôts. — Escompte et Avances.  
Toutes opérations sur titres.  
Transferts de fonds. — Opérations de change. — Location de coffres-forts.



# L'Asie Française

*BULLETIN MENSUEL*

DU

COMITÉ DE L'ASIE FRANÇAISE

Indochine – Levant – Extrême-Orient

NOVEMBRE 1933

AU SIÈGE DU COMITÉ

PARIS — 19-21, Rue Cassette, 19-21. — PARIS

TÉLÉPH. *Litré* 97-39.

*Le Numéro : 5 francs*

POUR LA PUBLICITÉ, s'adresser à Monsieur Henri RAVEAU,

76 bis, rue Perronet, NEUILLY-SUR-SEINE — Maillot 00-40

# ROYAL KEBIR



## VIN RENOMMÉ D'ALGÉRIE

—  
SE BOIT  
DANS LE MONDE ENTIER  
—

### FRÉDÉRIC LUNG ALGER

## BANQUE DE L'INDOCHINE

Société Anonyme ayant le privilège d'émettre des billets de banque en Indochine, Établissements Français de l'Océanie, Nouvelle-Calédonie et Dépendances, Établissements Français de l'Inde, Côte Française des Somalis. (Loi du 31 Mars 1931).

**CAPITAL : 120 MILLIONS DE FRANCS**

Réserves au 31 décembre 1931 : 122.000.000 de francs

**SIÈGE SOCIAL : 96, Boulevard Haussmann, PARIS (8<sup>e</sup>)**

**SUCCURSALES ET AGENCES :**

**INDOCHINE :** ANNAM : Hué, Quinhon, Tourane, Vinh. — **CAMBODGE :** Battambang, Pnom-Penh. — **COCHINCHINE :** Cantho, Saïgon. — **TONKIN :** Haïphong, Hanoï, Nam-Dinh.

**ÉTABLISSEMENTS FRANÇAIS DE L'OCÉANIE :** Papeete. — **NOUVELLE-CALÉDONIE & DÉPENDANCES :** Nouméa. — **ÉTABLISSEMENTS FRANÇAIS DE L'INDE :** Pondichéry. — **COTE FRANÇAISE DES SOMALIS :** Djibouti. -- **CHINE :** Canton, Fort-Bayard, Hankéou, Hongkong, Mongtze, Peping, Shanghai, Tientsin, Yunnanfou. -- **SIAM :** Bangkok. -- **STRAITS SETTLEMENTS :** Singapore.

### PRINCIPALES OPÉRATIONS

Émission de billets de banque. — Émission de chèques et de lettres de crédit.  
Ouverture de comptes courants et de dépôts. — Escompte et Avances.  
Toutes opérations sur titres.  
Transferts de fonds. — Opérations de change. — Location de coffres-forts.

# L'Asie Française

*BULLETIN MENSUEL*

DU

COMITÉ DE L'ASIE FRANÇAISE

---

**Indochine — Levant — Extrême-Orient**

---

DÉCEMBRE 1933

---

AU SIÈGE DU COMITÉ  
PARIS — 19-21, Rue Cassette, 19-21. — PARIS  
TÉLÉPH. *Litré* 97-39.

---

*Le Numéro : 5 francs*

---

POUR LA PUBLICITÉ, s'adresser à Monsieur Henri RAVEAU,  
76 bis, rue Perronet, NEUILLY-SUR-SEINE — Maillot 00-40

# ROYAL KEBIR



## VIN RENOMMÉ D'ALGÉRIE

—  
SE BOIT  
DANS LE MONDE ENTIER  
—

## FRÉDÉRIC LUNG ALGER

# BANQUE DE L'INDOCHINE

Société Anonyme ayant le privilège d'émettre des billets de banque en Indochine, Établissements Français de l'Océanie, Nouvelle-Calédonie et Dépendances, Établissements Français de l'Inde, Côte Française des Somalis. (Loi du 31 Mars 1931).

**CAPITAL : 120 MILLIONS DE FRANCS**

Réserves au 31 décembre 1931 : 122.000.000 de francs

**SIÈGE SOCIAL : 96, Boulevard Haussmann, PARIS (8°)**

### SUCCURSALES ET AGENCES

INDOCHINE : ANNAM : Hué, Quinhon, Tourane, Vinh. — CAMBODGE : Battambang, Pnom-Penh. — COCHINCHINE : Cantho, Saïgon. — TONKIN : Haïphong, Hanoï, Nam-Dinh.

ÉTABLISSEMENTS FRANÇAIS DE L'OCÉANIE : Papeete. — NOUVELLE-CALÉDONIE & DÉPENDANCES : Nouméa. — ÉTABLISSEMENTS FRANÇAIS DE L'INDE : Pondichéry. — COTE FRANÇAISE DES SOMALIS : Djibouti. -- CHINE : Canton, Fort-Bayard, Hankéou, Hongkong, Mongtze, Peping, Shanghai, Tientsin, Yunnanfou. -- SIAM : Bangkok. -- STRAITS SETTLEMENTS : Singapore.

### PRINCIPALES OPÉRATIONS

Émission de billets de banque. — Émission de chèques et de lettres de crédit.  
Ouverture de comptes courants et de dépôts. — Escompte et Avances.  
Toutes opérations sur titres.  
Transferts de fonds. — Opérations de change. — Location de coffres-forts.

## CHEMIN DE FER DE PARIS A ORLEANS

*Pour les amateurs d'affiches illustrées*

La Compagnie d'Orléans vient d'éditer quatre nouvelles affiches :

— Le Château de Chambord (Hallo) dominant de sa masse imposante une scène du temps de sa splendeur passée ;

— Le Port de Concarneau (Hallo), animé par la flottille multicolore de ses thonnières aux gaies couleurs ;

— Un joli coin de la paisible et moyenâgeuse cité de Collonges (Hallo), appelée, pour la couleur du grès de ses maisons, la « Ville Rouge » ;

— Et enfin, de P. Commarmond, la belle architecture gothique de la Maison du Grand Fauconnier dans la pittoresque ville de Cordes (Tarn).

Ces affiches sont en vente au prix unique de 5 fr. l'exemplaire.

On peut se procurer la liste des affiches mises en vente ainsi que les affiches elles-mêmes au service de la Publicité, 1, place Valhubert, à Paris.

L'envoi est fait par poste, sous rouleau, contre mandats ou chèques postaux (compte Paris 1204) adressés au dit service (ajouter 0 fr. 50 par affiche pour frais d'envoi).

On peut également se les procurer sur place, à Paris, aux Agences de la Compagnie d'Orléans, 16, boulevard des Capucines et 126, boulevard Raspail, à la gare de Paris-Quai d'Orsay (Bureau de renseignements) ou dans les Foires et Expositions de Paris ou de Province, où la Compagnie d'Orléans possède des stands.

## CHEMINS DE FER DE PARIS A LYON ET A LA MEDITERRANEE

*Train rapide entre Paris et Chamonix-Mont-Blanc*

Vous retirerez le meilleur profit pour votre santé d'un séjour, ne fût-ce que de quelques jours, dans une station de sports d'hiver.

Votre voyage s'effectuera dans les meilleures conditions.

Un train rapide, avec wagons-lits de 1<sup>re</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> classes, couchettes, places de 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> classes, part de Paris, chaque soir, à 22 h., pour arriver à Sallanches-Combloux-Mégève à 9 h. 32, à Saint-Gervais-les-Bains-le-Fayet 9 h. 44, à Chamonix-Mont-Blanc 11 h. 04.

De Sallanches, un service automobile vous conduit au Grand Hôtel P. L. M. du Mont-Blanc, à Combloux et à Mégève.

Pour le retour, départ de Chamonix à 18 h. 21, de Saint-Gervais-les-Bains-le Fayet 19 h. 37, de Sallanches-Combloux-Mégève 19 h. 48. Arrivée à 7 h. 02.

*Les colis express vont aussi vite que les lettres*

Pour le transport de vos envois urgents, utilisez les colis express. Reçus dans toutes les gares, aux guichets des bagages et dans les principaux bureaux de ville, les colis express sont acheminés par les trains les plus rapides.

Dans les villes où fonctionne un service de factage, les colis express sont, sur simple demande, enlevés à domicile et acheminés sur leur destination sans que vous ayez à vous déranger. De même, si vous le désirez, ils peuvent être livrés, par exprès, au domicile du destinataire, dans les deux heures après l'arrivée du train.

Pour des indications plus détaillées, veuillez vous renseigner auprès des gares.

*De France en Algérie par Marseille  
Transbordement direct du train au paquebot au port  
de la Joliette*

Certes, c'est par Marseille que s'effectuent les beaux voyages vers l'Afrique du Nord. De nombreux trains rapides et confortables, avec voitures directes de toutes classes, mettent le grand port méditerranéen en relations avec les principaux centres de la France et de l'étranger ; des paquebots du type le plus vite et le plus luxueux le relient aux ports d'Alger, d'Oran, de Bône, Philippeville, Tunis, Bizerte, Tanger, Casablanca.

Mais, savez-vous qu'à partir du 15 juin 1933, un train spécial partira de Paris les lundis, mercredis, vendredis et samedis à 19 h. 40 et viendra se ranger, le lendemain matin, à son arrivée à 8 h. 30, au port de la Joliette, sur le quai même, à côté du paquebot de la Compagnie Générale Transatlantique. Les voyageurs passeront ainsi directement du train au bateau. Ce dernier quittera Marseille à 10 heures du matin, pour arriver à Alger le lendemain, à la même heure.

Dans le sens de l'Algérie vers la France, le paquebot partira d'Alger les lundis, mardis, jeudis et samedis à 10 heures ; il arrivera le lendemain à 11 heures à Marseille, où il trouvera, à quai, le train spécial qui quittera le port de la Joliette à 11 h. 49 et permettra d'atteindre, dans l'après-midi ou dans la soirée, Lyon, Dijon, Paris, Vichy, Châtel-Guyon, Clermont-Ferrand, Grenoble, Aix-les-Bains, Annecy, Evian, Genève, etc...

Ainsi, c'est également par Marseille que s'effectuera la liaison la plus fréquente, la plus commode, la plus rapide, de l'Algérie avec la Métropole. Vous irez d'Alger à Paris en 37 heures, en ne passant qu'une seule nuit en voyage et sans être astreint à aucune obligation en cours de route, puisque, dès le départ, vous pourrez vous munir de billets directs, faire visiter vos bagages par la douane et les faire enregistrer pour votre destination définitive.

ENSEIGNEMENT TECHNIQUE SUPÉRIEUR

## ÉCOLE D'ELECTRICITÉ ET DE MÉCANIQUE INDUSTRIELLES

— ÉCOLE VIOLET (Fondée en 1902) —

RECONNUE PAR L'ÉTAT, DÉCRET PRÉSIDENTIEL DU 3 JANVIER 1922

70, Rue du Théâtre, et 115, Avenue Émile-Zola (Téléphone Ségur 29-80) PARIS (15<sup>e</sup>)

ÉTUDES THÉORIQUES ET PRATIQUES — COURS NORMAUX — COURS PRÉPARATOIRES

Vastes ateliers, Salle de machines thermiques, Laboratoires d'essais et de mesures électriques, Dessin industriel, Projets

EXTERNAT — DEMI-PENSION — INTERNAT

DIPLOME D'INGÉNIEUR ÉLECTRICIEN-MÉCANICIEN revêtu de la Signature Ministérielle.

SITUATION MILITAIRE DES ÉLÈVES

Préparation militaire du 3<sup>e</sup> degré, officiers de complément du génie, de l'aviation, de l'infanterie, etc.

PRINCIPALES CARRIÈRES OFFERTES AUX ÉLÈVES

Services électriques et d'exploitation des Compagnies de Chemins de fer et Tramways. — Centrales électriques. — Constructions de machines et matériel électriques. — Electrochimie. — Electrometallurgie. — Radiotélégraphie et téléphonie. — Construction automobile. — Construction aéronautique.



## Messageries Maritimes

### SERVICES CONTRACTUELS

Départs à dates fixes de Marseille pour :

LE PORTUGAL — L'ITALIE — LA GRÈCE  
 LA TURQUIE — L'ÉGYPTÉ — LA SYRIE  
 LA PALESTINE — L'ARABIE — LES INDES  
 LES ÉTATS MALAIS — L'INDO-CHINE  
 LA CHINE — LE JAPON  
 LA CÔTE ORIENTALE D'AFRIQUE  
 MADAGASCAR — LA RÉUNION — MAURICE  
 L'AUSTRALIE — LES ANTILLES  
 L'AMÉRIQUE CENTRALE  
 ÉTABLISSEMENTS FRANÇAIS DE L'OCÉANIE  
 NOUVELLES-HÉBRIDES  
 NOUVELLE-CALÉDONIE

### LIGNES COMMERCIALES

Services réguliers au départ  
 d'Anvers, Londres, Rotterdam, Dunkerque,  
 Le Havre, Rouen, St-Nazaire, La Pallice,  
 Bordeaux, Marseille pour la Méditerranée  
 l'Inde - l'Indo-Chine - l'Extrême Orient.

### VOYAGES CIRCULAIRES EN MÉDITERRANÉE

Par les paquebots de luxe : "Champollion"  
 et "Marianne-Pacha".

### VOYAGES AUTOUR DU MONDE

ITINÉRAIRE : Marseille, Port-Saïd, Suez,  
 Djibouti, Colombo, Melbourne, Sydney,  
 Nouméa, Papeete, Panama, Colon, Fort-  
 de-France, Pointe-à-Pitre, Marseille.

Consignation - Transit - Représentation

Reg. du Com. Seine : 31.016, 176.390

Pour tous renseignements s'adresser à :

#### PARIS

Siège Social :  
 12, Bd de la Madeleine

#### Passages :

12, Bd de la Madeleine

#### Services :

9 Rue de Séze

#### MARSEILLE

Agence générale :  
 3 pl. Sadi-Carnot

Les Messageries Maritimes sont en outre représentées dans tous les ports desservis par leurs navires ainsi que dans les principales villes de France et de l'Étranger par des Agents et des Correspondants.

## BANQUE DE SYRIE ET DU GRAND LIBAN

Société ANONYME au Capital de 25.500.000 Francs.

12, rue Roquépine, PARIS 8<sup>e</sup>

Tél. Anjou 06-44, 06-45, 06-46. — R. C. Seine 52.297.

### AGENCES :

RÉPUBLIQUE SYRIENNE — Damas, Alep, Alexandrette, Antioche, Deir-*ez-Zor*, Hama, Homs, Idlib.

RÉPUBLIQUE LIBANAISE. — Beyrouth, Saïda, Tripoli, Zahlé, Aley.

GOUVERNEMENT DE LATAQUIEH. — Lattaquieh, Tartous.

GOUVERNEMENT DU DJEBEL-DRUZE. — Soueïda.

### AGENCE EN FRANCE :

à MARSEILLE, 25, rue de la Darse.

Renseignements concernant l'industrie, l'agriculture et le commerce des États sous mandat.

CHAQUE JOUR

# SIROP & PAULIET

ACHÈTENT ET VENDENT  
 LES PLUS BEAUX  
 — BIJOUX —



(Spécialité pour Corbeilles  
 de Mariage et Brillants  
 solitaires belle qualité)

86, Avenue Malakoff  
 222, Rue Saint-Martin

## CHEMIN DE FER DE PARIS A ORLEANS

*Pour les amateurs d'affiches illustrées*

La Compagnie d'Orléans vient d'éditer quatre nouvelles affiches :

— Le Château de Chambord (Hallo) dominant de sa masse imposante une scène du temps de sa splendeur passée ;

— Le Port de Concarneau (Hallo), animé par la flottille multicolore de ses thonnières aux gaies couleurs ;

— Un joli coin de la paisible et moyenâgeuse cité de Collonges (Hallo), appelée, pour la couleur du grès de ses maisons, la « Ville Rouge » ;

— Et enfin, de P. Commarmond, la belle architecture gothique de la Maison du Grand Fauconnier dans la pittoresque ville de Cordes (Tarn).

Ces affiches sont en vente au prix unique de 5 fr. l'exemplaire.

On peut se procurer la liste des affiches mises en vente ainsi que les affiches elles-mêmes au service de la Publicité, 1, place Valhubert, à Paris.

L'envoi est fait par poste, sous rouleau, contre mandats ou chèques postaux (compte Paris 1204) adressés au dit service (ajouter 0 fr. 50 par affiche pour frais d'envoi).

On peut également se les procurer sur place, à Paris, aux Agences de la Compagnie d'Orléans, 16, boulevard des Capucines et 126, boulevard Raspail, à la gare de Paris-Quai d'Orsay (Bureau de renseignements) ou dans les Foires et Expositions de Paris ou de Province, où la Compagnie d'Orléans possède des stands.

## CHEMINS DE FER DE PARIS A LYON ET A LA MEDITERRANEE

*La Route d'Hiver des Alpes en autocar P. L. M.*

N'oubliez pas que pour votre agrément, les autocars P. L. M. sillonnent chaque jour la route des Alpes dans un cadre d'horizons grandioses sans cesse renouvelés.

Comme si vous disposiez personnellement d'une voiture puissante et luxueuse, vous vous arrêtez dans des sites privilégiés, à des étapes reposantes qui vous offrent facilités de ravitaillement, commodités de toutes sortes.

Vous n'avez pas à vous préoccuper du parcours. Vous en laissez le soin à des conducteurs familiarisés depuis longtemps avec le profil de la route. Ainsi vous arrivez reposé au terme de votre randonnée après avoir bien joui du paysage.

Deux services quotidiens relient toute l'année Nice et Grenoble : l'un passe par Monestier-de-Clermont, le col de la Croix-Haute, Digne, Entrevaux, l'autre par Laffrey, La Mure, Gap, Digne, Grasse, Juan-les-Pins, Antibes.

*Vous irez aux Sports d'Hiver  
dans les Alpes et le Jura*

Le travail sédentaire, la vie fiévreuse de la grande ville vous commandent de prendre, pour votre santé, quelques jours de congé en hiver. Vous ne sauriez mieux faire que de choisir une de ces stations des Alpes et du Jura où se pratiquent les sports de neige et de glace. Mais si vous ne pouvez y séjourner, passez-y du moins vos week-end. Votre billet de fin de semaine vous permettra de voyager à moitié prix ; il sera valable du vendredi à midi au mardi à midi, des trains confortables et rapides vous conduiront à destination en une nuit.

*De France en Algérie par Marseille  
Transbordement direct du train au paquebot  
au port de la Joliette*

Certes, c'est par Marseille que s'effectuent les beaux voyages vers l'Afrique du Nord. De nombreux trains rapides et confortables, avec voitures directes de toutes classes, mettent le grand port méditerranéen en relations avec les principaux centres de la France et de l'étranger ; des paquebots du type le plus vite et le plus luxueux le relie aux ports d'Alger, d'Oran, de Bône, Philippeville, Tunis, Bizerte, Tanger, Casablanca.

Mais, savez-vous qu'un train spécial part de Paris les lundi, mercredi, vendredi et samedi à 19 h. 40 et vient se ranger le lendemain matin, à son arrivée à 8 h. 30, au port de la Joliette, sur le quai même, à côté du paquebot de la Compagnie Générale Transatlantique ? Les voyageurs quittent Marseille à 10 heures du matin, pour arriver à Alger le lendemain à la même heure.

Dans le sens de l'Algérie vers la France, le paquebot part d'Alger les lundi, mardi, jeudi et samedi à 10 heures ; il arrive le lendemain à 11 heures à Marseille, où il trouve, à quai, le train spécial qui quitte le port de la Joliette à 11 h. 49 et permet d'atteindre, dans l'après-midi ou dans la soirée, Lyon, Dijon, Paris, Vichy, Châtel-Guyon, Clermont-Ferrand, Grenoble, Aix-les-Bains, Annecy, Evian, Genève, etc...

Ainsi, c'est également par Marseille que s'effectue la liaison la plus fréquente, la plus commode, la plus rapide, de l'Algérie avec la métropole. Vous allez d'Alger à Paris en 37 heures, en ne passant qu'une seule nuit en voyage et sans être astreint à aucune obligation en cours de route, puisque, dès le départ, vous pouvez vous munir de billets directs, faire visiter vos bagages par la douane et les faire enregistrer pour votre destination définitive.

## ENSEIGNEMENT TECHNIQUE SUPÉRIEUR ÉCOLE D'ÉLECTRICITÉ ET DE MÉCANIQUE INDUSTRIELLES ÉCOLE VIOLET (Fondée en 1902)

RECONNUE PAR L'ÉTAT, DÉCRET PRÉSIDENTIEL DU 3 JANVIER 1922

70, Rue du Théâtre, et 115, Avenue Émile-Zola (Téléphone Ségur 29-80) PARIS (15<sup>e</sup>)

ÉTUDES THÉORIQUES ET PRATIQUES — COURS NORMAUX — COURS PRÉPARATOIRES

Vastes ateliers, Salle de machines thermiques, Laboratoires d'essais et de mesures électriques, Dessin industriel, Projets

EXTERNAT — DEMI-PENSION — INTERNAT  
DIPLOME D'INGÉNIEUR ÉLECTRICIEN-MÉCANICIEN revêtu de la Signature Ministérielle.

SITUATION MILITAIRE DES ÉLÈVES

Préparation militaire du 3<sup>e</sup> degré, officiers de complément du génie, de l'aviation, de l'infanterie, etc.

PRINCIPALES CARRIÈRES OFFERTES AUX ÉLÈVES

Services électriques et d'exploitation des Compagnies de Chemins de fer et Tramways. — Centrales électriques.  
Constructions de machines et matériel électriques. — Electrochimie. — Electrometallurgie. — Radiotélégraphie  
et téléphonie. — Construction automobile. — Construction aéronautique.



## Messageries Maritimes

### SERVICES CONTRACTUELS

Départs à dates fixes de Marseille pour :

LE PORTUGAL — L'ITALIE — LA GRÈCE  
 LA TURQUIE — L'ÉGYPTÉ — LA SYRIE  
 LA PALESTINE — L'ARABIE — LES INDES  
 LES ÉTATS MALAIS — L'INDO-CHINE  
 LA CHINE — LE JAPON  
 LA CÔTE ORIENTALE D'AFRIQUE  
 MADAGASCAR — LA RÉUNION — MAURICE  
 L'Australie — LES ANTILLES  
 L'AMÉRIQUE CENTRALE  
 ÉTABLISSEMENTS FRANÇAIS DE L'Océanie  
 NOUVELLES-HÉBRIDES  
 NOUVELLE-CALÉDONIE

### LIGNES COMMERCIALES

Services réguliers au départ

d'Anvers, Londres, Rotterdam, Dunkerque,  
 Le Havre, Rouen, St-Nazaire, La Pallice,  
 Bordeaux, Marseille pour la Méditerranée  
 l'Inde - l'Indo-Chine - l'Extrême-Orient.

### VOYAGES CIRCULAIRES EN MÉDITERRANÉE

Par les paquebots de luxe : "Champollion"  
 et "Marianne-Pacha".

### VOYAGES AUTOUR DU MONDE

ITINÉRAIRE : Marseille, Port-Saïd, Suez,  
 Djibouti, Colombo, Melbourne, Sydney,  
 Nouméa, Papeete, Panama, Colon, Fort-  
 de-France, Pointe-à-Pitre, Marseille.

Consignation - Transit - Représentation

Pour tous renseignements  
 s'adresser à :

#### PARIS

Séjour Social :

12, Bd de la Madeleine

Passages :

12, Bd de la Madeleine

Services :

9 Rue de Séze

#### MARSEILLE

Agence générale :

8 pl. Sadi-Carnot

Les Messageries Mari-  
 times sont en outre  
 représentées dans tous  
 les ports desservis  
 par leurs navires  
 ainsi que dans les  
 principales villes de  
 France et de l'Étran-  
 ger par des Agents et  
 des Correspondants.

Reg. du Com. Seine : 31.016, 176.390

## BANQUE DE SYRIE ET DU GRAND LIBAN

Société ANONYME au Capital de 25.500.000 Francs.

12, rue Roquépine, PARIS 8<sup>e</sup>

Tél. Anjou 06-44, 06-45, 06-46. — R. C. Seine 52.297.

### AGENCES :

RÉPUBLIQUE SYRIENNE. — Damas, Alep, Alexan-  
 drette, Antioche, Deir-ez-Zor, Hama,  
 Homs, Idlib.

RÉPUBLIQUE LIBANAISE. — Beyrouth, Saïda, Tri-  
 poli, Zablé, Aley.

GOUVERNEMENT DE LATTAQUIEH. — Lattaquieh,  
 Tartous.

GOUVERNEMENT DU DJEBEL-DRUZE. — Soueïda.

### AGENCE EN FRANCE :

à MARSEILLE, 25, rue de la Darse.

Renseignements concernant l'industrie, l'agriculture  
 et le commerce des États sous mandat.

CHAQUE JOUR

# SIROP & PAULIET

ACHÈTENT ET VENDENT  
 LES PLUS BEAUX  
 — BIJOUX —



(Spécialité pour Corbeilles  
 de Mariage et Brillants  
 solitaires belle qualité)

86, Avenue Malakoff

222, Rue Saint-Martin



Les merveilles d'art  
de l'Extrême-Orient

se trouvent chez

**Germaine EYMERY**

**39, rue de Constantinople, PARIS**

Téléphone : Laborde 06-15



*Visitez son exposition permanente*

*~~~~~ Prix exceptionnels ~~~~~*



**PLAQUES ET PAPIERS  
PHOTOGRAPHIQUES  
GUILLEMINOT**

### **UNE MERVEILLEUSE DÉCOUVERTE SCIENTIFIQUE**

La PEDICALMINE cicatrise les plaies ou les engelures; assèche les exco-riations, l'eczéma quintant et les épidermites dues aux champignons et levures (mycoses); insensibilise, puis fait disparaître les cors, verrues plantaires, œils de perdrix; régularise la transpiration; supprime les mauvaises odeurs; assouplit et tonifie l'épiderme; calme presque instantanément la douleur des crises de rhumatisme, les neuralgies ou la goutte. C'est le remède souverain des pieds sensibles, de la mauvaise circulation, des victimes de la station debout prolongée, auxquelles la PEDICALMINE préparée selon la formule de Dr. Desmier procure un apaisement immédiat et prodigieux, précurseur de la guérison définitive. Envoi franco contre mandat de 10 frs. adressé à M. R. Colas, Pharmacien, Laboratoire de la PEDICALMINE, Dép' AF 133, rue Lecourbe, Paris (XV<sup>e</sup>).



## Messageries Maritimes

### SERVICES CONTRACTUELS

Départs à dates fixes de Marseille pour :

- LE PORTUGAL — L'ITALIE — LA GRÈCE
- LA TURQUIE — L'ÉGYPTÉ — LA SYRIE
- LA PALESTINE — L'ARABIE — LES INDES
- LES ÉTATS MALAIS — L'INDO-CHINE
- LA CHINE — LE JAPON
- LA CÔTE ORIENTALE D'AFRIQUE
- MADAGASCAR — LA RÉUNION — MAURICE
- L'AUSTRALIE — LES ANTILLES
- L'AMÉRIQUE CENTRALE
- ÉTABLISSEMENTS FRANÇAIS DE L'Océanie
- NOUVELLES-HÉBRIDES
- NOUVELLE-CALÉDONIE

### LIGNES COMMERCIALES

Services réguliers au départ

d'Anvers, Londres, Rotterdam, Dunkerque, Le Havre, Rouen, St-Nazaire, La Pallice, Bordeaux, Marseille pour la Méditerranée l'Inde - l'Indo-Chine - l'Extrême Orient.

### VOYAGES CIRCULAIRES EN MÉDITERRANÉE

Par les paquebots de luxe : "Champollion" et "Marianne-Pacha".

### VOYAGES AUTOUR DU MONDE

ITINÉRAIRE : Marseille, Port-Saïd, Suez, Djibouti, Colombo, Melbourne, Sydney, Nouméa, Papeete, Panama, Colon, Fort-de-France, Pointe-à-Pitre, Marseille.

Consignation - Transit - Représentation.

Pour tous renseignements s'adresser à :

#### PARIS

Siège Social :  
12, Bd de la Madeleine

Passages :

12, Bd de la Madeleine

Services :

9 Rue de Séze

#### MARSEILLE

Agence générale :  
3 pl. Sadi-Carnot

Les Messageries Maritimes sont en outre représentées dans tous les ports desservis par leurs navires ainsi que dans les principales villes de France et de l'Étranger par des Agents et des Correspondants.

Reg. du Com. Seine : 31.016. 476.390

# BANQUE DE SYRIE ET DU GRAND LIBAN

SOCIÉTÉ ANONYME au Capital de 25.500.000 Francs.

12, rue Roquépine, PARIS 8<sup>e</sup>

Tél. Anjou 06-44, 06-45, 06-46. — R. C. Seine 52.297.

### AGENCES :

RÉPUBLIQUE SYRIENNE. — Damas, Alep, Alexandrette, Antioche, Deir-*ez-Zor*, Hama, Homs, Idlib.

RÉPUBLIQUE LIBANAISE. — Beyrouth, Saïda, Tripoli, Zablé, Aley.

GOVERNEMENT DE LATTACQUIEH. — Lattaquieh, Tartous.

GOVERNEMENT DU DJEBEL-DRUZE. — Soueïda.

### AGENCE EN FRANCE :

à MARSEILLE, 25, rue de la Darse.

Renseignements concernant l'industrie, l'agriculture et le commerce des États sous mandat.

CHAQUE JOUR

# SIROP & PAULIET

ACHÈTENT ET VENDENT  
LES PLUS BEAUX  
— BIJOUX —



(Spécialité pour Corbeilles  
de Mariage et Brillants  
solitaires belle qualité)

86, Avenue Malakoff  
222, Rue Saint-Martin



Paris. — Soc. Gén. d'Imp. et d'Ed., 17, rue Casotte.

Les merveilles d'art  
de l'Extrême-Orient

se trouvent chez

**Germaine EYMERY**

**39, rue de Constantinople, PARIS**

Téléphone : Laborde 06-15



**Visitez son exposition permanente**  
*~~~~~ Prix exceptionnels ~~~~~*



**PLAQUES ET PAPIERS  
PHOTOGRAPHIQUES  
GUILLEMINOT**

### **UNE MERVEILLEUSE DÉCOUVERTE SCIENTIFIQUE**

La PEDICALMINE cicatrise les plaies ou les engelures; assèche les excoriations, l'eczéma quintant et les épidermites dues aux champignons et levures (mycoses); insensibilise, puis fait disparaître les cors, verrues plantaires, œils de perdrix; régularise la transpiration; supprime les mauvaises odeurs; assouplit et tonifie l'épiderme; calme presque instantanément la douleur, les crises de rhumatisme, les neuralgies ou la goutte. C'est le remède souverain des pieds sensibles, de la mauvaise circulation, des victimes de la station debout prolongée, auxquelles la PEDICALMINE préparée selon la formule du Dr. Desmier procure un apaisement immédiat et prodigieux, précurseur de la guérison définitive. Envoi franco contre mandat de 10 frs. adressé à M. R. Colas, Pharmacien, Laboratoire de la PEDICALMINE, Dép' AF 133, rue Lecourbe, Paris (XV<sup>e</sup>).



## Messageries Maritimes

### SERVICES CONTRACTUELS

Départs à dates fixes de Marseille pour :

LE PORTUGAL — L'ITALIE — LA GRÈCE  
 LA TURQUIE — L'ÉGYPTÉ — LA SYRIE  
 LA PALESTINE — L'ARABIE — LES INDES  
 LES ÉTATS MALAIS — L'INDO-CHINE  
 LA CHINE — LE JAPON  
 LA CÔTE ORIENTALE D'AFRIQUE  
 MADAGASCAR — LA RÉUNION — MAURICE  
 L'Australie — LES ANTILLES  
 L'AMÉRIQUE CENTRALE  
 ÉTABLISSEMENTS FRANÇAIS DE L'Océanie  
 NOUVELLES-HÉBRIDES  
 NOUVELLE-CALÉDONIE

### LIGNES COMMERCIALES

Services réguliers au départ

d'Anvers, Londres, Rotterdam, Dunkerque,  
 Le Havre, Rouen, St-Nazaire, La Pallice,  
 Bordeaux, Marseille pour la Méditerranée  
 l'Inde - l'Indo-Chine - l'Extrême Orient.

### VOYAGES CIRCULAIRES EN MÉDITERRANÉE

Par les paquebots de luxe : "Champollion"  
 et "Marianne-Pacha".

### VOYAGES AUTOUR DU MONDE

ITINÉRAIRE : Marseille, Port-Saïd, Suez,  
 Djibouti, Colombo, Melbourne, Sydney,  
 Nouméa, Papeete, Panama, Colon, Fort-  
 de-France, Pointe-à-Pitre, Marseille.

Consignation - Transit - Représentation.

Pour tous renseignements s'adresser à :

#### PARIS

Siège Social :  
 12, Bd de la Madeleine

#### Passages :

12, Bd de la Madeleine

#### Services :

9 Rue de Séze

#### MARSEILLE

Agence générale :  
 3 pl. Sadi-Carnot

Les Messageries Maritimes sont en outre représentées dans tous les ports desservis par leurs navires ainsi que dans les principales villes de France et de l'Étranger par des Agents et des Correspondants.

Reg. du Com. Seine : 31.016, 176.390

## BANQUE DE SYRIE ET DU GRAND LIBAN

SOCIÉTÉ ANONYME au Capital de 25.500.000 Francs.

12, rue Roquépine, PARIS 8<sup>e</sup>

Tél. Anjou 06-44, 06-45, 06-46. — R. C. Seine 52.297.

### AGENCES :

RÉPUBLIQUE SYRIENNE. — Damas, Alep, Alexandrette, Antioche, Deir-*ez-Zor*, Hama, Homs, Idlib.

RÉPUBLIQUE LIBANAISE. — Beyrouth, Saïda, Tripoli, Zablé, Aley.

GOVERNEMENT DE LATAQUIEH. — Lattaquieh, Tartous.

GOVERNEMENT DU DJEBEL-DRUZE. — Soueïda.

### AGENCE EN FRANCE :

à MARSEILLE, 25, rue de la Darse.

Renseignements concernant l'industrie, l'agriculture et le commerce des Etats sous mandat.

CHAQUE JOUR

# SIROP & PAULIET

ACHÈTENT ET VENDENT  
 LES PLUS BEAUX  
 — BIJOUX —



(Spécialité pour Corbeilles  
 de Mariage et Brillants  
 solitaires belle qualité)

86, Avenue Malakoff

222, Rue Saint-Martin



Les merveilles d'art  
de l'Extrême-Orient

se trouvent chez

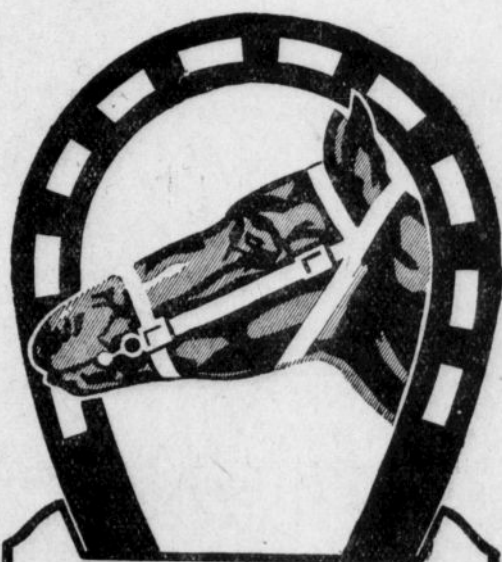
**Germaine EYMER**

**39, rue de Constantinople, PARIS**

Téléphone : Laborde 06-15



*Visitez son exposition permanente*  
*~~~~~ Prix exceptionnels ~~~~~*



**PLAQUES ET PAPIERS  
PHOTOGRAPHIQUES  
GUILLEMINOT**

### **UNE MERVEILLEUSE DÉCOUVERTE SCIENTIFIQUE**

La PEDICALMINE cicatrise les plaies ou les engelures; assèche les excoriations, l'eczéma quintant et les épidermites dues aux champignons et levures (mycoses); insensibilise, puis fait disparaître les cors, verrues plantaires, œils de perdrix; régularise la transpiration; supprime les mauvaises odeurs; assouplit et tonifie l'épiderme; calme presque instantanément la douleur, les crises de rhumatisme, les neuralgies ou la goutte. C'est le remède souverain des pieds sensibles, de la mauvaise circulation, des victimes de la station debout prolongée, auxquelles la PEDICALMINE préparée selon la formule du Dr. Desmier procure un apaisement immédiat et prodigieux, précurseur de la guérison définitive. Envoi franco contre mandat de 10 frs. adressé à M. R. Colas, Pharmacien, Laboratoire de la PEDICALMINE, Dép' AF 133, rue Lecourbe, Paris (XV<sup>e</sup>).

CHAQUE JOUR

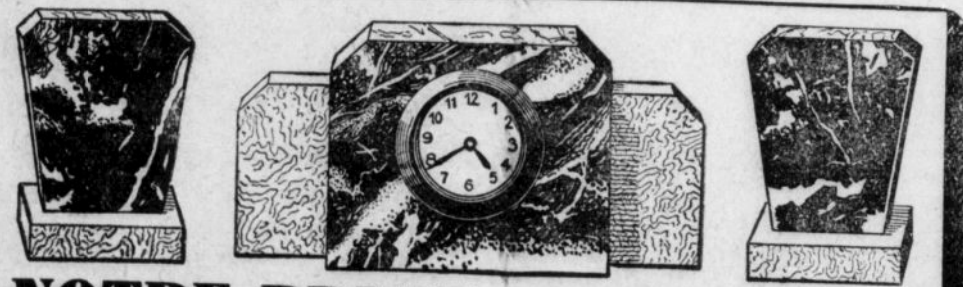
# SIROP & PAULIET

ACHÈTENT ET VENDENT  
LES PLUS BEAUX  
— BIJOUX —



(Spécialité pour Corbeilles  
de Mariage et Brillants  
solitaires belle qualité)

86, Avenue Malakoff  
222, Rue Saint-Martin



**NOTRE PRIME** TRES BELLE GARNITURE DE  
CHEMINEE taillée dans un marbre

1<sup>er</sup> choix 2 couleurs, mouvement de précision garanti 5 ans.

Pendant 15 jours seulement, ces 3 pièces seront cédées à nos  
lecteurs au prix exceptionnel de.....

**45** Fr.

PORT ET EMBALLAGE COMPRIS

Toute garniture ne convenant pas sera échangée ou remboursée sans formalité et sur simple demande. Etant donné son prix exceptionnel, il ne sera accordé qu'une seule prime par lecteur, avec interdiction de l'utiliser pour en faire du commerce.

Pour bénéficier de cette offre, découpez le présent bon  
et adressez-le, avec un mandat de 45 francs, à :  
**PRIMA, 25, rue de Douai, PARIS** (près place Clichy).

N° 504

*Billets d'aller et retour ordinaires  
Faculté d'arrêt*

Les porteurs de billets d'aller et retour ordinaires ont maintenant la faculté de s'arrêter deux fois pour un parcours total de 400 kilomètres au moins, 4 fois pour 800 km. et 6 fois pour 1.200 km.

Ces arrêts peuvent avoir lieu soit tous à l'aller soit tous au retour, soit les uns à l'aller et les autres au retour.

L'obligation jusqu'ici imposée au voyageur de prendre avant son départ, soit à l'aller, soit au retour, ses bulletins d'arrêt pour toutes les gares où il désirait s'arrêter est maintenant supprimée. Le voyageur peut désormais à son choix soit prendre tous ses bulletins d'arrêt au moment de son départ, soit prendre à la gare de départ de chaque trajet d'aller ou de retour les bulletins d'arrêt afférents à ce trajet, soit enfin prendre seulement un bulletin d'arrêt pour la première gare d'arrêt et désigner ensuite à chaque gare d'arrêt le point d'arrêt suivant. Le bulletin d'arrêt délivré pour chaque arrêt donne lieu à la perception d'une taxe de 4, 3 ou 2 francs selon que le voyage s'effectue en 1<sup>re</sup>, 2<sup>e</sup> ou 3<sup>e</sup> classe.

Il est rappelé que la durée de validité des billets d'aller et retour n'est pas augmentée du fait de ces arrêts.

Pour tous renseignements complémentaires s'adresser aux gares et Bureaux des Grands Réseaux ainsi qu'aux Agences de Voyages.

## CHEMINS DE FER DE L'ETAT

Les rapides de Quimper vont partir de la gare Montparnasse

La Compagnie d'Orléans et l'Administration des Chemins de fer de l'Etat, toujours soucieuses d'offrir aux voyageurs des relations plus rapides et plus commodes, viennent, en commun accord, de réaliser un vaste projet de réorganisation de l'exploitation de leurs lignes en Bretagne.

Actuellement soumis à l'approbation de M. le Ministre des Travaux publics, ce projet doit entrer en vigueur le 15 mai prochain.

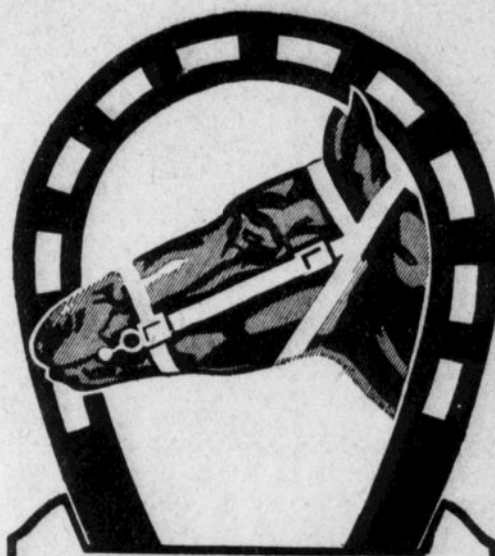
Il permettra aux deux réseaux de l'Orléans et de l'Etat, tout en facilitant pour l'ensemble de leurs services les compressions de dépenses indispensables à l'heure actuelle, d'assurer dans des meilleures conditions que par le passé les relations de Paris vers les régions du Nord de la Loire.

Les trains Paris-Quimper auront leur terminus non plus à la gare du Quai d'Orsay, mais à la gare Montparnasse. Empruntant ainsi un itinéraire sensiblement plus court, ils pourront gagner sur la durée du trajet une demi-heure à deux heures suivant les cas. Trois rapides quitteront chaque jour la gare Montparnasse vers 9 h. 25, 15 h. 30 et 20 h. 20, et arriveront à Quimper vers 19 h. 10, minuit 20 et 7 h. 05. En sens inverse trois rapides, dont un

saisonnier, quitteront Quimper vers 6 h. 55, 15 h. 20 et 20 h. 45, et arriveront à Paris-Gare Montparnasse vers 17 h., 23 h. 55 et 7 h. 15.

D'autre part, pour satisfaire au désir exprimé à maintes reprises par les corps constitués de la région, les deux réseaux de l'Orléans et de l'Etat se sont mis d'accord pour améliorer les relations de Quimper avec Rennes, tout en maintenant de bonnes correspondances à Tours et à Nantes pour les autres régions de la Bretagne.

Enfin, les relations entre Paris, Nantes, Saint-Nazaire, La Baule et Le Croisic seront également améliorées; en particulier le train rapide de 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> classes partant de Paris-Quai d'Orsay, l'été seulement, vers 9 h. 45, sera mis en marche toute l'année et ouvert aux voyageurs des trois classes. Les rapides de fin de journée Paris-Nantes et vice-versa gagneront environ 15 minutes sur la durée du parcours.



**PLAQUES ET PAPIERS  
PHOTOGRAPHIQUES  
GUILLEMINOT**

## ENSEIGNEMENT TECHNIQUE SUPÉRIEUR

# ÉCOLE D'ÉLECTRICITÉ ET DE MÉCANIQUE INDUSTRIELLES

— ÉCOLE VIOLET (Fondée en 1902) —

RECONNUE PAR L'ÉTAT, DÉCRET PRÉSIDENTIEL DU 3 JANVIER 1922

70, Rue du Théâtre, et 115, Avenue Émile-Zola (Téléphone Ségur 29-80) PARIS (15<sup>e</sup>)

ÉTUDES THÉORIQUES ET PRATIQUES — COURS NORMAUX — COURS PRÉPARATOIRES

*Vastes ateliers, Salle de machines thermiques, Laboratoires d'essais et de mesures électriques, Dessin industriel, Projets*

EXTERNAT — DEMI-PENSION — INTERNAT

DIPLOME D'INGÉNIEUR ÉLECTRICIEN-MÉCANICIEN revêtu de la Signature Ministérielle.

SITUATION MILITAIRE DES ÉLÈVES

Préparation militaire du 3<sup>e</sup> degré, officiers de complément du génie, de l'aviation, de l'infanterie, etc

PRINCIPALES CARRIÈRES OFFERTES AUX ÉLÈVES

Services électriques et d'exploitation des Compagnies de Chemins de fer et Tramways. — Centrales électriques. — Constructions de machines et matériel électriques. — Electrochimie. — Electrometallurgie. — Radiotélégraphie et téléphonie. — Construction automobile. — Construction aéronautique.

CHAQUE JOUR

# SIROP & PAULIET

ACHÈTENT ET VENDENT  
LES PLUS BEAUX  
— BIJOUX —



(Spécialité pour Corbeilles  
de Mariage et Brillants  
solitaires belle qualité)

86, Avenue Malakoff

222, Rue Saint-Martin

Les merveilles d'art  
de l'Extrême-Orient

se trouvent chez

## Germaine EYMERY

39, rue de Constantinople, PARIS

Téléphone : Laborde 06-15



Visitez son exposition permanente  
~~~~~ Prix exceptionnels ~~~~~



Les merveilles d'art  
de l'Extrême-Orient

se trouvent chez

**Germaine EYMERY**

**39, rue de Constantinople, PARIS**

Téléphone : Laborde 06-15



**Visitez son exposition permanente**  
**Prix exceptionnels**

**CHEMIN DE FER PARIS-LYON-MEDITERRANEE**

*Pour voir la Côte d'Azur sous ses différents aspects.*

Peut-être connaissez-vous certaines stations familiales ou certaines plages élégantes de la Côte d'Azur? Peut-être même avez-vous, de la portière d'un compartiment, admiré au passage la plupart d'entre elles?

Mais vous ne serez à même d'apprécier toute la beauté de la Riviera française — où règne un éternel printemps — que si vous parcourez, en autocar, la magnifique Route du Littoral, en passant par toutes les plages entre Marseille et Nice.

Il ne vous en coûtera que 85 fr. si vous ne désirez parcourir que l'aller, dans l'un ou l'autre sens, et 150 fr. pour l'aller et retour. Et vous aurez la garantie de faire le trajet dans une voiture du dernier confort, conduite par un chauffeur expérimenté, suivant un itinéraire et un horaire strictement fixés.

Demandez, dès maintenant, un billet ou un coupon d'autocar dans l'une des grandes gares du P.L.M., ou aux Bureaux de ville : 17, rue Grignan, 7, boulevard Garibaldi, à Marseille; 13, place Masséna, à Nice.

*Les colis express vont aussi vite que les lettres*

Pour le transport de vos envois urgents, utilisez les colis express. Reçus dans toutes les gares, aux guichets des bagages, et dans les principaux bureaux de ville, les colis express sont acheminés par les trains les plus rapides.

Dans les villes où fonctionne un service de factage, les colis express sont, sur simple demande, enlevés à domicile et acheminés sur leur destination, sans que vous ayez à vous déranger. De même, si vous le désirez, ils peuvent être livrés, par exprès, au domicile du destinataire, dans les deux heures après l'arrivée du train.

Pour des indications plus détaillées, veuillez vous renseigner auprès des gares.

**ENSEIGNEMENT TECHNIQUE SUPÉRIEUR**

**ÉCOLE D'ÉLECTRICITÉ ET DE MÉCANIQUE INDUSTRIELLES**

**ÉCOLE VIOLET** (Fondée en 1902)

RECONNUE PAR L'ÉTAT, DÉCRET PRÉSIDENTIEL DU 3 JANVIER 1922

70, Rue du Théâtre, et 115, Avenue Émile-Zola (Téléphone Ségur 29-80) PARIS (15<sup>e</sup>)

**ÉTUDES THÉORIQUES ET PRATIQUES — COURS NORMAUX — COURS PRÉPARATOIRES**

*Vastes ateliers, Salle de machines thermiques, Laboratoires d'essais et de mesures électriques, Dessin industriel, Projets*

**EXTERNAT — DEMI-PENSION — INTERNAT**

(DIPLOME D'INGÉNIEUR ÉLECTRICIEN-MÉCANICIEN revêtu de la Signature Ministérielle.)

**SITUATION MILITAIRE DES ÉLÈVES**

Préparation militaire du 3<sup>e</sup> degré, officiers de complément du génie, de l'aviation, de l'infanterie, etc.

**PRINCIPALES CARRIÈRES OFFERTES AUX ÉLÈVES**

Services électriques et d'exploitation des Compagnies de Chemins de fer et Tramways. — Centrales électriques. —  
Constructions de machines et matériel électriques. — Electrochimie. — Electrometallurgie. — Radiotélégraphie  
et téléphonie. — Construction automobile. — Construction aéronautique.

RETRO NEWS

CHAQUE JOUR

# SIROP & PAULIET

ACHÈTENT ET VENDENT  
LES PLUS BEAUX  
— BIJOUX —



(Spécialité pour Corbeilles  
de Mariage et Brillants  
solitaires belle qualité)

86, Avenue Malakoff  
222, Rue Saint-Martin



## CONCOURS

N° 504

100.000 francs de PRIX

pour ceux qui reconstitueront ce DOCUMENT



Les merveilles d'art  
de l'Extrême-Orient

se trouvent chez

**Germaine EYMERY**



**39, rue de Constantinople, PARIS**

Téléphone : Laborde 06-15

**Visitez son exposition permanente**  
**Prix exceptionnels**

CHEMINS DE FER DE PARIS A ORLEANS

*Les voyages aux Baléares*

... Iles du Soleil, Iles au climat délicieux, les Baléares sont à la mode. La beauté de leurs paysages, des sites originaux comme Palma, Miramar et Formentor, l'intérêt de leurs monuments anciens et le bon marché du séjour y favorisent les villégiatures.

De Paris à Majorque la voie la plus rapide est celle de Paris-Quai d'Orsay-Toulouse-Barcelone; Barcelone mérite d'ailleurs de retenir le voyageur et les excursions autour de cette immense et belle ville sont d'un puissant intérêt, notamment dans le massif de Montserrat. D'excellents bateaux assurent tous les jours, sauf le dimanche, la traversée la plus courte de Barcelone à Palma.

A l'intérieur de Majorque, des circuits réguliers d'autocars et des services de trains permettent au touriste de combiner facilement lui-même des excursions.

Demandez des renseignements à l'Agence des Chemins de fer d'Orléans et du Midi, 16, boulevard des Capucines, à Paris, où vous pourrez vous procurer un billet de che-

min de fer pour Barcelone et le billet de passage Barcelone-Palma.

CHEMIN DE FER PARIS-LYON-MEDITERRANEE

*Une innovation!*

*Le Wagon-Lit à la portée de toutes les bourses*

Pour la première fois en France, des wagons-lits de 3<sup>e</sup> classe circuleront sur le P. L. M. entre Paris et la Côte d'Azur, à partir du 1<sup>er</sup> avril.

Tout comme les voyageurs de 1<sup>re</sup> et de 2<sup>e</sup> classe, les voyageurs de 3<sup>e</sup> classe auront ainsi la possibilité de se déplacer en wagons-lits.

Le supplément, pour occuper une place de wagon-lit de 3<sup>e</sup> classe, est des plus réduits. Vous ne paierez, de Paris à Marseille, que 75 fr. en plus du billet de 3<sup>e</sup> classe. Vous arriverez frais et dispos, en possession de tous vos moyens pour vous occuper de vos affaires; vous aurez gagné un jour et économisé une nuit d'hôtel.

Pour des indications plus détaillées, veuillez vous adresser aux gares ou aux agences Wagons-Lits-Cook.

ENSEIGNEMENT TECHNIQUE SUPÉRIEUR

**ÉCOLE D'ELECTRICITÉ ET DE MÉCANIQUE INDUSTRIELLES**

**ÉCOLE VIOLET** (Fondée en 1902)

RECONNUE PAR L'ÉTAT, DÉCRET PRÉSIDENTIEL DU 3 JANVIER 1922

70, Rue du Théâtre, et 115, Avenue Émile-Zola (Téléphone Ségur 29-80) PARIS (15<sup>e</sup>)

ÉTUDES THÉORIQUES ET PRATIQUES — COURS NORMAUX — COURS PRÉPARATOIRES

Vastes ateliers, Salle de machines thermiques, Laboratoires d'essais et de mesures électriques, Dessin industriel, Projets

— EXTERNAT — DEMI-PENSION — INTERNAT

DIPLOME D'INGÉNIEUR ÉLECTRICIEN-MÉCANICIEN revêtu de la Signature Ministérielle.

SITUATION MILITAIRE DES ÉLÈVES

Préparation militaire du 3<sup>e</sup> degré, officiers de complément du génie, de l'aviation, de l'infanterie, etc.

PRINCIPALES CARRIÈRES OFFERTES AUX ÉLÈVES

Services électriques et d'exploitation des Compagnies de fer et Tramways. — Centrales électriques. — Constructions de machines et matériel électriques. — Electrochimie. — Electrometallurgie. — Radiotélégraphie et téléphonie. — Construction automobile. — Construction aéronautique.





## Messageries Maritimes

### SERVICES CONTRACTUELS

Départs à dates fixes de Marseille pour :

**LE PORTUGAL — L'ITALIE — LA GRÈCE**  
**LA TURQUIE — L'ÉGYPTE — LA SYRIE**  
**L'ARABIE — LES INDES**  
**L'INDO-CHINE — LA CHINE — LE JAPON**  
**LA CÔTE ORIENTALE D'AFRIQUE**  
**MADAGASCAR — L'AFRIQUE DU SUD**  
**LA RÉUNION — MAURICE — L'Australie**  
**ÉTABLISSEMENTS FRANÇAIS DE L'Océanie**  
**NOUVELLE-ZÉLANDE — NOUVELLE-GALÉDONIE**

### LIGNES COMMERCIALES

Services réguliers au départ  
 d'Anvers, Londres, Dunkerque, Le Havre,  
 La Pallice, Bordeaux, Marseille pour la  
 Méditerranée — l'Inde — l'Indo-Chine  
 l'Extrême-Orient.

### VOYAGES CIRCULAIRES EN MÉDITERRANÉE

Par les paquebots de luxe : "Champollion",  
 "Marianne-Pacha", "Lotus", "Lamartine",  
 "Pierre-Loti", "Théophile Gautier".

### VOYAGES AUTOUR DU MONDE

ITINÉRAIRE : Marseille, Port-Saïd, Suez,  
 Djibouti, Colombo, Fremantle, Melbourne,  
 Sydney, Nouméa, Suva, Papeete, Panama,  
 Colon, Fort-de-France, Pointe-à-Pitre,  
 Marseille.

Consignation - Transit - Représentation.

Reg. du Com. Seine : 31.016, 176.390

Pour tous renseignements s'adresser à :

#### PARIS

Siège Social :  
 12, Bd de la Madeleine

#### Passages :

12, Bd de la Madeleine

#### Services :

9 Rue de Séze

#### MARSEILLE

Agence générale :  
 3 pl. Sadi-Carnot

Les Messageries Maritimes sont en outre représentées dans tous les ports desservis par leurs navires ainsi que dans les principales villes de France et de l'Étranger par des Agents et des Correspondants.

## CHEMIN DE FER DE PARIS A LYON ET A LA MEDITERRANEE

### Les Fêtes de la Côte d'Azur

Voici le moment des fêtes de la Côte d'Azur. Si cette admirable région est agréable en toute saison, elle l'est encore davantage à cette époque de l'année, car à l'attrait de son soleil et de ses fleurs s'ajoutent les agréments qu'elle offre à ses visiteurs ; défilés carnavalesques, batailles de fleurs, redoutes, vegliones, bals parés et masqués, tournois fleuris, régates, concours hippiques, manifestations mondaines, artistiques et sportives y créent, plus encore qu'à l'ordinaire, une atmosphère de beauté et de joie.

C'est l'époque préférée pour la visiter. Vous pouvez la faire agréablement et commodément. N'hésitez pas !

## CONCOURS

100.000 francs de PRIX

pour ceux qui reconstitueront ce DOCUMENT



prenez place dans un de ces « Trains du soleil » qui conduisent vers ce pays de rêve.

### CHEMINS DE FER DE PARIS A ORLEANS

Un Bureau de Tourisme à la gare de Paris-Quai d'Orsay

La Compagnie d'Orléans vient d'autoriser l'Union Nationale des Agences de Voyages à installer un Bureau de Tourisme à la gare de Paris-Quai d'Orsay.

Ce bureau, qui complète utilement les services officiels de la gare, offre au Public tous les renseignements qui lui sont nécessaires pour établir l'itinéraire et le prix de revient de ses voyages empruntant le Réseau d'Orléans soit uniquement, soit partiellement, y compris les frais de séjour ou de villégiature dans les hôtels, les excursions, etc... Il met à la disposition des voyageurs des carnets de voyages individuels à forfait, toutes dépenses comprises ; il se charge d'organiser aux conditions les plus avantageuses, des voyages collectifs, accompagnés ou non, etc...

Installé dans le hall de départ des grandes lignes, à côté des salles d'attente, le Bureau de Tourisme est ouvert de 10 h. à 12 h. et de 14 h. à 19 h. 30 (sauf dimanches et fêtes).

### ENSEIGNEMENT TECHNIQUE SUPÉRIEUR

## ÉCOLE D'ÉLECTRICITÉ ET DE MÉCANIQUE INDUSTRIELLES

### ÉCOLE VIOLET (Fondée en 1902)

RECONNUE PAR L'ÉTAT, DÉCRET PRÉSIDENTIEL DU 3 JANVIER 1922

70, Rue du Théâtre, et 115, Avenue Émile-Zola (Téléphone Ségur 29-80) PARIS (15<sup>e</sup>)

ÉTUDES THÉORIQUES ET PRATIQUES — COURS NORMAUX — COURS PRÉPARATOIRES

Vastes ateliers, Salle de machines thermiques, Laboratoires d'essais et de mesures électriques, Dessin industriel, Projets

EXTERNAT — DEMI-PENSION — INTERNAT

DIPLOME D'INGÉNIEUR ÉLECTRICIEN-MÉCANICIEN revêtu de la Signature Ministérielle.

#### SITUATION MILITAIRE DES ÉLÈVES

Préparation militaire du 3<sup>e</sup> degré, officiers de complément du génie, de l'aviation, de l'infanterie, etc.

#### PRINCIPALES CARRIÈRES OFFERTES AUX ÉLÈVES

Services électriques et d'exploitation des Compagnies de Chemins de fer et Tramways. — Centrales électriques. — Radiotélégraphie et téléphonie. — Construction automobile. — Construction aéronautique.

RETRO  
NEW

CHAQUE JOUR

# SIROP & PAULIET

ACHÈTENT ET VENDENT  
LES PLUS BEAUX  
— BIJOUX —



(Spécialité pour Corbeilles  
de Mariage et Brillants  
solitaires belle qualité)

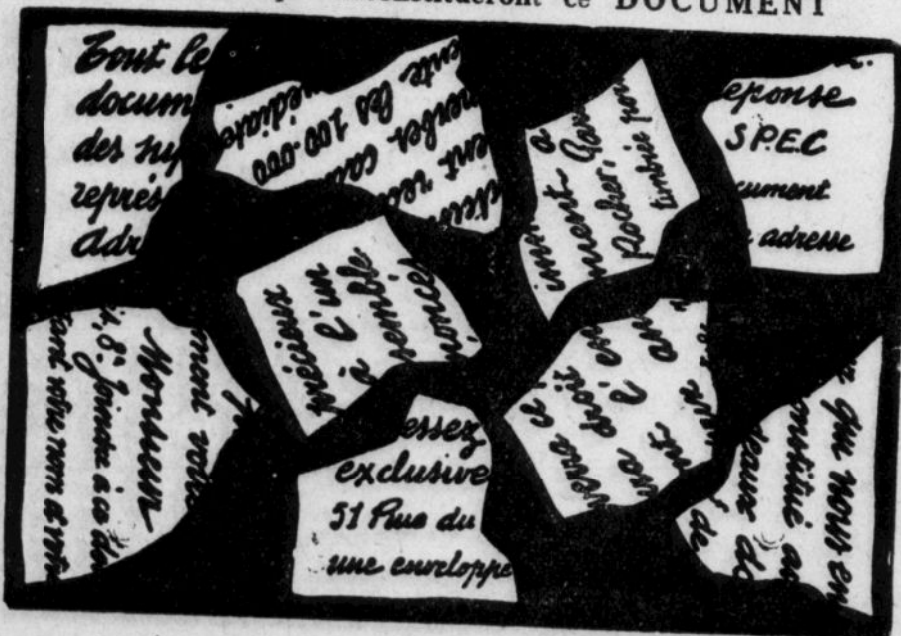
86, Avenue Malakoff  
222, Rue Saint-Martin



## CONCOURS

100.000 francs de PRIX

pour ceux qui reconstitueront ce DOCUMENT



N° 504



## Messageries Maritimes

### SERVICES CONTRACTUELS

Départs à dates fixes de Marseille pour :  
**LE PORTUGAL — L'ITALIE — LA GRÈCE**  
**LA TURQUIE — L'ÉGYPTE — LA SYRIE**  
**L'ARABIE — LES INDES**  
**L'INDO-CHINE — LA CHINE — LE JAPON**  
**LA CÔTE ORIENTALE D'AFRIQUE**  
**MADAGASCAR — L'AFRIQUE DU SUD**  
**LA RÉUNION — MAURICE — L'AUSTRALIE**  
**ÉTABLISSEMENTS FRANÇAIS DE L'OCÉANIE**  
**NOUVELLE ZÉLANDE — NOUVELLE-CALÉDONIE**

### LIGNES COMMERCIALES

Services réguliers au départ  
 d'Anvers, Londres, Dunkerque, Le Havre,  
 La Pallice, Bordeaux, Marseille pour la  
 Méditerranée — l'Inde — l'Indo-Chine  
 l'Extrême-Orient.

### VOYAGES CIRCULAIRES EN MÉDITERRANÉE

Par les paquebots de luxe : "Champollion",  
 "Mariette-Pacha", "Lotus", "Lamartine",  
 "Pierre-Loti", "Théophile Gautier".

### VOYAGES AUTOUR DU MONDE

ITINÉRAIRE : Marseille, Port-Saïd, Suez,  
 Djibouti, Colombo, Fremantle, Melbourne,  
 Sydney, Nouméa, Suva, Papeete, Panama,  
 Colon, Fort-de-France, Pointe-à-Pitre,  
 Marseille.

Consignation - Transit - Représentation.

Reg. du Com. Seine : 31.016, 176.390.

Pour tous renseignements s'adresser à :

#### PARIS

Siège Social :  
 12, Bd de la Madeleine

#### Passages :

12, Bd de la Madeleine

#### Services :

9 Rue de Sèze

#### MARSEILLE

Agence générale :  
 3 pl. Sadi-Carnot

Les Messageries Maritimes sont en outre représentées dans tous les ports desservis par leurs navires ainsi que dans les principales villes de France et de l'Étranger par des Agents et des Correspondants.

## CHEMIN DE FER DE PARIS A LYON ET A LA MEDITERRANEE

### Les Fêtes de la Côte d'Azur

Voici le moment des fêtes de la Côte d'Azur. Si cette admirable région est agréable en toute saison, elle l'est encore davantage à cette époque de l'année, car à l'attrait de son soleil et de ses fleurs s'ajoutent les agréments qu'elle offre à ses visiteurs; défilés carnavalesques, batailles de fleurs, redoutes, vegliones, bals parés et masqués, tournois fleuris, régates, concours hippiques, manifestations mondaines, artistiques et sportives y créent, plus encore qu'à l'ordinaire, une atmosphère de beauté et de joie.

C'est l'époque préférée pour la visiter. Vous pouvez le faire agréablement et commodément. N'hésitez pas!

# CONCOURS

100.000 francs de PRIX

pour ceux qui reconstitueront ce DOCUMENT



prenez place dans un de ces « Trains du soleil » qui conduisent vers ce pays de rêve.

## CHEMINS DE FER DE PARIS A ORLEANS

Un Bureau de Tourisme à la gare de Paris-Quai d'Orsay.

La Compagnie d'Orléans vient d'autoriser l'Union Nationale des Agences de Voyages à installer un Bureau de Tourisme à la gare de Paris-Quai d'Orsay.

Ce bureau, qui complète utilement les services officiels de la gare, offre au Public tous les renseignements qui lui sont nécessaires pour établir l'itinéraire et le prix de revient de ses voyages empruntant le Réseau d'Orléans soit uniquement, soit partiellement, y compris les frais de séjour ou de villégiature dans les hôtels, les excursions, etc... Il met à la disposition des voyageurs des carnets de voyages individuels à forfait, toutes dépenses comprises; il se charge d'organiser aux conditions les plus avantageuses, des voyages collectifs, accompagnés ou non, etc...

Installé dans le hall de départ des grandes lignes, à côté des salles d'attente, le Bureau de Tourisme est ouvert de 10 h. à 12 h. et de 14 h. à 19 h. 30 (sauf dimanches et fêtes).

## ENSEIGNEMENT TECHNIQUE SUPÉRIEUR

# ÉCOLE D'ÉLECTRICITÉ ET DE MÉCANIQUE INDUSTRIELLES

## ÉCOLE VIOLET (Fondée en 1902)

RECONNUE PAR L'ÉTAT, DÉCRET PRÉSIDENTIEL DU 3 JANVIER 1922

70, Rue du Théâtre, et 115, Avenue Émile-Zola (Téléphone Ségur 29-80) PARIS (15°)

ÉTUDES THÉORIQUES ET PRATIQUES — COURS NORMAUX — COURS PRÉPARATOIRES

Vastes ateliers, Salle de machines thermiques, Laboratoires d'essais et de mesures électriques, Dessin industriel, Projets

EXTERNAT — DEMI-PENSION — INTERNAT

DIPLOME D'INGÉNIEUR ÉLECTRICIEN-MÉCANICIEN revêtu de la Signature Ministérielle.

### SITUATION MILITAIRE DES ÉLÈVES

Préparation militaire du 3<sup>e</sup> degré, officiers de complément du génie, de l'aviation, de l'infanterie, etc.

### PRINCIPALES CARRIÈRES OFFERTES AUX ÉLÈVES

Services électriques et d'exploitation des Compagnies de Chemins de fer et Tramways. — Centrales électriques. — Constructions de machines et matériel électriques. — Electrochimie. — Electrometallurgie. — Radiotélégraphie et téléphonie. — Construction automobile. — Construction aéronautique.

RETRO  
NEWS



PLAQUES ET PAPIERS  
PHOTOGRAPHIQUES  
**GUILLEMINOT**

## BANQUE DE SYRIE ET DU GRAND LIBAN

SOCIÉTÉ ANONYME au Capital de 25.500.000 Francs.

12, rue Roquépine, PARIS 8<sup>e</sup>

Tél. Anjou 06-44, 06-45, 06-46. — R. C. Seine 52.297.

### AGENCES :

RÉPUBLIQUE SYRIENNE. — Damas, Alep, Alexandrette, Antioche, Deir-ez-Zor, Hama, Homs, Idlib.

RÉPUBLIQUE LIBANAISE. — Beyrouth, Saïda, Tripoli, Zahlé, Aley.

GOUVERNEMENT DE LATTAQUIEH. — Lattaquieh, Tartous.

GOUVERNEMENT DU DJEBEL-DRUZE. — Soueïda.

### AGENCE EN FRANCE :

à MARSEILLE, 25, rue de la Darse.

Renseignements concernant l'industrie, l'agriculture et le commerce des Etats sous mandat.

CHAQUE JOUR

# SIROP & PAULIET

ACHÈTENT ET VENDENT  
LES PLUS BEAUX  
— BIJOUX —



(Spécialité pour Corbeilles  
de Mariage et Brillants  
solitaires belle qualité)

86, Avenue Malakoff

222, Rue Saint-Martin